

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF

(Compte chèque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTEGRAL — 23^e SEANCE

Séance du Jeudi 5 Juillet 1962.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 719).
2. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 720).
Suite de la discussion générale : MM. Abel-Durand, Jean-Eric Bousch.
Aménagement du territoire et économies régionales :
MM. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des affaires économiques ; Antoine Courrière, Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; André Dulin.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. Gaston Monnerville.
3. — Dépôt de projets de loi (p. 732).
4. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 732).
5. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 733).
M. le président.
Aménagement du territoire et économies régionales (suite).
MM. Marcel Champeix, Marcel Brégégère, Edouard Bonnefous, Jean Nayrou, Abel Sempé, Raymond Bonnefous, André Monteil, Roger Dusseaux, ministre des travaux publics et des transports ; Jean Errecart, Etienne Dailly, rapporteur de la commission des affaires économiques ; Pierre de Villoutreys, Jacques Descours-Desacres, Yves Estève.
6. — Conférence des présidents (p. 750).
MM. Raymond Brun, le président, Edgard Pisani, ministre de l'agriculture.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. Geoffroy de Montalembert.

7. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 751).

Problèmes de l'emploi :

MM. André Chazalon, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Georges Portmann, Gilbert Grandval ministre du travail ; Mme Renée Dervaux.

Renvoi de la suite de la discussion.

8. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 755).
9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 755).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du plan de développement économique et social. [N^{os} 237 et 238 (1961-1962).]

Dans le cadre des observations sur l'ensemble du plan, la parole est à M. Abel-Durand.

M. Abel-Durand. Monsieur le ministre, madame, messieurs, le IV^e plan actuellement soumis à l'approbation du Parlement a pour objectif essentiel le développement de la production nationale, objectif qui réclame des moyens d'action. Ses conséquences se font sentir dans l'équilibre des finances, à l'intérieur et à l'extérieur. Il nécessite l'établissement de programmes par secteur, chacun devant concourir à la réalisation d'objectifs d'ensemble. Tel est l'aspect général sous lequel le IV^e plan est proposé à notre examen.

Ma contribution à cet examen sera strictement cantonnée non pas à un département, non pas à une branche de la production, mais à une idée, l'idée de l'action régionale qui a été le thème principal du congrès des présidents de conseils généraux, qui s'est tenu le mois dernier à Paris et devant lequel M. Vergéot, commissaire général adjoint au plan, est venu en présenter la conception. Mon intervention sera un écho de ce congrès.

Le chapitre IV de la deuxième partie de l'exposé, spécialement consacré au développement régional, contient un passage que je détache et qui situe la place des régions dans l'organisation du plan :

« Dès l'entrée en vigueur du IV^e plan, seront établis des programmes de réalisations par région en vue de l'exécution des plans régionaux de développement économique et social qui, élaborés au cours des dernières années, ne comportent aucun échecancier d'opérations à réaliser. »

C'est donc dans une phase ultérieure que sera faite la transposition du plan national aux plans régionaux.

Dans quelle tendance sera faite cette transposition ? Je reprends la citation de l'exposé des motifs et je relève un peu plus loin le passage suivant : « La planification régionale tend ainsi à devenir ce qu'elle doit être pour jouer pleinement son rôle, c'est-à-dire le complément indispensable de la planification nationale. Son apport permettra de donner aux plans nationaux une assise nouvelle, s'ajoutant à la base sectorielle qui reste primordiale. »

Comment les plans régionaux pourront-ils être le complément, la projection du plan national ? Le plan national avait pour objet une expansion selon un taux déterminé de la production globale du pays. Les plans régionaux devront aboutir à cette expansion globale. C'est ainsi que, suivant l'expression de l'exposé des motifs du projet, « la base sectorielle doit être considérée comme primordiale ».

Mais les plans régionaux ont cependant un objectif qui leur sera spécifique. Cet objectif a son point de départ dans le fait constaté de la disparité de développement des régions françaises. L'action régionale tendra à la réalisation d'un équilibre, sinon d'une égalisation, entre les régions, équilibre dans l'emploi, dans les niveaux de vie. L'action régionale devra être adaptée à la situation propre de chaque région au point de vue de l'emploi et du niveau de vie.

Dans un article récent de la *Revue des Deux Mondes*, M. Pierre Massé a caractérisé dans les termes suivants les deux tendances entre lesquelles la politique des plans régionaux devra être partagée : « Le IV^e plan prévoit dans les régions fortes une politique d'accompagnement ajustant les infrastructures françaises à l'évolution naturelle de l'économie. Dans les régions moins favorisées, il définit une politique d'entraînement qui comportera des anticipations plus audacieuses et des actes plus importants ».

L'objectif global du IV^e plan et les objectifs propres à certains plans nationaux devront être combinés, mais ils comporteront les mêmes moyens d'action. Ces moyens d'action sont d'abord les investissements publics du type traditionnel étendu pour répondre à des besoins collectifs dont la nature et le volume s'accroissent constamment à notre époque. A ces investisse-

ments s'ajoutera une action publique tendant à faire rentrer les industries privées dans le champ des objectifs poursuivis. Le régime de l'économie classique, de l'économie individualiste est révolu. Nous vivons sous un régime d'économie dirigée, concertée, dont les industries privées semblent d'ailleurs s'accommoder, tout au moins dans la mesure où les interventions publiques se manifestent sous la forme d'aides financières ou d'avantages fiscaux.

Telle étant la conception du IV^e plan, de quelle manière intéresse-t-il les collectivités locales ?

Une première constatation éclate aux yeux, c'est que la partie du IV^e plan qui concerne les investissements publics recouvre des secteurs qui rentrent dans les attributions des conseils généraux et des conseils municipaux. Reportez-vous simplement, mes chers collègues, aux têtes de chapitre de la première partie du plan, celle qui comprend les équipements sociaux. En voici l'énumération : habitations, équipement urbain, équipement scolaire, universitaire et sportif, équipement sanitaire et social. Ces têtes de chapitre ne figurent-elles pas d'une manière ou d'une autre dans autant d'articles des budgets départementaux et communaux ?

A ce rapprochement des têtes de chapitres du plan et des articles de nos budgets départementaux ou communaux, il apparaît que la mise en application du plan devra, dans de très larges secteurs, passer par le canal des collectivités locales.

Les rapports spéciaux en donnent de multiples confirmations, notamment le rapport de M. Plait sur l'équipement sanitaire et social.

L'exposé des motifs nous présente, en tête des grands facteurs de transformation qui sont les impératifs inspirateurs du plan, la montée des jeunes dont l'avant-garde aura l'âge du travail au cours du IV^e plan et qui exerce déjà autour d'elle une influence stimulante.

Les élus communaux et départementaux ressentent au plus haut point cette préoccupation. C'est pourquoi les conseils municipaux et les conseils généraux vont souvent au-delà de leurs obligations dans les investissements répondant aux besoins de l'enseignement général ou technique et spécialement de la formation professionnelle à laquelle l'Etat lui-même ne pourvoit que très insuffisamment. C'est un des points sur lesquels a porté, au congrès des présidents de conseils généraux, le colloque entre ceux-ci et les deux inspecteurs de l'éducation nationale que M. le ministre y avait délégués.

Mais cette montée de la jeunesse est aussi une des raisons qui amènent conseils municipaux et conseils généraux à s'associer à l'action publique à l'égard de l'industrie privée dans un domaine qui, en principe, est en dehors de leur compétence mais qui entre dans le champ des objectifs d'accroissement de la production nationale.

Le Sénat, qui a consacré plusieurs séances aux zones à urbaniser en priorité et aux zones d'aménagement différé, les maires et les conseillers généraux, très nombreux dans cette assemblée, savent quelle charge l'industrialisation de leur commune ou de leur département impose aux budgets locaux à l'intérieur de ces zones qui exigent des aménagements spéciaux répondant aux industries nouvelles à y installer.

La participation des collectivités locales à l'industrialisation va jusqu'au financement de la construction et même à la construction d'usines par les villes ou les départements dans les sociétés d'économie mixte qui sont la cheville ouvrière de ce renouveau.

Cette forme d'action, dans des domaines qui, récemment encore, excluaient l'ingérence des pouvoirs locaux, répond directement aux préoccupations d'ordre à la fois économique et social qui sollicitent de plus en plus les responsables de la vie locale, qu'il s'agisse d'améliorer le niveau de vie des populations ou d'assurer le plein emploi de la main-d'œuvre dans des régions dites sous-développées ou dont l'essor démographique exige un accroissement parallèle de leur activité.

Mais, dans ce domaine, deux problèmes se posent, un problème financier et un problème d'orientation des réalisations du plan.

Le problème financier, sur lequel je voudrais attirer l'attention du Sénat, est propre aux collectivités locales et a déjà été évoqué incidemment par plusieurs des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Sur le financement du développement régional, M. Roger Millot, président de la section des économies régionales au Conseil économique et social, a présenté à celui-ci, dans ses séances des 23 et 26 janvier 1962, un rapport dont la documentation est puisée aux sources les plus authentiques.

M. Millot a relevé, d'une part, le montant des investissements exécutés par l'Etat ou avec son concours dans chaque département pour l'année 1959 et, d'autre part, le montant des investissements réalisés par les départements eux-mêmes pendant la même durée. Le rapprochement de ces chiffres est significatif, malgré les inégalités qui existent d'un département à l'autre dans l'importance du financement par l'Etat ou par les départements eux-mêmes. Dans mon département, celui de la Loire-Atlantique, l'apport du budget départemental représente plus du tiers du total. La charge ainsi attribuée à mon département dépasse la moyenne et même sensiblement, je crois ; mais dans l'ensemble, et c'est ce que je veux marquer, l'apport des départements est beaucoup plus qu'un simple appoint à la participation financière de l'Etat. Il n'est pas contestable que sans le concours financier des départements beaucoup de réalisations du plan n'existeraient pas.

Dans le cadre du commissariat au plan d'équipement et à la productivité, une commission, dite de « l'économie générale et du financement » a étudié, à propos du IV^e plan, le problème du financement des investissements. Elle a conclu qu'indiscutablement sur le plan économique les objectifs du IV^e plan sont réalisables dans l'ordre financier. La progression des dépenses doit normalement avoir sa contrepartie dans la progression générale du revenu. Mais cette commission a totalement négligé les aspects que ce problème pouvait présenter pour les collectivités locales. Si l'industrie était représentée dans cette commission, les collectivités locales en étaient totalement absentes.

Par contre, une commission spéciale a tenu, au siège même du commissariat général au plan, un certain nombre de séances qui avaient explicitement pour objet l'étude des moyens de financement pouvant être mis à la disposition des collectivités locales. Les travaux de cette commission, qui comprenait des représentants des collectivités locales en face des plus hauts représentants du Trésor et des autorités du crédit, ont été présidés par notre collègue M. Masteau. J'y siégeais au titre de président de l'assemblée des présidents de conseils généraux. Le problème général du financement des investissements départementaux et communaux a été posé. La commission s'est préoccupée explicitement du taux de croissance des capitaux d'investissement qui seront nécessaires pour la période s'étendant jusqu'au 1^{er} janvier 1966, correspondant au IV^e plan. Dans le tableau des conclusions de la commission, j'ai relevé un accroissement de 25 p. 100 en 1962 par rapport à 1961, de 13 p. 100 en 1963 par rapport à 1962, de 9 p. 100 en 1964 par rapport à 1963 et de 5 p. 100 en 1965 par rapport à 1964.

Le rapport de la commission Masteau qui sera distribué au Parlement ne contient, en dehors de ces prévisions sur l'accroissement des charges du financement, l'indication d'aucun moyen nouveau d'y faire face malgré les investigations approfondies qui ont été faites tant dans les expériences étrangères que dans les éventuelles possibilités intérieures. La grande courtoisie des représentants du Trésor et de nos grandes institutions publiques de crédit a été sur le fond accompagnée de réserves et même de refus, que les représentants des collectivités locales ont enregistrés : les ressources du crédit ne leur seront pas ouvertes plus largement.

La conséquence c'est que l'application du plan imposera aux collectivités locales un appel à la fiscalité qui risque de grever lourdement la charge des contribuables. Après M. Emile Hugues, je veux à mon tour souligner cet aspect du plan.

Au problème financier posé aux collectivités locales j'enchaînerai le problème de l'orientation des plans régionaux. A cet égard, l'exposé qui nous a été distribué s'exprime, dans le chapitre qui a été consacré au développement régional, dans les termes suivants :

« La préparation de ces programmes, dits « tranches opératoires des plans régionaux », sera faite par la collaboration entre les organismes régionaux, les administrations intéressées et le commissariat général au plan, la décision définitive relevant du comité interministériel pour l'action régionale et l'aménagement du territoire. Ces tranches opératoires ne seront pas limitées aux seuls investissements publics ; elles comporteront aussi des prévisions sur les créations d'emplois et les investissements privés. »

L'objet des décisions à intervenir comprend tout ce à quoi les collectivités locales sont intéressées et notamment les investissements et les interventions publiques de toutes sortes dont les collectivités locales partageront la charge financière.

Les représentants des collectivités locales à qui incombera cette responsabilité financière seront-ils appelés à la consultation qui nous est annoncée ? Une circulaire du 18 décembre 1961 réserve de plein droit une place au président du conseil général

dans les commissions départementales d'équipement, mais les présidents de conseils généraux n'auraient pas accès aux conférences interdépartementales dont les attributions sont assurément les plus importantes.

Les organismes régionaux dont l'expansion prévoit la consultation seraient-ils seulement des comités régionaux d'expansion économique parmi lesquels cette consultation est déjà mise en train ?

Certes, les conseils généraux ont un rôle dans le fonctionnement des comités régionaux économiques. Ces organismes, institués par décret, tiennent des budgets départementaux le principal de leur financement. Cependant, dans les délibérations des comités régionaux d'expansion économique, la représentation des conseils généraux est limitée ; elle est noyée dans un ensemble dont la composition est plus ou moins arbitraire. Les régions de programme, même quand elles empruntent leur nom aux provinces historiques, sont plus ou moins à la recherche de leurs structures et même parfois de leur contour.

Le plan n'a de raison d'être que dans l'intérêt général. Dans une démocratie, ce sont les conseils élus qui sont l'authentique représentation de l'intérêt général. Ils sont absents de la préparation des plans régionaux. (*Très bien ! très bien !*)

C'est seulement à l'heure du financement que les conseils élus seront appelés à une délibération. De leur consentement, dans une mesure indéterminée mais qui sera certainement large, dépendra, sur beaucoup de points, la réalisation du plan. Elle dépendra notamment des conseils généraux. Ceux-ci sont essentiellement des assemblées financières. Ils détiennent à cet égard des pouvoirs décisifs, mais ils ne disposent pas de l'initiative ni de l'orientation de leur politique. Les pouvoirs qui devraient logiquement être attachés à leurs responsabilités financières et à leur caractère de représentant des collectivités départementales, ces pouvoirs leur échappent. C'est la remarque qui a été faite par l'auteur d'un traité de droit administratif qui fait autorité en la matière, dans une mise à jour parue récemment, auteur dont l'autorité s'est récemment accrue de sa nomination de membre du Comité constitutionnel : c'est M. Waline.

Mon propos n'est pas de discuter des pouvoirs des conseils généraux. Ce que j'ai voulu marquer, c'est que les conseils généraux sont tenus en dehors de l'élaboration des plans régionaux dont le financement leur incombera au moins partiellement, des plans régionaux dont les collectivités locales seront souvent des exécutantes et qui intéressent les populations que nous représentons.

Le but de mon intervention était essentiellement de dénoncer cette exclusion et de transposer sur le plan régional les observations que M. Armengaud a présentées en ce qui concerne le plan national au nom des élus de la Nation.

Je voudrais ajouter qu'un intérêt vital pour les départements est souvent en cause dans l'élaboration des plans régionaux, qui constituent en fait le plan d'aménagement du territoire. Je ne veux pas entrer dans l'examen du chapitre de l'exposé du plan consacré au développement régional ni pénétrer dans le volumineux dossier vert qui renferme une étude détaillée de l'aménagement du territoire effectuée par le conseil supérieur du ministère de la construction. Je me bornerai seulement à détacher des documents qui sont entre nos mains deux ou trois phrases pour montrer, par certains contrastes, qu'à la vérité l'intérêt général de nos régions est en cause dans les décisions à prendre dans le cadre des plans régionaux et du plan d'aménagement du territoire.

L'axe Rhône-Rhin est présenté comme l'épine dorsale de l'aménagement du territoire. « L'équipement de l'axe Rhône-Rhin, l'aménagement de cette liaison fluviale intéressent directement — nous dit-on — pour le moins la moitié de la France. »

Et l'autre moitié ? Quels travaux d'équipement va-t-on prévoir pour éviter que le déséquilibre existant déjà au préjudice de l'Ouest de la France ne soit aggravé ?

Le tracé d'une voie fluviale reliant l'Ouest de la France à l'axe Rhin-Rhône existe naturellement. C'est le cours de la Loire, ce fleuve qu'on a appelé la « veine cave » de l'Europe. Je ne veux pas donner, sur le thème ligérien, une réplique au duo marseillais sur le thème rhodanien que nous avons entendue hier soir et auquel l'accent provençal donnait tant de charme.

Et pourtant, que de souvenirs affluent à mon esprit ! J'ai milité, au temps lointain de ma jeunesse, dans les rangs d'une association qui portait le nom de « Loire Navigable ». C'était alors toute ma fierté d'être enrôlé, frais émoulu de la faculté, dans cette équipe par des hommes qui m'ont mis sur ma lancée

et dont j'ai conservé l'orientation. Ils avaient mobilisé tout le bassin de la Loire pour une jonction fluviale avec le Rhin qui ensuite, par le Main et le Danube, aurait relié l'Atlantique à travers l'Europe jusqu'à la mer Noire. « Suisse-Océan » était notre slogan.

Ce programme économique fut l'objet d'une étude méthodique et complète à laquelle j'ai participé. L'évolution économique et politique donne aujourd'hui une éclatante démonstration à cette orientation.

L'étude du problème technique fut confiée par le ministère des travaux publics aux ingénieurs les plus éminents dont le souvenir me revient à l'esprit. Les données en ont été profondément renouvelées par les progrès réalisés dans le génie civil. Ce qui n'était alors qu'une vue de l'esprit est devenu maintenant réalisable. Le Val de Loire, cette grande voie historique, peut donc être réanimée sous une forme et avec des moyens dont l'étude doit être résolument entreprise.

Rhône et Rhin, Marseille et Rotterdam, la Méditerranée et la mer du Nord ?

Voilà quelle serait, dans certains esprits, toute l'armature d'une organisation économique européenne adaptée au Marché commun. Par contre, dans l'examen des cahiers du dossier vert, voici ce que je puis lire : « ... une région d'autant plus déshéritée qu'elle est défavorisée et l'exode humain accroît encore son dénuement. Cette dégradation sans cesse amplifiée atteint précisément les régions périphériques du pays qui, dissociées du secteur actif de l'Europe, n'ont pas pour le moment les ouvertures utiles vers d'autres interlocuteurs. L'Ouest aux ports en décadence est tourné vers le vide atlantique et le Sud-Ouest vers le vide ibérique ».

Je n'impute pas au rédacteur de cette phrase des intentions malveillantes envers les ports de l'Ouest et même de l'Atlantique que, d'un trait de plume, il a rayé de la carte du monde. Mais derrière l'outrance de l'expression il existe des pensées qui m'inquiètent d'autant plus qu'elles méconnaissent totalement des réalités actuellement existantes.

Les ports de l'Ouest sont en décadence ? Or, le mouvement des ports conjugués de Nantes et de Saint-Nazaire qui sont au centre de ce front de l'Atlantique suit de très près celui de Rouen. Dans les dix dernières années le trafic des ports de la Basse-Loire a plus que doublé, passant de 3.400.000 tonnes en 1952 à 7.300.000 tonnes en 1961. Il a augmenté proportionnellement plus que le trafic de l'ensemble des ports français. Il représentait en 1951 5 p. 100 du trafic global ; en 1960, il atteignait 7,3 p. 100. Je n'ai pas les chiffres pour 1961. Voilà ce que je tenais à affirmer et à rappeler à M. le commissaire général au plan.

Que dire de ce prétendu « vide de l'Atlantique » ? Conception vraiment stupéfiante, conception, j'ose le dire, de terrien aux vues bornées sur la limite des eaux territoriales, conception déconcertante qu'on s'étonne de trouver dans un document officiel.

« Vide de l'Atlantique » ! Qu'y a-t-il derrière l'Atlantique ? Il y a le monde entier. Il y a l'Amérique et il y a l'Afrique, il y a notamment l'Afrique d'expression française.

Dans l'exposé des motifs qui nous a été distribué, je lis comme étant la troisième donnée fondamentale des impératifs du plan la phrase suivante : « La transformation de nos relations avec les Etats africains d'expression française, non dans le sens d'un désintérêt ou d'un repli aux lendemains dangereux, mais dans celui d'une nouvelle forme d'influence basée sur la communauté de langue, l'égalité des droits et la conciliation des intérêts... ».

Il n'est aucune métaphore dans ce que viens de dire. La Communauté démantelée comme institution politique revit parce qu'elle était inscrite dans la réalité, dans les esprits et j'ose dire même dans les cœurs.

Je suis encore sous l'influence de la visite que la ville que je représente a reçue vendredi dernier des représentants des missions diplomatiques de nos Républiques africaines d'expression française, toutes orientées vers le versant atlantique. La communauté de langue et de culture, ce n'est pas moi qui l'exprimais avec le plus de force ; la portée internationale de cette communauté a été spontanément définie par les représentants de ces missions diplomatiques, par M. Guillaubert, ambassadeur du Sénégal et, d'une manière peut-être plus émouvante encore, par un de nos anciens collègues du Sénat, M. Guissou, que nous avons connu sur ces travées, quand il était sénateur de la Haute-Volta et qui est maintenant ambassadeur de ce pays. M. Guissou a parfaitement exprimé cette communauté de culture, cette égalité qui fait qu'il existe une Afrique d'expression

française qui, en face d'une Afrique anglo-saxonne, est toute prête à venir à nous, non seulement dans le domaine de la culture, mais aussi dans le domaine des intérêts.

« Conciliation des intérêts », voilà ce que je lisais dans l'exposé des motifs. Je n'exprime pas un paradoxe en disant que la Mauritanie et l'estuaire de la Loire m'apparaissent comme complémentaires l'une de l'autre, que les navires minéraliers que nos chantiers de Nantes construisent et que nos armateurs exploitent doivent servir à transporter les minerais de Mauritanie. Je vois le jour où ces minéraliers apporteront le fer de Mauritanie à des usines sidérurgiques implantées sur les bords de la Loire, diffusant dans tout l'Ouest de la France ce qui lui manque, ce qui est actuellement concentré sur l'axe Rhin-Nord où se trouvent toutes les unités sidérurgiques dont dépend le reste du pays.

Mais mon intention n'est pas de justifier un projet d'installation d'une unité sidérurgique en site portuaire sur le front de l'Atlantique. Ce n'était pour moi qu'un exemple à l'appui de ma thèse qui consiste à revendiquer pour les représentants élus des collectivités locales, et spécialement les conseillers généraux, le droit de participer, à ce titre de représentant de l'intérêt général de la région, à la préparation des plans régionaux et de l'aménagement du territoire auxquels est attaché un intérêt régional qui est souvent un intérêt vital.

Cette démonstration, je me suis efforcé de la faire sous une forme aussi condensée que possible par rapport à l'importance du sujet, une forme qui n'est guère qu'un schéma. A cette démonstration, je n'ajouterai qu'un mot, c'est que le plan n'est qu'un dessin dans ses grandes lignes. Ce qui importera, ce sera son application. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Monsieur le ministre, mes chers collègues, parmi les pays de notre communauté économique européenne, deux seulement, la France et la Hollande, établissent ce qu'on peut appeler une véritable programmation visant le développement de l'ensemble de leur économie. Depuis quelque temps, nous savons que la Belgique, elle aussi, a reconnu la nécessité d'un plan. Mais le plan français, qui est né au lendemain de la Libération d'un décret du général de Gaulle, alors président du gouvernement provisoire de la République française, peut être considéré comme un modèle du genre. Son originalité, a dit M. le ministre des finances, réside dans le fait qu'il se situe à mi-chemin entre la liberté et l'obligation.

Notre premier plan, qui a été établi sous l'égide de M. Jean Monnet, a permis de réparer les conséquences de la guerre et d'opérer le relèvement des ruines, mais surtout il a permis de faire sortir notre pays de la stagnation qu'il avait connue avant la guerre. Les objectifs furent atteints, mais ils ne concernaient que les secteurs de base.

Avec le II^e plan, élaboré sous l'égide de M. Hirsch, la progression a concerné presque l'ensemble des secteurs essentiels de notre économie. L'accroissement prévu était de 19 p. 100 et, pour la première fois, l'accent était aussi mis sur la productivité et sur les prix de revient. Les objectifs essentiels furent atteints, voire dépassés. Mais le plein emploi réalisé, l'augmentation accélérée des revenus a contribué à accroître la demande et a entraîné un accroissement de celle-ci dépassant nos possibilités de production. Vous savez qu'il en est résulté cette hausse des prix, cette augmentation massive des importations et ce dangereux déséquilibre de la balance des paiements.

C'est dans ces conditions que, toujours sous l'égide de M. Hirsch, a été établi le III^e plan qui a permis un accroissement de 20 p. 100 de notre production, à réaliser cependant dans l'équilibre de nos échanges extérieurs et dans la perspective du futur Marché commun et d'une stabilité monétaire qu'il fallait rétablir.

Fin 1957, le Gouvernement a tenté pour la première fois, sans résultat d'ailleurs, un rééquilibrage de notre économie. Mais la véritable opération de redressement n'a été effectuée que fin 1958. Il en est résulté une réduction, avez-vous dit, monsieur Massé, de notre production nationale, qui n'a progressé que de 2,5 p. 100 pendant les années 1958 et 1959 ; d'où la nécessité de ce plan intérimaire, qui a donné le signal d'un nouveau départ et a voulu faire faire un bond en avant de 11 p. 100 à notre production.

Ses objectifs furent atteints : l'objectif d'investissement l'a été pleinement, l'objectif d'exportation a été largement dépassé, mais il faut bien convenir que l'objectif de consommation a pris un retard de plusieurs mois. Vous avez parlé de dix mois,

d'autres de huit mois, peu importe ! C'est le prix que la France a payé l'indispensable redressement qui a permis à notre économie de retrouver son équilibre et au pays de renoncer à une aide étrangère dont les conditions étaient devenues de plus en plus humiliantes à chacune des opérations réalisées.

Pour l'ensemble de la période couverte par les plans depuis la Libération, les progrès ont été légèrement supérieurs à 4 p. 100. Mais, ce qui a été surtout remarquable, c'est que la France est sortie de cette léthargie qui avait envahi son économie. Elle a repris goût à l'effort et au risque et le monde entier admire aujourd'hui certaines de ses réalisations particulièrement spectaculaires. Peut-être eussions-nous pu faire mieux si nous n'avions pas eu la charge d'une population augmentée de 10 p. 100, alors que les effectifs de la population active étaient restés pratiquement inchangés, si la guerre n'avait pas imposé le relèvement d'un amoncellement de ruines et si, enfin, notre politique n'avait pas depuis la Libération imposé un effort militaire continu qui n'a cessé de peser sur le rythme de notre développement.

Le IV^e plan qui nous est aujourd'hui présenté par M. le ministre des finances sous l'égide de M. Massé prévoit dans le maintien des équilibres fondamentaux une augmentation de 24 p. 100 de la production nationale en quatre années. Ce chiffre correspond au maximum que nous ayons atteint au cours de la période la plus favorable de l'après-guerre, d'ailleurs entre des périodes de récession. Il n'est peut-être pas exceptionnel et certains même le jugeront insuffisant, mais il ne faut pas se dissimuler que sa réalisation exigera de tous un effort continu et une discipline qui, comme l'a dit M. Armengaud, visent tous les secteurs de l'économie. Là où apparaît la véritable difficulté, c'est que cet effort se situe de plus dans une concurrence accrue au sein du Marché commun — de plus en plus ouvert d'ailleurs — où la lutte pour les prix s'annonce de plus en plus âpre.

S'il n'est pas possible d'espérer l'allègement de certaines de nos charges, les conséquences de la guerre d'Algérie, pour douloureuses qu'elles soient par certains de leurs aspects, devraient cependant permettre, d'une part, par l'incorporation rapide des repliés définitifs dans le circuit économique de la métropole, d'autre part, par la réduction déjà annoncée de la durée du service militaire, de pallier dans une certaine mesure la crise de main-d'œuvre et, par là même, de limiter peut-être l'immigration prévue par le plan.

Dans une mesure non négligeable et sur un autre plan, la fin des opérations de guerre d'Algérie devrait permettre de réduire certaines de nos charges militaires, même si certains crédits devaient être affectés à l'équipement atomique.

Je ne voudrais pas aborder ici le fond d'un sujet dont nous savons tous qu'il risquerait de troubler la bonne harmonie de nos débats par le caractère passionnel qu'ont pris certains de ses aspects. Vous me permettez cependant de dire — je le fais maintenant pour qu'on le sache bien — que renoncer à construire l'usine de séparation isotopique, c'est renoncer à faire ce que Russes, Américains, Anglais ont estimé utile pour leur pays. C'est renoncer dans un avenir de cinq à dix ans à pouvoir disposer de tous les moyens pour assurer notre indépendance énergétique. C'est aussi et surtout — c'est l'aspect sur lequel je voudrais insister — renoncer à d'immenses perspectives d'exportation pour nos techniques, pour les productions de notre industrie particulièrement intéressantes par leur degré d'élaboration.

En effet — nous serons je crois, tous d'accord sur ce point — l'utilisation pacifique de l'énergie atomique sera à base de centrales nucléaires et de moteurs alimentés en uranium enrichi. Qui pourra affirmer avec objectivité que les pays étrangers, même unis à la France par des liens d'amitié que nous connaissons, ne feront pas appel, pour leur équipement, à ceux qui peuvent non seulement les aider à construire ces centrales, mais encore à les approvisionner en combustible ? Dans quelques années, l'énergie atomique devenue compétitive permettra surtout l'industrialisation, avec, bien entendu, l'alimentation des pays industriels en énergie électrique ; mais elle permettra surtout l'industrialisation des pays du tiers monde, grâce à la très grande souplesse que caractérisent l'implantation et l'alimentation des centrales nucléaires.

Personne ne voudra alors que notre industrie soit absente de la compétition qui s'annonce. Nos techniciens, nos industriels sont en mesure de faire aussi bien et même mieux que d'autres. Encore faut-il ne pas les priver d'un élément de base, le combustible qui sera probablement l'uranium enrichi.

On dira que cette œuvre — c'est un point important — pourrait être réalisée dans le cadre européen. Cela est vrai ; mais

ce n'est pas la France qui a refusé les concours. Jusqu'à présent, Euratom n'a pas voulu y contribuer. Il n'est peut-être pas trop tard, il n'est même pas trop tard pour une collaboration dans un cadre atlantique. Cependant, là encore, nous sommes à peu près certains que les concours nous parviendront lorsqu'il sera clairement établi que la France est sur le point d'aboutir.

Il est une autre charge, un autre devoir que nous devons continuer d'assumer, c'est l'aide aux pays sous-développés, en particulier dans le cadre de la coopération avec les pays africains d'expression française, dont nous espérons cependant l'allègement progressif des charges qu'elle entraîne.

Cette aide, certes, ne manquera pas d'être payante à terme. Encore pensons-nous qu'elle pourrait être plus sélective, n'affectant que des investissements susceptibles d'accroître le niveau de vie des populations. S'agissant de populations qui, dans l'ensemble, n'ont pas encore bénéficié des progrès de l'instruction, il ne fait aucun doute que, parmi ces investissements, ceux qui se révèlent les plus utiles, les plus productifs, sont les investissements intellectuels. Le développement de l'instruction permettra à ces peuples d'accéder non seulement à un niveau de vie plus élevé mais aussi à la culture qui sera nécessairement une culture française. (Applaudissements.)

En matière d'aide aux pays d'Afrique, en particulier, nous considérons que l'association de ces pays au Marché commun doit permettre à terme un certain transfert de charges dans le sens d'un allègement pour les budgets français et d'une plus large participation de nos partenaires à cet effort.

Voilà pour les perspectives quant à l'avenir de certaines charges qui pèsent sur notre économie. Voyons maintenant ce qu'il en est des objectifs du nouveau plan.

Un accroissement de 24 p. 100 de la production industrielle doit permettre à la consommation privée d'augmenter de 23 p. 100, au pouvoir d'achat de chaque Français d'augmenter de 20 p. 100, et cela dans le maintien de l'équilibre de la balance des comptes, tout en poursuivant le remboursement de nos dettes extérieures, et aussi dans le maintien de l'indispensable stabilité monétaire payé le prix que j'ai évoqué tout à l'heure. Cela ne sera possible, je le répète, que dans l'effort et la discipline, eux-mêmes fonction du comportement de tous les Français.

Nous sommes ainsi conduits à examiner les deux points qui nous paraissent devoir conditionner le comportement des Français à l'égard du plan et de la politique économique qui le mettra en œuvre comme l'a dit M. Giscard d'Estaing, à savoir : la répartition des fruits de l'expansion et l'association du pays à l'élaboration et à l'exécution du plan.

En ce qui concerne la progression des ressources qui résultent de l'application du plan, la répartition prévue, que tout le monde a évoquée, affecte 28 p. 100 aux investissements économiques ; 25 p. 100 aux investissements pour le logement. Les équipements collectifs doivent bénéficier d'une augmentation de 50 p. 100 ; la consommation des administrations d'une majoration de 22 p. 100. La consommation des particuliers, qui doit être augmentée de 23 p. 100, bénéficiera de 67 p. 100 du pourcentage d'accroissement total.

Ce sont là les données fondamentales du plan, à notre avis. Ce sont là essentiellement celles, monsieur le ministre, qui devraient recevoir, sous une forme ou une autre, l'approbation de la représentation nationale. Ces données, une fois arrêtées, tout le reste en découle.

Je vais passer rapidement en revue les options fondamentales avec leurs conséquences.

Les investissements économiques, c'est-à-dire ceux qui sont directement productifs, progresseront davantage que la production intérieure brute, ce qui implique la poursuite de l'effort de productivité et d'organisation, mais aussi la meilleure et plus complète utilisation de notre capital « matériel », et surtout un choix plus judicieux des investissements en l'absence de tout gaspillage même dans le cadre européen auquel a fait allusion M. Armengaud, hier.

Pour l'énergie, le développement des besoins est prévu à un rythme légèrement inférieur à celui de la production intérieure, ce qui nous paraît normal, probable, en raison de la meilleure utilisation de celle-ci. Les perspectives d'abondance due au succès de la recherche pétrolière, la diversification des sources qui rend les impératifs de sécurité un peu moins pressants permettront de poursuivre, sans brûler les étapes, la mise en place d'une industrie atomique française.

L'alimentation de notre économie en pétrole et en gaz en provenance de la zone franc, en choisissant judicieusement les

points d'impact, doit être poursuivie sans rechercher systématiquement à superposer les formules nouvelles d'énergie aux sources traditionnelles, comme cela a été fait en partie pour le gaz de Lacq qui, au lieu de vivifier certaines régions plus ou moins développées à l'intérieur du territoire, a été amené vers les régions déjà abondamment pourvues d'énergie (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*) créant, en particulier au gaz des cokeries de l'Est, une concurrence grave qui ne semble rien apporter aux régions traversées par le feeder, lesquelles pourtant réclamaient avec insistance d'être desservies par cette forme d'énergie.

Je me souviens à cette occasion des interventions de mes collègues à la commission de la production industrielle, que j'avais alors l'honneur de présider.

Pour le charbon, des objectifs en régression ont été fixés, objectifs insuffisants dont la réalisation précipitée en l'absence de toute coordination de l'énergie sur le plan européen — je n'insisterai pas, notre collègue Armengaud s'est longuement étendu sur ce sujet hier matin — crée et créera encore dans les régions minières des problèmes graves d'emploi, d'autant plus graves que dans ces régions viennent à peine d'être arrêtées les importations de main-d'œuvre étrangère dont le développement démographique particulièrement important aggraverait encore les problèmes posés.

Je conviens qu'il s'agit de se rapprocher de l'objectif de l'énergie à bas prix. Mais quand on sait la faible part que représente le prix de l'énergie dans la plupart des fabrications où il ne dépasse pas 1 p. 100, on ne peut que constater que la poursuite coûte que coûte de l'objectif de l'énergie au plus bas prix entraînera pour le pays des sacrifices dont on ne mesure pas toutes les conséquences.

Savez-vous que la mine la plus rentable, mes chers collègues, qui se trouve en Lorraine, sur le territoire de ma commune et produit 3.000 kilos par poste et par homme au fond, ne réalise pas son équilibre complet en raison des charges sociales et financières anormales et croissantes qui pèsent sur une exploitation dont les effectifs sont en régression, en raison précisément de l'accroissement de la productivité ?

Le problème de l'énergie doit donc être repensé dans son ensemble, faute de quoi nous nous trouverions très rapidement devant la perspective d'une fermeture complète de la plupart de nos mines et pas seulement de celles qui ne sont pas rentables, à la merci d'un approvisionnement énergétique en provenance de sources presque toutes situées à l'étranger, sauf pour l'électricité où notre industrie atomique nous apportera les appoints nécessaires.

Le ministère des finances a-t-il mesuré les conséquences sur la balance des comptes d'un approvisionnement énergétique basé pour l'essentiel sur des sources extérieures à la France et même à l'Europe ?

A défaut de peser sur notre indépendance, il pèsera d'un poids lourd sur le contribuable qui sera appelé en définitive à payer une reconversion faite trop brutalement, sans parler de la nécessaire réanimation des communes touchées par la crise.

Dans le domaine de la production des métaux, l'objectif de production est ambitieux. La capacité de production risque même de ne pas être entièrement utilisée mais, comme le dit très justement l'exposé des motifs, il est opportun de ménager dans ce secteur, comme dans celui de la chimie, des marges de capacités de production permettant d'utiliser rapidement toutes les occasions d'ouverture de marchés nouveaux qui peuvent se présenter.

Mais le financement de ces investissements considérables exige que soient étudiés tout particulièrement le problème du prix de l'acier et celui de l'endettement des sociétés sidérurgiques car, pour l'acier comme pour le charbon, et malgré la C. E. C. A., l'acier n'a jamais vu fixer librement ses prix pour les raisons que nous connaissons, c'est-à-dire ses répercussions sur le S. M. I. G.

On a obligé ainsi les sociétés, comme Charbonnages de France d'ailleurs, à s'endetter au même moment où d'autres en Europe se créaient des matelas d'autofinancement et de réserves leur permettant d'affronter une concurrence européenne accrue avec des charges moindres.

Voilà deux secteurs de base, ceux de l'énergie et de l'acier, les premiers placés dans le Marché commun, pour lesquels le plan n'apporte pas, à mon sentiment, de solution concrète aux problèmes posés dans le contexte général où ils se situent.

Le développement rapide de la chimie pose, lui aussi, des problèmes particuliers, face, comme l'a dit M. Armengaud, aux énormes concentrations réalisées aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne et surtout au regard du dumping des trusts américains. Faute de coordination à l'échelle européenne, voire atlantique, la compétition qui s'instaure aura des conséquences ruineuses pour nos économies.

Les industries de transformation sont, elles aussi, soumises à une très vive concurrence, susceptibles de procurer de nombreux emplois nouveaux, incorporant dans leurs biens d'équipement exportables une grande quantité de main-d'œuvre. Ces industries doivent bénéficier de la sollicitude toute particulière du Gouvernement. C'est grâce à elles que s'ouvriront de nouveaux débouchés sur le marché européen et mondial. Mais elles ne sauraient avoir une position concurrentielle satisfaisante, monsieur le ministre, si elles ne peuvent s'appuyer sur un marché national suffisamment développé — et non freiné par des taxes comme celles qui frappent encore en France certains articles ménagers — ou si elles ne disposent pas dans d'autres secteurs comme celui de l'automobile, déjà évoqué à cette tribune, d'une infrastructure urbaine et routière suffisante et adaptée et si l'on n'apporte pas un peu d'ordre dans certains secteurs par la recherche d'une coordination à l'échelle européenne.

Un effort tout particulier devrait être fait en faveur de l'industrie de la machine-outil qui est une industrie de base.

Comme l'a souligné maintes fois notre collègue M. Armengaud, la comparaison avec nos voisins allemands, dont les exportations sont à peu près le triple des nôtres, est édifiante. D'autre part, il ne faut pas se leurrer : l'exportation de machines-outils, d'équipements techniques complets constituera dans le tiers monde une source d'influence politique et économique considérable.

En matière de transports, j'évoquerai le problème des autoroutes qui comprend une première tranche, certes déjà non négligeable, surtout eu égard aux retards pris dans le passé, mais que nous souhaitons plus rapide dans sa mise en œuvre. Il faut, monsieur le ministre, que le Gouvernement fasse quelque chose pour hâter l'exécution du programme d'autoroutes.

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Jean-Eric Bousch. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille négliger l'indispensable aménagement de nos routes nationales qui peut se faire à moindres frais et dont le gabarit pour certaines est décevant, eu égard aux trafics qu'elles doivent absorber.

En matière de voies navigables nous constatons avec satisfaction certains aménagements inscrits au plan. Le Gouvernement, par la voie d'une lettre rectificative, vient enfin de se prononcer pour l'étude d'une action ambitieuse en matière de création d'un véritable réseau de voies navigables au gabarit international et dont l'axe Rhône-Rhin constituerait à la fois l'épine dorsale et surtout la jonction de nos réseaux avec celui de l'Europe occidentale et dont les liaisons latérales sont à la base de tout aménagement sérieux du territoire.

La réalisation de l'axe Rhône-Rhin est peut-être ambitieuse, mais renoncer au principe, c'est condamner à terme tous les efforts de la sidérurgie lorraine. C'est aussi dire qu'on n'entreprendra jamais rien de grand pour l'équipement régional. C'est encore renoncer à un de ces tests majeurs de la construction européenne susceptible de constituer un objectif capable de galvaniser le dynamisme de notre peuple.

Dans le domaine des télécommunications, l'accroissement prévu est sensible, encore que peu de Français comprennent qu'il puisse y avoir des limites en matière de développement de notre réseau téléphonique, puisque les investissements sont pratiquement immédiatement payants et qu'ils n'engagent pas de lourdes charges pour le Trésor.

Le tourisme, avec son solde bénéficiaire pour nos échanges, constitue un élément important du plan. Les efforts poursuivis sont méritoires, il faut le signaler. Mais tant que la France ne disposera pas d'un nombre suffisant d'hôtels convenables dont la conception permet une exploitation rentable et dont l'exploitation n'est pas grevée de charges absurdes, nous ne pourrions tirer tout le bénéfice d'une industrie dont les ressources sont pratiquement illimitées grâce à la géographie de notre pays et aussi à la qualité de certains services qui n'ont d'égal nulle part au monde.

Le commerce aura à desservir une consommation de particuliers accrue de 23 p. 100, c'est-à-dire qu'il devrait pouvoir

poursuivre son adaptation à la situation nouvelle sans perturbations graves.

C'est encore un domaine où l'action du Gouvernement est capitale, car les consommateurs sont las d'attendre une réforme des circuits de distribution qui doit concourir à l'amélioration de leur niveau de vie par la suppression d'intermédiaires inutiles. Mais les commerçants audacieux, ceux qui veulent se moderniser, ceux qui veulent concourir à cette œuvre de salut public attendent du Gouvernement aide et conseils pour s'adapter au mieux aux conditions nouvelles de la concurrence dans le cadre du Marché commun.

Une collaboration soutenue entre les pouvoirs publics et les organismes professionnels devrait, en la matière, faciliter la mise en œuvre des réformes de structure inévitables tout en assurant les conditions d'une juste et équitable concurrence.

La décision de créer une infrastructure rationnelle pour les denrées périssables est une œuvre remarquable. La mise en place d'un réseau d'abattoirs, encore qu'il y ait en la matière, je dois le dire et mes collègues m'ont demandé d'y insister, quelques erreurs notoires qu'il convient de redresser sans attendre, s'inscrit dans la même ligne de conduite comme la nécessité d'un accès plus facile au crédit et d'une formation professionnelle capable d'améliorer sensiblement la productivité de l'ensemble du secteur commercial. Mais nous espérons que la création rapide de la commission des comptes commerciaux apportera des lumières véritables sur le coût de ces circuits de distribution.

Quant à l'artisanat, notre groupe s'attache surtout au développement de l'apprentissage, à la promotion sociale et surtout, aux facilités financières permettant aux artisans les investissements nécessaires à leur modernisation. En cette matière, nous souhaitons qu'on s'inspire de l'exemple américain où le financement des travaux de modernisation ne pose aucun problème aux entreprises, même les plus petites.

Reste un secteur essentiel, celui de l'agriculture, qui marque, à notre sentiment, de son signe toute la période du nouveau plan. Son développement, chiffré à 4,5 p. 100 par an, est si important que jamais il n'a été atteint jusqu'à présent. Il doit s'accompagner, a-t-on dit, d'une réduction de la population agricole compensée par l'accroissement continu de la productivité. Ce taux est très ambitieux. Il appelle des réformes de structures profondes, afin d'atteindre progressivement une certaine parité, tant souhaitée, d'un niveau de vie des professions agricoles avec ceux des autres secteurs. Nous comptons d'abord que le Gouvernement voudra poursuivre avec fermeté la mise en œuvre de la politique agricole définie dans le cadre européen.

Mais ce n'est pas tout. Il n'est pas de réformes de structure, pas d'accroissement de la compétitivité des entreprises agricoles sans une politique raisonnée d'aménagement foncier, sans un effort important en matière d'enseignement et de recherche agricole.

Mais c'est l'intervention de plus en plus directe des producteurs dans le circuit de la commercialisation des produits agricoles, dans le sens de l'allègement de ces circuits et d'une plus rapide adaptation de la production aux débouchés, qui doit être déterminante. L'action du F. O. R. M. A., concurremment avec celle des sociétés d'intervention, est de nature, à notre sentiment, à faciliter une évolution qui fera de nos paysans des producteurs connaissant le marché sur lequel s'écoulent leurs produits et capables de peser sur lui comme le font d'ailleurs les industriels investissant et produisant en toute connaissance de cause de ce marché. Echouer dans ce secteur ce serait l'échec pour tout le IV^e plan; ce serait même un échec pour l'équilibre politique de ce pays.

J'en viens maintenant aux investissements sociaux et d'abord au problème du logement. Mes chers collègues, j'ai dit l'essentiel à cette tribune, la semaine dernière, à l'occasion du vote du plan quadriennal d'équipement en H. L. M. du pays. Je pourrai par conséquent être bref.

Je dois cependant dire que nous constatons que le potentiel des entreprises, après le magnifique effort de modernisation qu'elles ont poursuivi depuis quelques années, à tel point que la productivité a permis de réduire de 60 p. 100 le nombre des heures de travail consacrées à l'édification d'un logement, le potentiel, dis-je, n'est pas utilisé à plein.

Nous pensons donc que l'objectif des 350.000 logements pourrait être atteint plus rapidement qu'il n'est prévu par le plan et même dès la fin de l'année prochaine. Le surcroît de dépense résultant du rapatriement d'Algérie justifie donc impérieusement un correctif aux objectifs du plan.

Le nouvel objectif de croisière atteint, nous attachons plus d'importance à l'aménagement des normes de surface, à l'augmentation du confort, à l'amélioration des équipements collectifs, qu'à une augmentation coûte que coûte du seul nombre des logements à construire. Par une adaptation des normes, par une adaptation des prix forfaitaires fixés pour la construction, nous espérons que l'on construira bientôt des logements adaptés au niveau de vie des Français en 1970, plutôt que d'accroître encore le rythme de constructions trop étiquées d'un passé encore récent.

Pour cela, nous demandons avec insistance une réforme de l'aide accordée aux communes — mon groupe m'a chargé d'insister sur ce point — pour la réalisation des infrastructures indispensables qui pose des problèmes graves. Faute de quoi, les efforts du Gouvernement pour briser la spéculation foncière seraient vains et un nouveau goulot d'étranglement, celui de l'impossibilité des communes de préparer les infrastructures, viendrait remplacer au fur et à mesure l'autre que nous avons déjà tant de difficulté à vaincre.

Pour les autres investissements sociaux, nous savons qu'ils sont en progression de 50 p. 100. C'est un fait remarquable, car ils étaient à un niveau très insuffisant.

Nous sommes très heureux de l'importance accordée à l'équipement urbain, à l'éducation nationale dont les retards accumulés appellent sans délai des efforts sans précédents.

Que les effectifs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur puissent doubler est une très bonne chose. Mais mon groupe m'a demandé d'attirer également l'attention du Gouvernement sur certaines insuffisances criantes qui restent à combler dans le premier degré, en particulier dans les villes en fort développement et dans nos petites communes à la campagne où il faut une fois pour toute remplacer les écoles vétustes et inadaptées.

« Quelle perte irréparable a subie le pays — a souligné M. Longchambon dans son remarquable rapport — faute d'avoir, en temps utile, créé une infrastructure suffisante en matière d'enseignement et surtout d'enseignement technique ! » Mes collègues insistent, monsieur le ministre, sur la nécessité en cette matière de réformes tendant à faire supporter par l'Etat des charges auxquelles les collectivités ne peuvent plus faire face.

Nous insistons également sur la formation permanente et la promotion sociale des travailleurs qui viennent seulement d'être instituées par le précédent Gouvernement. Nous comptons que vous voudrez bien poursuivre les efforts en ce domaine.

Après le logement, après l'éducation, c'est l'urbanisation de nos villes qui doit constituer notre préoccupation majeure. Nous nous prononçons de façon non équivoque pour la rénovation de nos cités, pour un meilleur équilibre de l'habitat, des activités, des transports, ainsi que le précise le plan. Mais cet équilibre, dont nul ne conteste l'impérieuse nécessité, est susceptible d'une appréciation quantitative.

Le moment est venu de quitter le domaine des intentions et des affirmations vagues pour passer enfin à celui d'actions exprimées en chiffres. Il faut avoir le courage d'engager hardiment une politique de destruction des taudis et d'abord de front la rénovation de nos vieux quartiers dont le contraste avec les réalisations nouvelles est de moins en moins supportable.

Je n'insisterai pas sur l'effort d'aménagement qui reste à faire pour rendre acceptable la vie rurale, pour arrêter le stupide exode qui frappe nos campagnes alors que les moyens de transports modernes et rapides devraient permettre de repenser ce problème, pour que l'habitat rural, souvent injustement lésé, soit enfin rentable.

Je n'insisterai pas non plus sur l'équipement sanitaire et social qui, dans le plan, comporte des crédits triplés par rapport aux précédents. Nous espérons qu'enfin ce pays aura prochainement un équipement sanitaire digne de notre génération.

Pour la première fois aussi nous constatons qu'il est question d'équipement culturel. Tous ceux qui s'intéressent à ces problèmes, qui connaissent la grande misère de nos monuments historiques, de nos trésors artistiques se réjouissent de cette augmentation de crédits.

L'équipement sportif n'a pas été oublié mais il n'est pas nécessaire d'en parler puisque la loi programme a été votée. Nous demandons seulement, monsieur le ministre, qu'elle soit appliquée effectivement et que les crédits inscrits soient distribués aux destinataires, c'est-à-dire aux collectivités qui construisent.

Le taux de croissance — j'en viens à ma conclusion — dans le domaine des investissements et des dépenses de consommation de l'Etat et de services publics laisse une large marge pour l'accroissement des dépenses de consommation des particuliers. Mais est-ce déjà l'économie de l'abondance où la misère matérielle aura pratiquement disparu ? Non, surtout si l'on se borne à laisser les choses aller leur train. Oui, si à temps interviennent certaines actions sélectives en faveur des plus défavorisés et en faveur surtout des personnes âgées.

Le Gouvernement de M. Michel Debré, votre prédécesseur, a déjà pris certaines dispositions. Encore ne faudra-t-il pas, je le dis avec force pour M. le ministre des finances, transférer aux collectivités locales le poids des décisions prises. Il y a en la matière une tentative que nous connaissons et contre laquelle nous nous élevons. Mais cet effort doit être poursuivi. Tous les travailleurs surtout ceux dont le salaire est le plus voisin du S. M. I. G. doivent ressentir les bienfaits du progrès social dont le plan conditionne les étapes. La réussite est à ce prix. Un effort de persuasion est nécessaire pour que chaque Français ait conscience que sa contribution à la réalisation de l'œuvre entreprise est indispensable.

Pour cela il est nécessaire que chaque Français ait conscience aussi qu'il bénéficie directement ou indirectement des fruits de l'expansion et qu'il puisse faire entendre sa voix en la matière. Nous ne ferons aucun reproche au Gouvernement d'avoir été dans l'obligation de limiter certaines consultations d'organismes compétents. Jamais les travailleurs n'ont eu autant de représentants qui ont participé aux travaux des commissions du plan. Une plus large application des dispositions adoptées par le précédent gouvernement en matière de formation de cadres syndicaux permettra seule d'élargir cette participation. Les collectivités locales, aussi, comme l'a dit le président Abel-Durand, devraient ne pas être absentes de cette consultation. Il est urgent en la matière de prévoir car très prochainement, monsieur le ministre, nous devons songer à l'élaboration des lignes fondamentales et directrices du futur plan.

Il nous paraît aussi nécessaire de prévoir dès maintenant les organismes institutionnels au sein desquels on examinera les conditions de la répartition des fruits de l'expansion. Pour cela, il faut des hommes qui s'élèvent au-dessus de la seule action revendicative, qui puissent embrasser à l'échelon national la compréhension des problèmes globaux et apprécier les limites nécessaires de l'élévation du niveau de vie des travailleurs, dans le respect des impératifs de l'équilibre et de la concurrence accrue dans le cadre du Marché commun, dont nous avons librement accepté la discipline.

Il faut également, monsieur le ministre — mon groupe m'a demandé d'insister sur ce point — que le Parlement soit associé aux options fondamentales.

Nous ne ferons certes pas le reproche au Gouvernement de discuter tardivement un plan qui pour la première fois — est-il nécessaire de le rappeler ? — a été déposé au Parlement avant le début de la période qui le concerne. Les autres n'ont pas été discutés ou l'ont été deux ans après leur mise en œuvre. Nous demandons simplement, la prochaine fois, à être consultés avant toute décision définitive quant aux déterminations fondamentales.

Notre commission des finances, à ce sujet, a élaboré un processus. Mais celui-là ou un autre le Parlement, à notre sentiment, c'est-à-dire le pays par la voix de ses représentants, doit pouvoir exprimer son avis sur ces options. Nous comptons sur M. le Premier ministre pour qu'il recherche une formule qui nous permette de nous exprimer.

La commission des finances a parlé d'un projet de loi qui, peut-être, a des conséquences fixant trop rigide les objectifs et, de ce fait, ne permettant pas des adaptations en cours d'élaboration du plan. La formule pourrait peut-être consister en un rapport qui serait demandé au Parlement par le Gouvernement lui-même, cela avec des propositions de conclusions qui nous permettraient de nous prononcer sur les options fondamentales.

Si le Gouvernement veut bien ainsi associer le Parlement à cette œuvre au moment des choix fondamentaux, alors, monsieur le ministre, le plan sera l'affaire de tous les Français.

M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan. Très bien !

M. Jean-Eric Bousch. Alors nous pourrions créer une véritable mystique du plan et tous accepteraient de se soumettre librement

aux disciplines qu'il requiert. Le plan deviendra alors véritablement pour tous cette ardente obligation dont a parlé le chef de l'Etat.

Cela dit, je ne parlerai pas de l'organisation des loisirs qui est absente de ce plan, mais peut-être les impératifs de l'expansion nous obligent-ils à reporter au moment de l'élaboration du futur plan des propositions en la matière et nous comptons qu'il y sera pensé.

Le plan français doit, à l'avenir, se situer dans une perspective plus lointaine, dans le cadre d'un aménagement général du pays. Le conseil supérieur de la construction a élaboré un tel plan d'aménagement ; c'est la première fois que pareille œuvre est entreprise dans notre pays. Malgré la collaboration qui s'est instaurée à ce sujet par la représentation à presque toutes les séances de travail du commissariat général, il ne semble pas que le IV^e plan ait tenu un large compte des données de ce plan d'aménagement. Il est vrai que la publication de ce que l'on a appelé « le plan vert » est intervenue à un moment où le IV^e plan était déjà lui-même achevé.

Pour l'avenir, une coordination plus effective s'impose. L'accroissement du niveau de vie est évidemment, dans le cadre nécessaire de la défense de la liberté et de l'indépendance du pays, l'objectif essentiel. Cependant cet accroissement du niveau de vie ne se conçoit que dans l'harmonieuse progression du niveau de vie de tous les hommes et de toutes les provinces de ce pays, dans le cadre d'une meilleure utilisation de leurs qualités, des ressources propres à chacune des régions et selon des destinées qu'il appartient précisément au plan d'aménagement de justifier, après consultation de tous les éléments représentatifs de ces régions, c'est-à-dire les élus locaux, les conseillers généraux, les organisations professionnelles, les représentants syndicaux et des intérêts économiques.

Bien sûr, la planification française doit également s'inscrire dans le cadre européen. M. Giscard d'Estaing a déjà pris en la matière certaines initiatives. Nous les avons saluées au cours des travaux de la commission économique et financière du Parlement européen. Cependant il faut sans relâche inciter nos partenaires à revoir les conditions de réalisation de l'équilibre économique et monétaire qui doit éviter à l'avenir cette évolution en dents de scie que nous avons connue de nos économies respectives et assurer l'expansion continue de tous.

Aux générations futures, nous devons fournir la preuve que l'homme peut trouver le plus juste épanouissement de son être à mi-chemin entre les solutions du capitalisme libéral trop inhumain, parfois inefficace, souvent injuste, et la planification totale des économies de l'Est qui implique un abandon suprême, celui de la liberté auquel nous ne pouvons consentir.

Malgré ses imperfections, à notre avis, c'est la solution de la planification française, élaborée avec un plus large concours de tous les intéressés dans le cadre d'un plan d'aménagement général du territoire, approuvée et contrôlée par le Parlement qui nous paraît la plus indiquée pour notre pays.

A condition de requérir un effort suffisant, notre planification permettra un développement du progrès social aussi rapide et peut-être même plus rapide que les solutions de la planification totale, cela avec moins de sacrifices et moins de contrainte.

Avec les correctifs que notre assemblée, après l'Assemblée nationale voudra apporter à ce plan, correctifs qui justifieront peut-être — le Gouvernement l'a même envisagé — l'élaboration d'un plan intérimaire, le IV^e plan est, sans nul doute, le plus ambitieux, le plus audacieux que la France ait connu, mais c'est aussi le plus proche des légitimes désirs de notre population. C'est probablement le premier, s'il est exécuté intégralement, qui permettra de ne plus perdre de terrain dans cette course au progrès engagée avec les économies intégralement planifiées.

Dans quatre ans, mes chers collègues, si nous nous y mettons tous, en nous élevant au-dessus des préoccupations partisans du moment, dans la discipline et l'effort, mais aussi dans l'indispensable stabilité politique, le niveau de vie de tous les Français aura pratiquement progressé de 25 p. 100, sans parler de l'amélioration des conditions générales de vie et de travail.

Les Français d'abord, le monde ensuite, nous observent et nous jugeront au résultat. (Applaudissements.)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, je vais donner la parole au rapporteur de la section concernant l'aménagement du territoire et aux orateurs qui se sont fait inscrire pour présenter des observations sur cette section.

La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.

M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, me voici donc à cette tribune, au nom de votre commission des affaires économiques, pour vous entretenir de l'idée que les auteurs du IV^e plan se font, ou semblent se faire, du régionalisme économique et de l'aménagement du territoire.

Le simple énoncé de cette double mission doit, je pense, vous permettre de mesurer mon embarras, car s'il est effectivement question, dans le plan, de régionalisme économique, j'aurai l'occasion de montrer tout à l'heure qu'en définitive ce document ne permet pas pour autant de dégager la vocation économique de chacune des régions de notre pays.

Quant à l'aménagement du territoire, il faut que je vous confesse, mes chers collègues, que l'expression même « d'aménagement du territoire » n'y figure pas une seule fois ; ou plutôt si, soyons honnêtes : tout à l'heure, au moment où j'entrais dans cet hémicycle, un des nombreux lecteurs dont j'ai dû m'assurer le concours dans l'espoir de débusquer, enfin, l'expression que j'avais en vain recherchée, vient de me signaler qu'il avait réussi à trouver sa trace à la page 258. Je m'en réjouis, mais je cite : « La localisation des constructions doit faire l'objet d'études fondées sur les perspectives d'aménagement du territoire ».

Qui pourrait ici se satisfaire de cette seule, de cette unique évocation — et combien banale — d'une notion que votre commission estime pourtant fondamentale ? Comment le Gouvernement, qui a pourtant constitué ce conseil supérieur du ministère de la construction animé par M. Philippe Lamour, où figurent plusieurs de nos collègues et parmi les plus éminents — j'en aperçois plusieurs ici même en cet instant — comment le Gouvernement, dis-je, peut-il maintenir les remarquables travaux de cet organisme, plus particulièrement ce plan d'aménagement du territoire, au simple niveau des études administratives ?

Pourquoi le IV^e plan n'y fait-il pas la moindre allusion ? Pourquoi ce plan d'aménagement, qui constitue une étude digne du plus grand intérêt, n'est-il pas distribué à tous les parlementaires ? Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, ce ministère de l'aménagement du territoire — tant attendu, vous le savez bien — a-t-il disparu avant même qu'en aient été définies les attributions ? S'agissait-il, cette fois, d'un caprice, d'un élan passager, j'allais dire d'une foucade ? (*Sourires.*)

En vérité, il est stupéfiant que le IV^e plan, qui doit être la véritable charte économique de notre pays pendant les quatre années à venir, ne fasse pas la moindre référence à cette notion de l'aménagement du territoire. Il est, hélas ! symptomatique — quelque plaisir que nous ayons à vous trouver en face de nous en cet instant, monsieur le secrétaire d'Etat — qu'au moment où le Sénat prend ce problème de l'aménagement du territoire à bras le corps, nous ne trouvons au banc du Gouvernement ni M. le Premier ministre, ni M. le ministre des finances, ni M. le ministre de la construction.

Il est d'ailleurs déplorable que nous ne sachions plus, lorsqu'il s'agit d'aménagement du territoire, à qui nous adresser. Car, mes chers collègues, depuis la précoce disparition du ministère de l'aménagement du territoire, au cours de la péripétie que chacun a présente à la mémoire, l'aménagement du territoire serait, dit-on, rattaché au Premier ministre, mais la direction de l'aménagement du territoire n'a pas pour autant quitté le ministère de la construction, si bien qu'en définitive, pour aller traiter les affaires de nos départements ou de nos collectivités locales, personne ne sait plus à qui il convient de s'adresser !

Quoi qu'il en soit, bornons-nous dans l'immédiat — c'est en tout cas le devoir du rapporteur — à analyser le seul contenu du plan au titre de ce dont nous avons la charge, c'est-à-dire l'action régionale.

Elle revêt, c'est vrai, un caractère « d'ardente obligation », en raison de l'existence du Marché commun. D'abord de toute évidence, du fait de l'effacement progressif des frontières économiques nationales qui va promouvoir un certain nombre de régions de notre pays à un rôle qu'elle ne connaissait pas antérieurement. Ensuite — et j'espère être en cela d'accord avec notre éminent collègue M. Hugues, qui a évoqué le problème hier ici même — le plan est une nécessité dans la mesure où, comme la plupart de ceux qui sont ici l'espèrent, l'Europe doit finalement s'intégrer politiquement.

En effet, comme l'a dit M. Hugues hier, la planification, finalement, sera européenne. Il faut que nous y parvenions nantis

de notre plan, parce qu'il n'y a pas de raison pour que la planification européenne s'acharne à supprimer ce qui existe ou ce qui existera, et ne cherche pas à s'en accommoder et peut-être même à construire à partir de cette base.

Voilà pourquoi l'existence du Marché commun et la construction de l'Europe confèrent à l'action régionale un caractère d'urgence nécessaire.

Ensuite, intervient, bien sûr, l'expansion démographique constante de notre pays, qui résulte d'ailleurs de trois facteurs : l'expansion de la population française en tant que telle ; le repli des Français d'outre-mer, et maintenant d'Algérie, au sein de l'hexagone ; enfin, la libre circulation de la main-d'œuvre dans le cadre de la Communauté économique européenne.

En 1980, mes chers collègues, il est probable que du fait de ces différents facteurs la France devrait compter 55 millions d'habitants. Dans ces conditions, seule une politique de mise en valeur de l'ensemble de notre territoire peut permettre, si elle est cohérente, de faire face à une telle situation qui, il faut bien le reconnaître, si elle est cohérente, de faire face à une telle situation qui, il faut bien le reconnaître, est sans précédent dans notre pays.

Je ferai grâce au Sénat du bilan qui occupe toute la première partie de notre rapport et qui met en lumière le fondement, les instruments, les premiers résultats de la politique d'action régionale mise en œuvre avant le IV^e plan.

Votre commission des affaires économiques a voulu, j'y insiste, que ce chapitre soit aussi complet que possible.

S'il reconstitue en effet l'évolution des cadres géographiques et administratifs de l'action régionale : circonscriptions d'action régionale, programmes régionaux, économiques, zones critiques, zones spéciales d'action rurale ;

S'il dresse l'inventaire des agents de la politique d'action régionale utilisés depuis quinze ans, d'une part, les organismes d'impulsion et de coordination, à savoir : les comités régionaux d'aménagement, les comités d'expansion économiques, les centres de productivité ; d'autre part, les organismes financiers, à savoir : les sociétés de développement régional, les sociétés d'équipement foncier, le fonds national d'aménagement du territoire, le fonds de développement économique et social, la société centrale pour l'équipement du territoire, la société centrale immobilière de la caisse des dépôts, et bien d'autres ;

Si ce chapitre rappelle également — ce qui est bien connu de chacun d'entre vous — le détail des moyens mis jusqu'ici au service de la politique d'expansion régionale, d'une part, les moyens de planification, à savoir : les programmes d'action régionale, les programmes d'aménagement régional, les plans de développement économique et d'aménagement du territoire ; d'autre part, les moyens financiers, à savoir : les prêts à taux réduit, les bonifications d'intérêt, les subventions, les primes spéciales d'équipement ;

Si ce chapitre s'efforce enfin d'analyser, mais objectivement n'en déplaie à quelques-uns, les résultats déjà obtenus — et cela est à l'honneur du Gouvernement — ou à prévoir en matière de décentralisation industrielle ;

C'est que dans l'énumération des divers moyens de la politique d'expansion régionale, le IV^e plan s'en tient principalement aux mesures déjà créées. Il était donc nécessaire d'en faire le rappel puisqu'en définitive et pour l'essentiel le IV^e plan s'y rapporte et n'invente rien, l'effort qu'il envisage portant en effet beaucoup plus sur la nécessaire harmonisation et l'application stricte des textes existants que sur des mesures nouvelles.

Puisque nous venons très rapidement de faire l'inventaire de ce qui existe, j'ouvre le document qui nous a été soumis et je vais m'efforcer d'en parcourir les 585 pages pour en extraire à votre intention tout ce qui peut concerner l'action régionale.

Il est à mon sens nécessaire de distinguer la politique d'action régionale telle qu'elle résulte de l'élaboration et la présentation du plan, de la politique d'action régionale telle qu'elle doit résulter de l'exécution du plan.

Dans l'élaboration et la représentation du IV^e plan, cette politique d'action régionale est caractérisée par ses fondements, ses moyens, et ses objectifs.

Ses fondements reposent sur un certain nombre de principes directeurs. D'abord, la distinction entre la politique d'accompagnement, la politique d'entraînement et la politique de freinage ; ensuite la primauté de l'emploi ; enfin les choix régionaux.

La politique d'accompagnement s'adresse aux régions dans lesquelles l'expansion économique se développe avec une vigueur suffisante pour que le rôle de l'Etat ne soit pas celui d'un stimulant ou d'un accélérateur. Elle consiste, dit le plan, « à développer au fur et à mesure les infrastructures des services publics, les établissements d'enseignement, les moyens de financement requis par cette expansion, sans avance ni retard sensibles sur l'évolution naturelle de l'économie, sans aides de caractère massif et sans travaux spectaculaires destinés à forcer la nature ».

De la politique d'entraînement, il est dit dans le plan :

« Dans certaines régions, au contraire, l'action de l'Etat doit changer de caractère et devenir une politique d'entraînement comportant des anticipations audacieuses et des aides plus importantes... Pour atteindre son but, la politique d'entraînement doit avoir des points d'application bien choisis. Ainsi seront suscités de véritables pôles de développement, exerçant sur leur environnement une influence motrice, et entraînant notamment la création d'un réseau de pôles secondaires. »

Troisième notion enfin, et dont on ne parle peut-être pas suffisamment ou dont on feint de ne pas vouloir parler, sur laquelle on est d'une exceptionnelle discrétion : la politique de freinage. J'en ai relevé la trace dans le passage suivant : « Il existe enfin quelques régions où la concentration industrielle et humaine risque de prendre des proportions excessives. La politique d'accompagnement doit alors s'associer aux aspects positifs de la croissance » — celle dont parlait avec tant d'humour, hier soir, notre ami Carcassonne — « et se dissocier de ses aspects négatifs. Un freinage indiscriminé, faisant abstraction des effets de complémentarité entre régions, serait, au total, dommageable pour la nation ». Ce n'est pas simple, n'est-ce pas mes chers collègues ? C'est sybillin. Souhaitons que ce soit efficace !

Ces trois notions, politique d'accompagnement, politique d'entraînement et politique de freinage, s'efforcent donc de répondre aux trois situations qui peuvent caractériser les régions françaises : celles qui sont en équilibre économique, celles qui sont en sous-développement et celles qui sont en suréquipement.

Mais le ressort fondamental du IV^e plan demeure l'emploi. Il établit même une sorte de primauté de l'emploi. Les rédacteurs du plan ont fondé l'ensemble de la politique régionale sur ce critère et c'est encore sur ce critère de la main-d'œuvre qu'il a été, en définitive, procédé aux choix régionaux. Oui, dans une très large mesure, ces choix résultent de la situation de l'emploi : d'où les situations prioritaires faites à la Bretagne et aux départements limitrophes, à la région du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi qu'à celle du Massif Central, sans doute pour s'efforcer de freiner l'émigration qui affecte dangereusement certaines de ces régions et pour contribuer, par le biais de la politique de l'emploi, à amorcer leur rééquilibre.

Le IV^e plan a donc opté délibérément pour une politique régionale « sélective » et a répudié la politique dite « du saupoudrage », jugée par le plan « trop dispendieuse et en définitive de peu d'efficacité ». Le choix des méthodes est donc posé. La délimitation des points d'application de ces méthodes est donc prévue. Il reste à savoir dans quelle mesure la définition de la politique d'entraînement telle qu'elle figure dans le IV^e plan ne laisse pas dans l'ombre certaines régions — je pense notamment au Sud-Ouest — qui en définitive sont aussi sous-équipées que celles auxquelles prétend s'intéresser le plan.

Quant aux moyens de la politique régionale dans la présentation du IV^e plan, nous l'avons dit au début de cet exposé, ce sont d'abord et avant tout ceux qui existent et qui ont été créés avant le IV^e plan : d'où la nécessité d'en avoir dressé l'inventaire dans la première partie du présent rapport.

Quels sont cependant les nouveaux moyens ? D'abord, l'accroissement des moyens d'information économique régionale, le développement de l'appareil statistique et la multiplication des études régionales qui, dans l'esprit des planificateurs, doivent conditionner le succès des travaux qui seront menés par les conférences interdépartementales et, par conséquent, le succès des tranches opératoires du plan.

Alors, on préconise la généralisation d'instituts d'économie régionale, le renforcement des moyens accordés aux directions régionales de l'I. N. S. E. E. et, dans l'élaboration des études régionales, une collaboration plus étroite entre les divers organismes régionaux : chambres d'agriculture, chambres de commerce, universités, administrations économiques de la région, etc.

Autre moyen nouveau, mais vous me permettrez de penser que la nouveauté de ce moyen-là est assez contestable car il

est de tous les temps : le développement des investissements, des investissements privés d'abord, ensuite des investissements publics aussi.

L'aide financière de l'Etat aux investissements privés, aux entreprises industrielles devra, selon le plan, avoir un caractère « sélectif » et, par conséquent, s'exercer plus particulièrement dans certaines régions, celles qui auront été déclarées prioritaires.

Certes, les diverses modalités de ces aides financières ne seront pas différentes de celles qui existent actuellement, mais l'accent est mis toutefois sur le renforcement des sociétés de développement régional et des sociétés d'équipement.

A l'égard des unes, on prévoit l'élargissement de leur champ d'application, le rapprochement de leurs bureaux et de leurs services techniques, et aussi la possibilité pour elles de prendre de véritables participations dans les petites et moyennes entreprises de la région.

A l'égard des autres, le plan prévoit que les opérations d'équipement envisagées devront être étroitement intégrées dans les programmes d'investissements régionaux.

Mais j'en viens aux investissements publics. On nous dit qu'ils doivent suivre les investissements privés, qu'ils sont le complément indispensable de la politique d'encouragement aux investissements privés et que l'effort portera sur trois secteurs prioritaires, les moyens de communication, l'enseignement et les équipements urbains et ruraux. Bien entendu, il ne saurait être question pour votre rapporteur d'entrer dans le détail et de porter des jugements sur l'opportunité de ces projets puisqu'ils relèvent de la compétence des rapporteurs spéciaux qui vont se suivre à cette tribune.

Pour me résumer, le IV^e plan affirme donc la volonté des pouvoirs publics d'assurer la promotion économique de certaines régions, mais il ne nous donne en définitive que très peu d'éléments d'appréciation sur l'ensemble de la politique régionale.

Un mot maintenant des objectifs de la politique d'expansion régionale du IV^e Plan : vous me permettrez d'affirmer qu'en bonne logique ils devraient s'identifier avec la projection géographique des options opérées dans les grands secteurs économiques et sociaux qui vont être rapportés ici. Alors, j'ai cherché à voir à votre intention comment se présentait la régionalisation, la localisation des différentes actions sectorielles prévues à l'échelon national dans le IV^e plan.

J'avais la possibilité d'employer deux méthodes : la première consistait à m'en tenir aux renseignements qui figurent dans le plan, à lire le chapitre IV, les pages 159 et suivantes ; la seconde m'entraînerait à répertorier dans les 585 pages du plan toutes les opérations à entreprendre à l'échelon local et de les « localiser » dans les régions qui les concernent. Je me suis efforcé avec le maximum de conscience et, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous l'affirme, avec toute la bonne foi nécessaire, d'appliquer successivement ces deux méthodes. La première m'a valu une déception sérieuse, la seconde m'a déçu bien davantage encore.

Comment — et c'est là la première méthode — se présentent les renseignements qui figurent au chapitre IV ? L'ensemble des opérations est regroupé autour de huit rubriques qui sont consacrées à Paris et au bassin parisien, à la région du Nord, à la région de l'Est, à celle de l'Ouest, au Massif Central, au Midi aquitain et pyrénéen, au Midi méditerranéen et au bassin rhodanien. Mes chers collègues, je dois, hélas ! vous le rappeler ; les développements qui concernent toutes ces huit grandes zones couvrent très exactement 10 pages sur les 585 que contient le Plan. Hormis le cas de la région parisienne, dont le programme de travaux est examiné dans un chapitre spécial, les renseignements qui sont fournis — parce qu'il faut être objectif je suis bien forcé de le signaler au Sénat — se caractérisent par une notoire imprécision...

M. Antoine Courrière. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Courrière, avec l'autorisation de M. le rapporteur.

M. Antoine Courrière. Monsieur le rapporteur, je suis pleinement d'accord avec vous ; il est incontestable que ce plan n'a pas fait sa part à l'aménagement du territoire.

Ce serait peut-être une raison supplémentaire pour que le banc des ministres soit occupé par celui qui, apparemment, est le

responsable de l'aménagement du territoire. Or, si le ministre présent, pour lequel nous avons beaucoup de déférence, rapportera, certainement, au Premier ministre ou au ministre de la construction les déclarations prononcées à la tribune, je crois, et mes collègues seront sans doute d'accord avec moi, qu'il serait utile et heureux que, chaque fois que nous prenons un secteur particulier du plan, le ministre responsable assiste à nos débats. Sinon, nous avons l'impression de faire une conférence entre hommes bien élevés mais qui ne donnera pas de résultats bien pratiques. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Me permettez-vous également de vous interrompre ?

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat. Avec la permission de M. le rapporteur, que je remercie de sa courtoisie, je voudrais préciser que l'absence du ministre de la construction responsable de l'aménagement du territoire est peut-être un peu excusable. Les prévisions qui avaient été diffusées quant au déroulement de cette discussion au Sénat lui donnaient à penser que c'est hier qu'il aurait dû être présent et il ne lui a pas été possible d'être libre ce matin.

J'ajoute, toutefois, qu'une partie des attributions relatives à l'aménagement du territoire sont de la compétence du Premier ministre qui, dans le cadre de la délégation qui me concerne et qui l'autorise à me confier diverses missions, entend que je suive les débats concernant cette question, si bien que le Gouvernement est représenté par un de ceux que concerne cette affaire.

M. Antoine Courrière. Nous avons en partie satisfaction. (*Sourires.*)

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je disais donc que les renseignements qui figurent au chapitre IV sur le développement régional sont groupés sous huit rubriques consacrées à huit grandes zones ; j'ajoutais qu'ils n'occupaient que dix pages sur les 585 du document et je disais que, hormis le cas de la région parisienne, dont le programme de travaux est examiné dans un chapitre spécial, ils se caractérisaient par une notoire imprécision et, j'ajoute, par une parfaite banalité ! J'en fais juge le Sénat car j'ai relevé, à son intention quelques passages qu'on me permettra de lire.

Ainsi, pour la région du Nord, nous apprenons que : « Le IV^e plan sera marqué par un important développement de la sidérurgie, grâce à l'implantation d'un grand complexe sidérurgique à Dunkerque. Mais, à côté des industries de base, il faudra également développer les industries de transformation légère employant une nombreuse main-d'œuvre, et notamment la main-d'œuvre féminine, actuellement sous-employée. Aussi, en certains points critiques de la région, faudra-t-il poursuivre le mouvement de conversion déjà amorcé ». Et plus loin : « La politique de l'habitat sera menée en liaison avec celle des implantations industrielles nouvelles de façon à rapprocher les lieux de travail des lieux de résidence et réduire ainsi la durée des migrations journalières des travailleurs ».

J'espère, mes chers collègues, qu'une telle politique ne sera pas réservée à la seule région du Nord et que chacune de nos régions pourra bénéficier de ces « facilités ». (*Sourires.*)

De même, pour la région de l'Est, on nous signale : « Il est indispensable de développer les industries de transformation liées aux productions de base déjà existantes. C'est pourquoi, à côté de la sidérurgie dont l'expansion est favorisée par l'évolution technique, l'effort doit se porter notamment vers le développement des industries mécaniques de façon à transformer sur place les produits métallurgiques aujourd'hui exportés à l'état brut ou semi-brut. » Ne pensez-vous pas que ce doit être la vocation de l'industrie que d'essayer effectivement de transformer sur place, les produits qui s'y trouvent fabriqués ? Mais je poursuis la citation : « Les industries traditionnelles — textiles, chaussures, ameublement par exemple — doivent moderniser leurs équipements et rationaliser leurs productions pour demeurer compétitives ou convertir progressivement leur activité ».

Mes chers collègues, croyez-vous vraiment que tous les chefs d'entreprise des industries traditionnelles de cette région n'ont pas très présente à l'esprit cette urgente nécessité ? Croyez-vous vraiment qu'il y ait besoin de leur souligner davantage la nécessité de moderniser leurs équipements et de rationaliser leur production ?

Quant à l'Ouest, « sa transformation économique ne peut être que le résultat d'efforts multiples portant sur tous les secteurs et visant à revivifier des structures vieillies. Elle doit en particulier s'appuyer sur un nombre suffisant d'animateurs locaux sachant encourager la modernisation des activités traditionnelles et attirer des entreprises nouvelles ». Et plus loin : « La modernisation de l'agriculture sera facilitée par le contact des centres industriels. Il faudra notamment promouvoir dans l'Ouest une économie moderne d'élevage en utilisant des conditions naturelles très favorables ». (*Nouveaux sourires.*)

Mes chers collègues, je vous pose la question, tout cela est-il vraiment sérieux ?

Dans le Massif central « l'émigration risque encore à l'avenir d'accentuer le vieillissement de la population et d'aggraver la situation économique de la région. Aussi l'objectif à atteindre est-il de promouvoir un niveau d'activités suffisant dans cette région, partout où cela est possible, de façon à y assurer, dans des conditions de vie convenables, le plein emploi de la population active ».

M. Antoine Courrière. Encore faudrait-il majorer les prix agricoles !

M. Etienne Dailly, rapporteur. J'ai voulu, mes chers collègues, apporter ce matin, à chacun d'entre vous la photographie de sa région telle que les planificateurs l'imaginent, afin que chacun d'entre vous connaisse les recettes qui vont être appliquées chez lui, et je poursuis donc : « Dans le Midi aquitain et pyrénéen, le niveau de vie demeure faible malgré les possibilités de développement de l'agriculture qui est favorisée par le climat — bien sûr ! (*Sourires.*) — et de l'industrie qui bénéficie de la proximité des gisements de pétrole et de gaz naturel ».

M. Georges Portmann. L'exposé des motifs du Plan est inexact sur ce point puisque le gaz traverse le Sud-Ouest mais n'y reste pas !

M. Etienne Dailly, rapporteur. On ajoute d'ailleurs toujours pour le Midi aquitain et pyrénéen : « Mais le développement des activités industrielles sera également recherché pour remédier à un sous-emploi latent et relever le niveau de vie. Jusqu'à maintenant, les entreprises ont conservé un caractère artisanal dans de nombreux centres et les industries de base y sont demeurées peu importantes bien que la région » — c'est pourquoi je relis ce passage — « soit maintenant bien desservie par les conduites de gaz ».

C'est à ce point précis, monsieur le président Portmann, que se place votre interruption sur l'inexactitude de l'exposé des motifs du plan.

Le Midi méditerranéen a, lui, une vocation qui n'étonnera personne. Il est indiqué dans le plan que pour cette région « le tourisme continuera de représenter une source de richesse ». (*Rires.*)

Quant au bassin rhodanien — et M. le rapporteur général ne me pardonnerait bien sûr d'oublier son cher Lyon — voici ce qu'on en dit : « C'est le renforcement du rôle de Lyon comme grande métropole qui constitue l'une des orientations de l'action économique régionale. Le développement de l'équipement intellectuel et des fonctions de direction y sera recherché de façon à accentuer son effet de contrepoids à la région parisienne. »

Mes chers collègues, je vais arrêter là cette énumération parce que le caractère vague des formules, l'imprécision des objectifs la rendent, à mon sens, superflue, de même qu'ils rendent vaine toute critique sérieuse.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous le dis : on ne peut qu'être d'accord avec le catalogue des généralités ainsi établi et vous ne risquez pas d'être beaucoup contredit sur tout ce que je viens de lire ; mais on ne peut que regretter d'être ainsi placé dans l'impossibilité matérielle d'appréhender l'image prospective de chacune de nos régions alors que nous étions nombreux à penser que le plan, en définitive, était fait pour cela.

Alors, faute de trouver dans le chapitre du développement régional dont je viens de vous lire trop d'extraits, — et je vous prie de m'en excuser — l'élément susceptible de nous fournir une image même schématique de l'expansion économique des diverses régions françaises, j'ai employé la seconde des méthodes signalées tout à l'heure, avec l'espoir de réussir à glaner, dans la succession des chapitres du IV^e plan, un certain nombre d'actions envisagées, pour les regrouper au plan régional.

J'ai disposé un certain nombre de lecteurs autour de grandes tables avec un certain nombre de plans et de paires de ciseaux,

à charge pour chacun d'eux de découper tout passage qui aurait trait à une région particulière, tout passage « localisé », de le placer dans la corbeille de la région et ensuite je m'étais dit que nous réussirions à assembler le contenu de chacune des corbeilles de façon à nous efforcer de « monter » la photographie aussi précise que possible du devenir de la région tel qu'il résulte du plan.

Eh bien ! mes chers collègues, alors que l'analyse des différentes actions locales prévues au chapitre IV, vous l'avez, je pense, constaté avec moi, donne une image imprécise et floue, le relevé des divers projets dont la régionalisation est envisagée dégage, lui, une impression d'ineohérence.

Ce travail, je l'ai là (*l'orateur montre un document*) ; il constitue une sorte d'index géographique du IV^e plan ; chaque région a ici son dossier ; mais, en définitive, je n'ai pas osé le faire imprimer en annexe à ce rapport ! J'ajouterai qu'il est bien entendu impossible d'en déceler le fil conducteur ou la règle d'or !

Je ne dis pas que ces actions économiques ne soient pas cohérentes dans les différents secteurs économiques et sociaux où elles ont été élaborées. Mais la somme des actions économiques ainsi extraites de leur cadre sectoriel d'origine ne parvient pas à donner à chaque région le profil que nous étions en droit d'espérer enfin connaître.

Voilà, mes chers collègues, comment se situe la politique d'action régionale dans la présentation du plan.

Quant à l'exécution du plan, l'action régionale repose sur un nouveau mécanisme : « les tranches opératoires ».

Les tranches opératoires visent à établir entre la planification nationale et la planification régionale les articulations qui font actuellement défaut.

Par rapport au plan national, les tranches opératoires se présentent comme l'instrument de la projection régionale des options sectorielles.

Par rapport à la planification régionale, les tranches opératoires se présentent comme un instrument complémentaire, destiné à établir l'échéancier des opérations et leurs modalités de financement.

Il est, je crois, possible de définir ces tranches opératoires de trois façons : d'abord par leur mode d'élaboration, puis par leur contenu, enfin par leur vocation planificatrice.

D'abord, par leur mode d'élaboration. Il est clair, si on lit avec soin la circulaire ministérielle du 26 janvier 1961, que ces tranches opératoires doivent se présenter comme le fruit des travaux des conférences interdépartementales et c'est la première fois que je les évoque dans ce rapport. Soyez-en bien conscients, mes chers collègues, la conférence interdépartementale, c'est le véritable instrument du régionalisme économique du plan.

Quel va être son rôle ? Elle se présente d'abord comme l'agent de liaison du pouvoir central. C'est elle qui va recevoir le IV^e plan, lorsqu'il sera approuvé, ainsi que les travaux annexes et les études, donc tout ce qui est susceptible de faciliter la tâche de régionalisation du plan.

Ensuite, c'est un agent d'investigation à l'échelon local, puisque c'est à elle qu'il appartiendra, à cet échelon, de faire procéder à toutes les consultations nécessaires et susceptibles d'intéresser l'expansion économique de la région.

Enfin, elle sera un agent d'élaboration et de synthèse ; ainsi en possession des grands objectifs qu'elle aura reçus du plan national et des renseignements dont elle aura provoqué la recherche à l'échelon régional, elle sera à même d'élaborer un projet de tranche opératoire qui sera adressé au « comité des plans régionaux » de telle sorte qu'il puisse être procédé, par la suite, à l'échelon national, aux arbitrages éventuellement nécessaires.

Pour ce qui concerne leur contenu, les tranches opératoires vont rassembler les données prospectives relatives au développement économique des régions. C'est donc aux conférences interdépartementales qu'il appartiendra d'harmoniser le plan national et les plans régionaux, notamment d'orienter au plan régional la politique des investissements publics, mais aussi des investissements privés.

Les investissements publics sont de deux sortes : les investissements individualisés à l'échelon national et les investissements à individualiser au niveau régional. Les tranches opératoires portent donc sur un grand nombre d'opérations, dont le choix

et la matière seront de la seule compétence de la conférence interdépartementale. Mais il est bien clair — on l'indique dans le plan — qu'elles ne pourront pas descendre aux opérations de détail et qu'elles devront s'en tenir aux opérations principales : équipement urbain des agglomérations importantes, équipement des grands ensembles, etc.

Pour ces divers investissements, le rôle de la conférence interdépartementale sera de formuler des propositions complètes, de proposer d'abord un certain ordre d'urgence dans les diverses catégories d'investissements publics, dans chaque catégorie d'investissement et d'étudier un ordre d'urgence des opérations de façon qu'un choix soit possible ultérieurement, le cas échéant, à l'échelon national.

A l'intérieur de la région, la conférence interdépartementale aura à proposer des priorités pour certaines zones. Enfin, elle aura, pour des investissements locaux complémentaires, à demander éventuellement des financements supplémentaires. Tel est le rôle de la conférence interdépartementale.

Tout ceci permet d'affirmer que les tranches opératoires vont être, en définitive, les instruments réels du régionalisme économique. Si le plan fait une part très importante aux programmes sectoriels et une part relativement modeste à la planification régionale, une procédure et des mécanismes, malgré tout, ont été prévus.

C'est donc la conférence interdépartementale, qui va constituer ce pont entre la planification nationale et la planification régionale. Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il nous soit permis de déplorer que l'élaboration des tranches opératoires ait été distraite de la compétence du Parlement. La circulaire du 20 juin 1960 relative aux conférences interdépartementales est en effet un document exceptionnellement précis. Elle prévoit les qualités de toutes les personnes qui peuvent avoir accès à ces conférences. Elle prévoit même les conditions dans lesquelles ces personnes peuvent y avoir accès : le préfet, l'inspecteur général de l'économie nationale, les fonctionnaires à compétence régionale, l'urbaniste en chef dans certains cas, etc. Vous voyez jusqu'où va cette circulaire. Le préfet peut même inviter les présidents de chambre de commerce, les présidents de chambres de métiers, mais nulle part il n'est prévu qu'il puisse inviter les élus, qu'il s'agisse des élus locaux ou des élus nationaux.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je pense que c'est là un point essentiel et qu'il convient de le souligner. C'est pour quoi votre commission des affaires économiques, pour remédier à cette lacune et à ses inconvénients, pour permettre au Parlement d'exercer même dans ce domaine — j'allais dire surtout dans ce domaine — sa mission de contrôle, vous propose l'adoption d'un amendement à l'article 2 qui prescrit le dépôt chaque année, à l'occasion du dépôt de la loi de finances, d'un document annexe récapitulatif, d'une part, par secteurs économiques et sociaux, d'autre part, par régions, l'ensemble de l'effort financier prévu dans le budget de l'Etat.

Cette disposition, cela va de soi, mes chers collègues, aura l'immense avantage de nous éviter d'avoir à descendre au niveau de la conférence interdépartementale — où peuvent se trouver quelquefois confrontés des problèmes locaux difficiles à arbitrer — mais nous permettra de nous y associer dans un second temps, d'en contrôler l'élaboration et, disons-le, d'en refuser le cas échéant les moyens ultérieurs, surtout s'ils ne nous paraissent pas raisonnables.

Je voudrais souligner encore, bien que le moment ne soit pas encore venu de défendre l'amendement, que cette disposition est prévue par la loi organique sur les lois de finances dont l'article 32 dispose : « ... le projet de loi de finances est accompagné... » d'un certain nombre de pièces et en particulier... « d'annexes générales destinées à l'information et au contrôle du Parlement ».

J'ajoute qu'en l'occurrence nous n'innovons pas, puisque chaque année on nous distribue ce document annexe — *l'orateur montre un fascicule bleu* — qui s'intitule « Etat récapitulatif de l'effort financier prévu au titre des Etats africains et malgache et des territoires d'outre-mer », document dans lequel nous trouvons, par secteur économique et social, d'une part, par régions, d'autre part, rassemblés tous les crédits qui sont compris dans la loi de finances.

M. André Dulin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dulin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Dulin. Je vous remercie, mon cher collègue, de me permettre de vous interrompre. J'aurais voulu demander à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre les raisons pour lesquelles les représentants des collectivités locales et particulièrement les présidents de conseils généraux ne sont pas associés aux conférences interdépartementales. En effet, les préfets, les hauts fonctionnaires discutent de questions qui relèvent souvent des budgets départementaux dont nous avons la responsabilité. C'est nous qui votons les crédits et les préfets sont chargés d'exécuter nos décisions. C'est pourquoi aussi bien les présidents de conseils généraux que les présidents d'associations de maires, qui sont intéressés, devraient être associés à ces travaux.

Je sais que très souvent des préfets récemment nommés dans des départements ne sont pas forcément au courant de tout, tandis que les présidents de conseils généraux sont là en permanence. Cela montre l'intérêt de la question que je voulais vous poser. (*Applaudissements.*)

M. le secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Je ne voulais pas interrompre une nouvelle fois M. le rapporteur et je me réservais de demander la parole à la fin de son exposé, mais puisque l'occasion m'est maintenant offerte et qu'il m'y autorise avec courtoisie, je voudrais mettre les choses au point.

Il est évident que, sur l'ensemble des problèmes importants de son rapport très serré qu'il a évoqués, le ministre des finances et le Premier ministre tiendront à répondre eux-mêmes; le Premier ministre, tout particulièrement en ce qui concerne la participation du Parlement à l'élaboration du IV^e plan, problème auquel il est particulièrement attentif. Cela dit, dès maintenant je vais m'efforcer de répondre à deux questions: l'une qui vient d'être renouvelée; l'autre, déjà posée par M. le rapporteur, qui s'est étonné du caractère de généralité, pour ne pas dire de banalité, des textes relatifs aux tranches régionales du plan.

Cela n'a absolument pas échappé ni au Gouvernement ni aux promoteurs du plan. Cette fluidité, cette généralité des textes en cause est volontaire; elle est destinée précisément à laisser toute liberté à ceux qui auront à mettre au point les tranches opératoires et c'est pour ne pas préjuger les décisions qui seront prises à cet égard que le commissariat général du plan et le Gouvernement n'ont pas voulu, par avance, figer les choses et fixer des idées qui pourraient paraître de parti pris.

J'ai été très attentif à ce qui vient d'être dit sur le rôle que le Parlement, d'une part — je vous ai dit que le Premier ministre aborderait ce sujet lui-même — et naturellement les élus locaux, d'autre part, entendent jouer dans la préparation et l'application du plan.

Je voudrais signaler tout de même qu'actuellement ils sont moins absents qu'on ne pourrait le croire, puisque les tranches opératoires sont élaborées non pas seulement par les conférences interdépartementales auxquelles on vient de faire allusion, mais également par les comités d'expansion. Or, les élus locaux, dont certains sont parlementaires, sont très souvent membres et souvent même les animateurs des comités d'expansion. J'entends bien que ce n'est qu'une occasion et non pas une nécessité et que, par conséquent, la formule est imparfaite.

Ce que je désire, pour conclure, souligner à ce propos, c'est que c'est la première fois qu'à propos du plan on tente de décentraliser ces procédures. Certes tout n'est pas parfait ni mis au point; mais, tant par ce souci de donner plus d'ampleur encore à la discussion du plan au Parlement que par ces premières tentatives de décentralisation des procédures d'élaboration, le Gouvernement a clairement indiqué la direction dans laquelle il allait et dans laquelle il entend bien progresser.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Monsieur le secrétaire d'Etat, si l'absence de toute précision est délibérée, que dis-je, voulez-vous, alors permettez-moi de vous dire que vous avez pleinement atteint votre objectif et de vous en féliciter! (*Rires et applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Et puis soyez remercié, car je ne puis plus douter un seul instant que le Gouvernement accepte l'amendement de la commission des affaires économiques. Après avoir demandé en quelque sorte un chèque en blanc au Parlement, ce sera pour lui la

seule façon de le consulter de nouveau au moment d'y inscrire le montant et d'être certain de son accord et sur ce montant et sur l'objet même de la dépense dont on aura ainsi délibéré en toute quiétude d'esprit et sans risquer d'être sclérosé par respect pour je ne sais quelle situation existante.

C'est pourquoi j'espère que l'amendement dont il s'agit, quelles que puissent être les complications que cela doive entraîner pour le ministère des finances — et nous savons bien que la rédaction d'un document supplémentaire est toujours une affaire désagréable — sera, en raison même de ce que vous venez d'indiquer, accepté par le Gouvernement.

Je voudrais maintenant, mes chers collègues — et j'en aurai terminé dans quelques instants — dire un mot des limites de la politique d'expansion régionale du fait de l'absence de toute doctrine « révélée » de l'aménagement du territoire. Le rapport de l'Assemblée nationale consacré à l'étude du IV^e Plan parle d'un « conservatisme excessif ».

Certes, le IV^e plan ouvre certaines perspectives, pose certains principes, mais vous voudrez bien admettre avec moi qu'il ne définit aucune politique régionale d'ensemble: il s'efforce seulement de corriger les méfaits des processus engagés alors qu'il eût fallu susciter un nouveau dynamisme régional.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner, la modestie de la politique régionale tient, sans doute, à l'insuffisance de son principe fondamental — le critère de l'emploi — ou à la volonté délibérée de limiter ses points d'application à certaines zones de notre territoire. Depuis quelques instants, nous connaissons même un nouveau motif de la timidité, de la modestie de notre politique d'expansion régionale: le souci que l'on a de la forger tranquillement, ailleurs qu'ici.

Mais la timidité des ambitions de notre politique d'expansion régionale, monsieur le secrétaire d'Etat — je le dis malgré vos explications — tient, à mes yeux, surtout à l'absence de toute « doctrine révélée » en matière d'aménagement du territoire. J'en demeure profondément convaincu. Votre planification repose en effet sur une « vision sectorielle ». Elle s'efforce d'assurer l'équilibre entre les grandes branches de l'économie et de maintenir un taux d'expansion qui lui paraît optimum.

Or, l'aménagement du territoire se fonde moins sur une « vision sectorielle » que sur une « vision géographique et sociologique » de la Nation.

En schématisant, on pourrait dire que la planification n'opère que par coupes verticales, alors que l'aménagement du territoire résulte de visions horizontales.

Pour être efficace, une planification devrait, en effet, normalement intégrer dans ses développements le cadre abstrait, mais indispensable, du secteur économique et le cadre géographique national ou régional dans lesquels viendront s'insérer les actions économiques envisagées.

Cette politique d'aménagement du territoire suppose d'abord la définition d'options à long terme, ensuite l'élaboration de programmes d'ensembles et enfin la simultanéité des interventions sur l'ensemble du territoire.

La définition d'options à long terme est d'évidence. Il est bien clair que la planification quadriennale est extrêmement limitée par sa brève durée, que la juxtaposition des plans de quatre ans, dès lors que l'on veut faire de l'aménagement du territoire, ne peut avoir de sens que si elle est coiffée par une planification à plus long terme dans laquelle les plans d'équipement devindraient ainsi la mise en œuvre — sous le bénéfice des corrections que tout naturellement il serait indispensable d'y apporter — des options à long terme.

L'élaboration de programmes d'ensembles va de soi. Je ne la développerai même pas.

Mais, concernant la simultanéité des interventions sur l'ensemble du territoire, je voudrais souligner que la planification actuelle telle qu'elle résulte du plan repose sur une différenciation régionale au nom de laquelle certaines portions de notre territoire vont bénéficier d'actions prioritaires. Je n'en conteste pas le bien-fondé. Je ne conteste pas le bien-fondé de la politique d'entraînement telle qu'il semble qu'on veuille la pratiquer en Bretagne, dans le Massif Central ou dans le Nord; mais êtes-vous bien sûr que certaines régions — et je pense à nouveau au Sud-Ouest — ne devraient pas être aussi associées à une telle politique?

Au fond, dans une saine conception de l'aménagement du territoire, les zones d'ombre et de lumière doivent être simultanément intégrées dans l'ensemble de l'expression économique

du pays car, en définitive, mes chers collègues, chaque région, quel que soit son potentiel économique, mérite d'être l'objet d'interventions particulières et définies.

Je vais conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, par un compliment, un demi-compliment, par une question, par une observation et par un appel.

Le compliment, c'est de vous dire qu'en dépit de toutes les critiques que j'ai formulées — à bon droit, me semble-t-il, mais dont je souligne qu'elles ne visent que l'aspect « aménagement du territoire et économies régionales » et qu'elles ne s'appliquent à aucun des secteurs du plan — qu'en dépit également du fait qu'il a fallu vraiment se donner beaucoup de mal pour trouver une seule fois les mots « aménagement du territoire » dans ces 585 pages du plan, le compliment c'est de reconnaître que par rapport au plan précédent nous nous trouvons devant un essai de régionalisation qui n'est pas contestable. Il convient de le dire. C'est affaire d'honnêteté.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Etienne Dailly, rapporteur. La question, la voici. Avant de monter à cette tribune — c'est chez moi une manie — j'ai consulté le dictionnaire. Voici ce qu'il dit du plan : « Un plan, c'est le dessin ou le projet d'un ouvrage, quand on a coordonné les différentes parties qui doivent y entrer. » Ma question est donc la suivante : Etes-vous sûr d'avoir véritablement coordonné les parties que vous faites entrer dans votre plan ?

L'observation, c'est que, dans la mesure où l'on admet que la planification doit avoir une double ambition — d'abord de déterminer pour chaque secteur économique et social les conditions optima d'un progrès harmonieux et ensuite d'assurer la projection géographique cohérente de ces options sectorielles — alors il est permis de se demander sous cet aspect particulier si le plan, en définitive, ne passe pas à côté de l'objectif. Car, je l'ai dit : réduit à son aspect sectoriel, le plan se présente comme une juxtaposition de coupes verticales de notre économie, dépourvue de ce cadre indispensable et de ce liant nécessaire que constitue une doctrine définie de l'aménagement du territoire.

Ne nous y trompons pas, mes chers collègues, l'aménagement du territoire est au plan ce que l'urbanisme est à la construction. Et quels sont ceux ici responsables de l'avenir de leur cité, qui n'ont pas à déplorer les méfaits d'une politique de construction trop longtemps menée en dehors de tout souci d'urbanisme ?

Sans doute les tranches opératoires vont-elles constituer de véritables lois de programme, car c'est bien de cela qu'il s'agit, de lois de programme qui vont pratiquement être délibérées et rédigées par les conférences interdépartementales et en dehors, par conséquent, de la compétence du Parlement. Eh bien ! ces lois de programme, il faut qu'elles se concilient, qu'elles s'intègrent sans risquer de compromettre à jamais toute possibilité de mettre en œuvre un jour une vraie politique d'aménagement du territoire, lorsqu'elle aura été, enfin, définie.

Voilà pourquoi — et c'est l'appel que je vous lance, monsieur le secrétaire d'Etat — la collaboration effective et confiante du Gouvernement et des assemblées parlementaires apparaît si nécessaire jusque dans ce domaine. Voilà pourquoi nous espérons que vous accepterez l'amendement que la commission des affaires économiques a l'honneur de déposer, pour faire en sorte que le Parlement soit indirectement associé par la suite à l'élaboration des tranches opératoires, instruments réels du régionalisme économique du plan, et soit aussi à même de poursuivre dans ce domaine la mission de contrôle qui lui a été confiée par la nation. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je crains d'abuser ; mais étant donné à la fois la qualité de l'exposé et l'intérêt du sujet que représente l'aménagement régional, on m'excusera peut-être de vouloir donner encore une réponse à l'une des questions posées par M. Dailly.

Je voudrais dire que, pour l'ensemble des régions auxquelles la politique d'entraînement est applicable, une loi de programme d'investissements publics sera présentée au Parlement pendant l'année 1963, ce qui répond à l'une des premières questions.

Quant à la détermination de ces régions d'entraînement, la question doit être reconsidérée encore dans les semaines et les mois à venir et le Parlement aura à en connaître puisque les critères généraux qui permettraient de les déterminer figureront dans l'exposé des motifs de la loi de finances pour 1963 dont le Sénat aura à discuter lors de la prochaine session parlementaire.

M. le président. Le Sénat voudra sans doute suspendre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures trente. (Assentiment.)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq minutes, est reprise à seize heures cinq minutes sous la présidence de M. Gaston Monnerville.)

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'adhésion de la France à la convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire en date du 7 novembre 1952.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 261, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ratifiant le décret n° 61-1517 du 30 décembre 1961 qui a modifié les tarifs des droits de douane d'importation.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 262, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ratifiant le décret n° 62-494, du 14 avril 1962, qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 263, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan. (Assentiment.)

— 4 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Marcel Darou demande à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre quelles sont les dispositions qui seront prises par le Gouvernement :

- 1° Pour obtenir une application loyale du rapport constant ;
- 2° Pour réaliser, dès le budget de 1963, l'application du nouveau plan quadriennal en faveur des anciens combattants et victimes de la guerre.

Il constate, en effet, que les lois du 27 février 1948 et du 31 décembre 1953, devenues l'article L 8 bis du code des pensions et qui ont organisé le rapport constant, risquent de subir les effets des dispositions nouvelles en faveur de certaines catégories de fonctionnaires et de mettre ainsi fin à ce rapport constant, portant de ce fait un grave préjudice aux pensions de la fonction publique, aux pensionnés de guerre et aux bénéficiaires de la retraite des anciens combattants, et, pour maintenir l'application loyale du rapport constant, il lui demande :

- 1° S'il ne pense pas qu'il serait nécessaire de prendre les mesures qu'il convient :

— soit pour le respect du classement hiérarchique et l'augmentation des traitements-pensions par la majoration du point indiciaire (Art. 8 bis du code des pensions) ;

— soit par la contrepartie pour les pensions du traitement nouveau des fonctionnaires qui étaient jadis à l'indice 170 (190 brut) ;

- 2° S'il n'estime pas également nécessaire, pour l'application du nouveau plan quadriennal, que les représentants des organi-

sations, qui avaient constitué la commission des vœux, soient consultées afin d'établir une méthode satisfaisante dans la réalisation de ce plan quadriennal. (n° 23).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 5 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous poursuivons la discussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du plan de développement économique et social.

Je dois porter à la connaissance du Sénat que la conférence des présidents, qui vient de se réunir, a décidé que le temps de parole dans la discussion générale de ce projet de loi devra être réduit, dès maintenant, à une demi-heure par rapporteur et à un quart d'heure par orateur inscrit.

Cette décision est motivée par la volonté de permettre au Sénat de disposer de toute la journée du jeudi 12 juillet pour l'examen et le vote des articles et des amendements.

Je vais donner la parole aux orateurs qui se sont fait inscrire pour présenter leurs observations sur la section concernant l'aménagement du territoire et les économies régionales.

La parole est à M. Champeix.

M. Marcel Champeix. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le discours qu'il prononçait devant le Conseil économique et social, le 17 novembre 1961, le chef de l'Etat affirmait :

« C'est la nation tout entière qui va voir son destin engagé par le plan. Celui-ci n'est pas, en effet, la simple expression de nos souhaits. Il est bel et bien l'ensemble des objets fixés à nos activités. Il organise la lutte pour combler les lacunes et réparer les insuffisances. »

Il faisait « allusion à diverses hypothèques internes telles que le déséquilibre excessif entre nos régions ». Il soulignait qu'« il est nécessaire que le plan soit large et vigoureux » puisqu'on s'est résolu à « fixer à notre développement un objectif ambitieux, 24 p. 100 d'augmentation en quatre années. »

Mais, ajoutait-il : « Encore faut-il que la nation elle-même s'incorpore à l'effort qui lui est assigné, qu'elle y porte, désormais, son intérêt essentiel et qu'elle fasse de la réussite son ambition principale ».

Un impératif « large et vigoureux » qui engage, pour le mieux assurer, le destin du pays, qui emporte l'adhésion et l'effort sinon enthousiastes, du moins volontaires de la nation, tel devrait être un plan digne de ce nom. Le IV^e plan qui nous est présenté répond-il à de tels objectifs ? Ouvre-t-il de telles perspectives ? Est-il susceptible de susciter l'ambition de la réussite ?

Les critiques sévères et nombreuses qui, nonobstant le vote final, ont été formulées à l'Assemblée nationale, celles, aussi sévères et aussi justifiées, qui ont été ou vont être faites par nos collègues de toutes opinions, prouvent abondamment le contraire.

Cependant, faire une critique d'ensemble du plan n'est point l'objet de mon propos, mes amis socialistes intervenus dans la discussion générale ayant parfaitement rempli la mission que mon groupe leur avait confiée.

Je voudrais circonscrire assez rigoureusement l'objet de mes préoccupations. Toutefois, soucieux de ne pas obéir aux seuls intérêts — fort légitimes cependant, mais qui ne sont pas seuls en cause — de mon département de la Corrèze, c'est plus largement — que mes collègues de ces régions veuillent bien m'en excuser — sur l'ensemble Limousin-Auvergne que portera mon intervention.

Cet ensemble constitue une région particulièrement déshéritée alors qu'elle peut être rendue prospère, d'autant que son économie renouée s'intégrerait parfaitement dans les besoins et les perspectives de notre économie nationale.

Or, tandis que les aménagements régionaux doivent avoir pour objectif de compenser ou de transformer les caractéris-

tiques naturelles d'une région afin de lui permettre de s'épanouir, le IV^e plan ne prévoit aucune réalisation tangible susceptible de donner vie à l'ensemble des départements du centre de la France.

Cette région pourrait cependant être mise en valeur rationnellement et trois objectifs pourraient être facilement et très bénéfiquement poursuivis : le boisement et l'exploitation intensive de la forêt, l'élevage bovin et ovin, enfin le tourisme social. Ces trois objectifs s'inscrivent dans un contexte naturel très favorable, mais aussi dans un contexte économique et social qui appelle une intervention urgente.

Il y a en Limousin une terre de prédilection pour la forêt à une altitude variant entre 400 et 1.000 mètres avec une pluviométrie supérieure à un mètre par an. Je crois savoir que l'administration des eaux et forêts considère cette région comme la plus favorable de France pour un aménagement forestier intensif.

Les expériences déjà réalisées sont concluantes et des résultats exceptionnels ont pu être enregistrés, en particulier pour les bouleaux et certains résineux. Mais, malgré l'intervention du fonds national forestier, le boisement se fait parfois d'une manière désordonnée et incontrôlable. D'autre part, une politique de boisement et de culture intensive de la forêt se heurte aux structures foncières. Il est indispensable de créer des structures nouvelles.

S'il y a nécessité de faire un boisement rationnel, il faut également prévoir une exploitation rationnelle de la forêt, et prévoir et organiser les débouchés, soit vers l'exportation, soit vers les usines à pâte.

Si l'effort souhaitable et possible était fait, dans un délai de vingt ans cette région serait transformée et deviendrait prospère.

Sur le plan de l'élevage, la zone Limousin-Auvergne est un « pays de naisseurs ». Elle peut être considérée comme un des grands berceaux des races bovines à viande — Limousin, Salers, Charolais — qui, améliorées par la sélection, peuvent servir de source d'approvisionnement à tout le pays.

Il y a, de plus, des possibilités considérables quant à l'élevage ovin. Encore faut-il créer un complexe sylvo-pastoral associant à la production forestière des zones herbagères et une production fourragère intensive.

On ne peut objecter — ce qui est une critique souvent formulée à l'égard des grands aménagements régionaux — que les résultats d'un tel aménagement régional ajouteraient aux difficultés d'écoulement de notre production nationale puisque nous sommes largement déficitaires tant pour la production de bois résineux pour la pâte que pour l'élevage de jeunes bovins et ovins.

Quant au tourisme, il peut, dans ma région, être élevé au niveau d'une véritable industrie et il doit être orienté vers le tourisme social.

Que de richesse encore inconnues et inexploitées !

Il serait trop facile de vanter la beauté de nos petites cités médiévales, de nos châteaux anciens, de nos vieilles églises... qui s'insèrent dans des sites naturels particulièrement pittoresques auxquels sont maintenant intégrés nos barrages et nos lacs artificiels. A tout cela convient-il encore d'ajouter nos nombreux trésors de la préhistoire. De telles richesses pourraient être mises à la disposition plus particulièrement de familles urbaines à faible revenu qui ont bien le droit de connaître vacances et détente autrement que dans l'exiguïté et la contrainte de la petite maison natale.

Cette zone par ses attraits naturels, la forêt, les rivières, les lacs, la pêche... peut servir de cadre à une large expérience de tourisme populaire, mais cela suppose l'aménagement de villages abandonnés, l'extension de la loi intéressant les gîtes ruraux, l'aménagement des lacs et des retenues, l'aménagement du camping et du caravanning et — pourquoi pas ? — la création d'un parc national aménagé.

Quant au tourisme étranger, il appelle un meilleur équipement hôtelier. Peut-être faudrait-il aussi que, dans les plaquettes ou les dépliants publiés à l'étranger sous l'égide du Gouvernement pour attirer les touristes en France, toute la région Limousin-Auvergne ne soit pas totalement — je dis bien totalement — oubliée alors qu'on ne saurait contester son immense attrait touristique.

La mise en valeur et l'aménagement de la région Auvergne-Limousin sont donc une nécessité vitale. Cette mise en valeur et cet aménagement sont possibles et relativement faciles.

Enfin, ils répondent aux exigences de notre économie nationale. Mais la charge du développement ne peut être abandonnée à l'effort individuel par trop insuffisant ou aux possibilités par trop précaires des collectivités locales.

C'est à l'Etat qu'il appartient de prendre une initiative hardie, de susciter, d'harmoniser et de commander les efforts individuels ou collectifs. C'est à l'Etat surtout qu'il appartient de dégager et de mettre à disposition les crédits nécessaires pour un aménagement régional parfaitement valable sur le plan économique et indispensable sur le plan humain.

Les investissements dans l'agriculture intéressent plus de la moitié de la population française répartie sur 80 p. 100 du territoire. Or l'aide de l'Etat dans les investissements agricoles a progressé moins vite que dans la plupart des autres secteurs.

Veut-on quelques termes de comparaison ? Les subventions accordées pour les investissements étaient pour l'agriculture de 9 milliards d'anciens francs en 1952, de 33 milliards en 1960, soit un coefficient d'accroissement de 3,6 ; pour l'industrie, de 7 milliards en 1962, de 84 en 1960, soit un coefficient d'accroissement de 12 ; pour les transports, de 2 milliards en 1962, de 25 en 1960, soit un coefficient d'accroissement de 12,5 ; pour les investissements hors métropole, de 42 milliards en 1952, et de 179 en 1960, soit un coefficient d'accroissement de 43.

D'autre part, depuis 1955 à 1961 inclus, la part budgétaire des investissements agricoles proprement dits a en réalité diminué de 2,50 p. 100 par an en moyenne.

Je sais bien que si l'on compare les investissements de 1955 à 1962, une appréciation superficielle et hâtive semblerait faire apparaître une croissance moyenne de 1,50 p. 100. La réalité est différente. Si on évalue en francs constants il y a, en fait, une décroissance des investissements de 2,50 p. 100.

Or, il faudrait un rythme d'accroissement de 12 p. 100 si l'on veut rattraper certains retards en ce qui concerne le III^e plan.

Comment, dès lors, monsieur le ministre, ne serions-nous pas inquiets pour l'avenir de notre région ? Et comment pourrions-nous donner notre adhésion à un plan qui ne lui apporte rien de tangible ?

Le chef de l'Etat, dans l'allocution qu'il prononçait à Tulle, le 17 mai dernier, s'exprimait en ces termes :

« Il est parfaitement vrai que certaines régions se trouvent désavantagées par rapport à d'autres, à cause de la géographie, des communications, quelquefois des ressources naturelles qui sont accumulées en certains endroits et qui ne le sont pas à d'autres. Je sais que votre région, à cet égard, est une région difficile, mais le développement de la France doit être celui de la France tout entière. Il faut qu'il profite d'abord à tous les enfants de la patrie et ensuite à toutes les régions, même si telle ou telle est plus ou moins en retard. Il faut que ce retard soit rattrapé, non pas seulement par les initiatives locales, mais par le concours de la nation tout entière, c'est-à-dire que la France tout entière doit aider la Corrèze — et j'ajoute tous les départements de la périphérie — dans son développement. Elle le fera, je vous le dis et vous pouvez le répéter. »

Monsieur le ministre, nous prenons volontiers acte d'une telle promesse. Une inscription au IV^e plan comme zone spéciale d'action rurale est une formalité que nous enregistrons. Que soit mis en œuvre et commence à se réaliser un programme d'aménagement de la région Limousin-Auvergne !

Alors — mais alors seulement — notre scepticisme sera vaincu ; l'espoir remplacera la désespérance et l'initiative des pouvoirs emportera l'adhésion de nos populations rurales (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Brégégère.

M. Marcel Brégégère. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le plan qui vient d'être soumis aux discussions du Parlement français est, comme les précédents, une intention et une vision sur l'avenir pour diriger l'économie et en assurer la progression à un degré le plus élevé possible.

D'aucuns ont fait les réserves qui s'imposaient sur sa présentation, sa discussion, en regrettant parfois son manque de démocratisation puisqu'il a refusé une participation plus active aux représentants qualifiés de la nation. Je n'y reviendrai pas.

Le premier plan avait pour but de remettre en marche l'économie française. Celui qui nous est proposé aujourd'hui revêt une plus grande importance. Il tend à dégager les grandes options économiques et sociales de notre pays. Je veux croire qu'un de ses buts essentiels est d'essayer d'atténuer les déséquilibres économiques qui entraînent les mouvements sociaux que nous connaissons.

L'expansion régionale et sa conséquence immédiate, l'aménagement du territoire, posent donc à l'intérieur du plan un problème de première importance qui a pour but l'élévation du niveau de vie des hommes d'une région donnée.

Depuis longtemps déjà, on s'est aperçu des dangers de notre structure économique. Des hommes d'expérience ont déclaré que la concentration qui est la nôtre c'est l'apoplexie au centre et la paralysie aux extrémités. M. Gravier a dénoncé en des articles saisissants une telle politique comme contraire aux intérêts de la population tout entière.

L'aménagement du territoire a pour objectif principal d'accroître la production et la richesse dans une région donnée en assurant l'avenir des populations, leur plein emploi et un niveau de vie suffisant. Il semble que, jusqu'à ce jour, pour apporter un renouveau dans différentes régions françaises dont l'activité principale relève de l'agriculture, la première pensée a été de les industrialiser.

L'implantation industrielle dans une région rurale est certainement une bonne chose car elle peut redonner vie à cette région en accroissant le niveau de vie de ses habitants. En revanche, elle pose un problème humain car, automatiquement, elle prépare l'exode rural, aggrave le déséquilibre entre le monde paysan et celui de l'industrie.

C'est pourquoi je considère que ce n'est pas la solution économique idéale pour assurer l'épanouissement normal des hommes. Ainsi donc, nous estimons qu'une planification est nécessaire, qu'elle doit sans doute tenir compte des possibilités de rentabilité et assurer la parfaite harmonie des productions.

Les problèmes de l'économie française ne peuvent être résolus que par l'aménagement du territoire et la mise en valeur des économies régionales. L'aménagement du territoire, c'est la volonté de donner aux régions les moyens de se survivre, de leur rendre leur propre visage et de donner à la jeunesse les raisons d'y vivre et de s'y épanouir.

Pour arriver à ces résultats concrets, pour échapper aux rêves que l'on dispense dans de trop nombreuses régions, pour qu'ils deviennent une réalité, il faut prendre les dispositions qui s'imposent et capables d'aboutir aux résultats recherchés.

Jusqu'à ce jour elles ont été plus particulièrement décevantes. Certes il existe un peu partout des comités régionaux d'expansion, des sociétés d'aménagement. Mais l'insuffisance des crédits, des moyens d'action les ont paralysés. Il faut leur donner les moyens d'équipement indispensables, grouper toutes les activités, privées, administratives dans un plan régional, préparé par les représentants qualifiés de ces régions, donner aux collectivités, aux maires et aux conseillers généraux les moyens financiers qui leur font défaut, leur donner les moyens de mener à bien les projets établis car jusqu'à ce jour ils n'ont eu que le triste sort de figurer en des études certes bien établies et faisant l'objet d'éditions de luxe sans trouver la plupart du temps un commencement d'exécution.

C'est pour cela que nous souhaitons que le IV^e plan apporte les moyens de faire véritablement de l'expansion, de faire véritablement de l'aménagement du territoire.

Hélas ! je crains qu'il n'en soit pas ainsi et que le taux d'expansion qui est prévu ne soit pas atteint. Je crains encore une fois qu'il ne permette pas de modifier les déséquilibres régionaux qui existent.

Je le crains doublement en tant que parlementaire français, mais aussi comme représentant la région du Sud-Ouest et particulièrement le département de la Dordogne, région et département qui paraissent bénis des dieux en raison de leur beauté naturelle, de leurs sites merveilleux, de leur histoire, mais qui sont devenus des régions sclérosées, asphyxiées, délaissées. Nous en analyserons les raisons dans la discussion de certains chapitres de ce plan.

Allons-nous assister impuissants à la détérioration du climat économique et social dans le département de la Dordogne ? Vaut-on enfin le comprendre dans un plan régional qui permettra de participer à l'expansion propice à notre région ? Peut-il espérer moderniser ses exploitations agricoles, obtenir l'expansion industrielle à laquelle il peut prétendre en corrigeant totalement et complètement la politique suivie jusqu'à ce jour ?

Pas une seule implantation d'industrie qui ait pu bénéficier de la prime d'équipement ! Que d'atermoiements, que d'embûches, que d'impossibilités ont été mis en travers des intentions municipales tendant à donner à leur ville ou à leur commune les moyens de vivre à l'heure moderne. Nous demandons pour cette région, pour ce département, les possibilités de poursuivre son équipement.

Il est bien entendu que les programmes régionaux doivent englober tous les secteurs économiques, agriculture, industrie, transports, tourisme. L'implantation d'industries nouvelles est susceptible d'arrêter le processus de misère, surtout d'industries légères aux investissements plus faibles qui procurent beaucoup plus d'emplois que les industries dites lourdes, car notre département se dépeuple, hélas ! à une allure déconcertante. Il a perdu en cinquante années 25 p. 100 de sa population alors que la population française augmentait de 16 p. 100. L'exode rural en est le grand responsable. En effet, la surface des terres labourables a diminué de 50 p. 100 en un demi-siècle.

C'est pourquoi je me permets de marquer ma surprise, pour ne pas dire plus, de voir que nulle part dans le IV^e plan on ne s'inquiète de doter la région du Sud-Ouest de solutions particulières, d'un plan particulier, en raison de sa situation de région déshéritée. Je remercie à ce sujet le rapporteur, notre collègue M. Dailly, de l'avoir souligné ce matin.

M. Pisani, ministre de l'agriculture, parlant des déséquilibres régionaux, précisait lui-même la nécessité d'interventions inégales selon les cas. Je le cite : « appliquer à tous le même remède aboutit à renforcer les déséquilibres. » C'est la raison pour laquelle je demande pour le Sud-Ouest et la Dordogne un plan particulier.

Pour les équipements, je serai assez bref puisque nous aurons l'occasion d'en reparler. Je constate qu'en ce qui a trait à l'électrification, il faut user de mille artifices pour assurer l'indispensable. Pour les adductions d'eau, il en va de même, mais nous y reviendrons également.

Pourtant ce département possède un atout majeur, comme le signalait tout à l'heure M. Champeix, celui du tourisme : richesse de ses vallées, de ses vieilles demeures et châteaux des XVI^e et XVII^e siècles. C'est une région, un département idéal pour le repos de l'âme et des corps, pour ceux qui aiment la bonne chère et le bon vin, pour ceux qui veulent abandonner pour un certain temps la frénésie des villes ; ils y trouveront le calme des horizons lointains, la sagesse de l'époque préhistorique et la raison des grands classiques.

Mais, pour cela, il faut aider l'industrie hôtelière, rénover les accès des circuits touristiques, diminuer les charges, car il ne s'agit pas de tuer la poule aux œufs d'or !

Il y a là à notre portée les moyens d'arriver aux objectifs du plan. Je sais, le tourisme devient une exigence chaque jour plus grande ; mais j'assume que le tourisme pour la Dordogne est un des plus sûrs moyens d'assurer son avenir. Dans l'immédiat, on peut obtenir des résultats concrets par des aménagements et des agencements judicieux : terrains de camping et de jeux, aménagements des sites, villages de vacances, modernisation des hôtels, gîtes ruraux. Ce sont là des objectifs bien modestes, mais qui peuvent très rapidement améliorer de façon importante la vie économique de nos cités et de nos villages.

Que l'on me permette d'ajouter un mot sur l'habitat rural, d'insister sur la nécessité de son amélioration : c'est sans doute là trop souvent une des raisons de l'abandon de nos campagnes. La vétusté, l'inconfort, les difficultés d'accès font de mornes logis où l'homme ne peut se reconnaître, ni trouver la mesure des libertés essentielles à la vie.

Nos petites villes, nos chefs-lieux de canton, nos communes ont un besoin urgent de logements. Des maisons neuves, des campagnes vivantes doivent aider à rompre le déséquilibre actuel et aider à la mise en valeur agricole et industrielle de notre pays.

Après tout, j'ai posé les problèmes, j'ai situé les solutions capables de rompre les déséquilibres régionaux en permettant à certaines régions de tirer le maximum de leurs possibilités, en leur permettant de ne pas continuer de s'appauvrir pendant que les régions riches continuent de s'enrichir.

Il est certain que le plan peut aider efficacement à cette résurrection en intervenant dans le jeu des prix, des subventions, du crédit, des investissements prioritaires. Par ces moyens, il est possible de rompre le cercle infernal de la concentration affolante, en provoquant un réaménagement régional.

En conclusion, sans ignorer les difficultés propres à la diversité de notre pays, de ses régions, j'affirme qu'aujourd'hui l'aménagement du territoire est beaucoup plus politique que technique et que, par conséquent, il doit être réglé pour permettre l'épanouissement de tous les hommes, quelle que soit la terre qui les a vus naître et sur laquelle ils tiennent par-dessus tout à vivre et à prospérer. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bonnefous.

M. Edouard Bonnefous. Mes chers collègues, si l'aménagement du territoire et l'expansion régionale sont au centre des débats de l'Assemblée nationale et du Sénat, ils ne sont pas, hélas ! le centre des préoccupations du IV^e plan lui-même. Voilà, à mon avis, un premier désaccord grave entre le Parlement et le plan qui lui est soumis. Il y a longtemps que, pour sa part, le Parlement a compris cette nécessité et, si l'exposé des motifs du IV^e plan insiste, à juste titre d'ailleurs, sur la nécessité d'une politique des économies régionales, pourquoi a-t-il fallu attendre que la pression de l'opinion se manifeste pour introduire dans le plan lui-même cette novation, et avec quelle réserve et quelle prudence puisque, ainsi que l'a rappelé ce matin notre collègue M. Dailly dans son excellent rapport, on ne trouve qu'une fois le terme d'« aménagement du territoire ». Par conséquent, ni le problème de la disparité régionale ni celui de l'aménagement du territoire ne sont vraiment traités, mais le plan ne dit pas non plus dans quelles conditions on peut remédier à ces disparités régionales qui sont présentement l'objet des préoccupations de la plupart des élus de la nation.

Ainsi que M. Tron l'a très justement souligné dans son discours d'avant-hier, nous risquons, à vouloir ignorer ces disparités régionales, d'entretenir dans notre pays un climat de rivalités et de mécontentement qui sera, croyez-le bien, très dangereux aussi bien du point de vue social que du point de vue politique.

Telles sont quelques-unes des remarques liminaires que je voulais présenter, obligé que je suis, en raison même du temps réduit qui nous est imparti depuis cet après-midi, de limiter mes observations à l'absence d'une politique de décentralisation et à la très nette insuffisance de la politique d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'absence d'une politique de décentralisation, j'ai déjà dit et je répète que l'aménagement du territoire est inconcevable sans la stabilisation de la région parisienne. On l'a assez dit pour qu'il n'y ait pas d'explications supplémentaires à donner. Le complexe parisien joue véritablement le rôle de pompe aspirante au détriment de la province. Il ne sert donc à rien d'avoir une politique d'action régionale, de lui consacrer des sommes importantes si, dans le même temps, on n'arrête pas le mouvement centripète vers Paris.

Or, qu'a-t-on fait jusqu'à présent en ce qui concerne la décentralisation ? Des discours, des rapports, d'innombrables congrès, mais en vérité presque rien d'efficace. Divers décrets ont été signés, je le reconnais, en 1955, en 1958, en 1960, entre autres le décret du 30 juin 1955, deux lois de 1960, renforçant les pénalités à l'encontre des entreprises qui passeraient outre aux interdictions.

Je rappellerai aussi pour mémoire les autres mesures qui complétaient les décrets et les lois, mais peut-on affirmer que les pouvoirs publics ont véritablement traité le problème et l'ont-ils en tout cas abordé de telle façon qu'ils aient eu la possibilité de réussir ? On me dira que les crédits n'ont pas été suffisants. Ce n'est pas vrai non plus. L'année dernière, on a estimé à 300 milliards d'anciens francs, dont 22 milliards de subventions de l'Etat, les crédits consacrés depuis 1955 à l'aménagement du territoire, crédits modestes sans doute, mais crédits qui tout de même auraient pu permettre, à mon avis, d'obtenir d'autres résultats.

Alors, pourquoi faut-il que cette décentralisation se solde par un échec et comment peut-on calculer cet échec ? Je rappellerai ce que notre collègue Pleven a dit à l'Assemblée nationale, à savoir qu'entre 1959 et 1960, si 561 autorisations d'installation ont été refusées, plus de 1.900, soit 4 sur 5, ont été accordées.

Quant aux décentralisations qui ont été faites, dans une forte proportion elles se sont reportées à la périphérie immédiate de la région parisienne et malgré ces départs il s'est créé dans les cinq dernières années plus de 60.000 emplois nouveaux dans la région parisienne, rien que par l'extension des ateliers existants.

Pour ce qui concerne l'Etat, il vaut mieux n'en pas parler. La décentralisation administrative de l'Etat n'est pas commencée. On parle avec raison, mais on ne peut citer que cet exemple, ce qui a été fait à Lannion pour l'installation du centre de télécommunications. Vous reconnaîtrez que c'est plutôt modeste. Par une circulaire du 22 juin 1960, le Premier ministre demandait aux membres du Gouvernement d'établir une liste des services de l'administration centrale susceptibles d'être transférés en province. La circulaire est restée lettre morte.

Par conséquent, il y a échec total de la politique de décentralisation.

Les campagnes n'ont pas été plus favorisées par l'aménagement rural. Début 1961, trois millions d'hectares seulement avaient été remembrés sur les 14 millions qui devaient l'être. Le fossé que

nous regrettons, je le dis franchement comme élu de la région parisienne, entre Paris et le reste de la France ne cesse de se creuser. M. Jacques Dumontier, dans un rapport excellent, a dit : « Le développement des régions fortes et la stagnation ou même le recul des régions faibles se sont poursuivis en 1961 dans une indifférence quasi générale ».

D'un côté une population qui vieillit par suite du départ des jeunes, l'abandon des villages, le développement des friches, une infrastructure qui se dégrade, de l'autre côté une région parisienne qui grandit sans cesse, dans la plus complète anarchie. S'il y avait une véritable amélioration de la région parisienne on pourrait se réjouir, mais comment ne pas s'inquiéter de ce développement anarchique et désordonné que vous ne contrôlez pas, que vous n'endiguez pas, que vous n'orientez pas. Voilà le drame devant lequel nous sommes placés. La population parisienne égale à elle seule celle des trente-deux plus grandes villes de France. Trois cent cinquante provinciaux chaque jour s'installent à Paris. Un Parisien naît toutes les minutes.

On nous dit : De quoi vous plaignez-vous ? C'est vous qui touchez la plus grosse part des investissements. D'abord c'est très discutable. Je ne veux pas aujourd'hui ouvrir ce dossier, j'y reviendrai plus tard. Je rappelle tout de même que nous avons à supporter le versement de 45 p. 100 des impôts de la France ; 42 p. 100 des étudiants, qui ne sont pas tous de la région parisienne, sont inscrits dans nos facultés ; nous avons aussi 25 p. 100 des fonctionnaires. Alors, il est bien normal que certains investissements soient faits dans une région par ailleurs plus désavantagée que vous ne le soupçonnez.

On commence même à parler, de-ci de-là, d'un Paris de 12 millions d'habitants. J'ai le souvenir — et M. Chochoy ne me contredira pas, lui qui lutte avec moi depuis des années en faveur d'un véritable plan d'aménagement du territoire — d'une époque où l'on nous parlait — nous en étions effrayés — d'une région parisienne comptant 8 millions d'habitants. Puis, en 1955, on nous a parlé d'une population de 10 millions d'habitants environ pour la même région. Maintenant on nous dit : Il sera difficile de limiter la population de cette région à 10 millions d'habitants.

Est-ce là une politique voulue, pensée, ou est-ce seulement, selon l'expression que Tardieu employait à l'égard de la politique extérieure de Briand, celle « du chien crevé au fil de l'eau » ?

Et pendant ce temps, la région parisienne grossit d'une façon démesurée et ne répond plus à ce qui devrait être à mon avis, sa raison d'être parce qu'elle est paralysée, elle est encombrée, elle est polluée. Sa prospérité relative ne profite qu'à quelques-uns et coûte très cher à l'ensemble de la nation. L'existence quotidienne s'y déroule dans des conditions indignes d'une grande cité. Trois millions d'heures sont actuellement perdues par les parisiens dans leurs déplacements, 70 milliards sont perdus du seul fait des encombrements que causent les trois cent mille voitures circulant dans les rues de Paris. Nous manquons d'espaces verts : un mètre carré par habitant contre dix mètres carrés à Londres.

Nous qui vivons dans la région parisienne et nos collègues de province qui y viennent peuvent le constater, la pollution atmosphérique s'est accrue de près de 50 p. 100 de 1956 à 1960.

Vous nous avez inquiétés quand vous nous avez dit, avant hier, monsieur le commissaire général — je m'excuse de vous mettre en cause puisque vous êtes ici comme fonctionnaire — quand vous avez dit hier : « Je reconnais que la stabilisation de la région parisienne ne figure pas parmi les objectifs du IV^e plan », ajoutant : « d'abord parce que cet objectif est irréalisable » ; je me promets d'avoir avec vous sur ce point un sérieux débat, un jour, dans le privé.

Vous avez même précisé, et cela est grave : « Nous n'avons pas encore une vue parfaitement claire de ce qui est souhaitable ; au moment de la préparation du V^e plan, nous vous proposerons à ce sujet un choix clair ». Enfin, nous enlevant toute illusion, vous avez dit : « J'observe que le problème ne se pose pas dans les mêmes termes du point de vue de l'Europe et du point de vue de la France ».

M. Delouvrier de son côté a tenu des propos un peu semblables aux vôtres il y a quelque temps, quand il a dit : « Il faut que la région parisienne puisse équilibrer le triangle Lille—Hambourg—Bâle ». Ces vues reflètent-elles la conception actuelle de la politique gouvernementale ? J'ai été atterré — je ne vous le cache pas — en vous entendant nous dire que vous vous réserviez de nous faire connaître votre opinion dans deux ans sur la question de savoir si la stabilisation de la région parisienne se ferait ou non !

Faudra-t-il effectivement attendre qu'il n'y ait plus un Breton en Bretagne et que nos provinces deviennent exangues pour étudier un programme de stabilisation de la région parisienne ?

M. Bernard Chochoy. C'est bien inquiétant !

M. Edouard Bonnefous. C'est bien inquiétant, en effet, et je ne suis pas le seul à m'en inquiéter. Si je devais entrer dans vos vues, je serais obligé de demander au Gouvernement de faire une option, qu'il se refuse à prendre.

Il n'y a que trois politiques valables et vous n'en admettez aucune ! Celle qui est en faveur d'une décentralisation active, et j'ai déjà indiqué que, pour de multiples raisons, je n'y croyais pas et qu'elle ne se ferait pas, même si on en parlait indéfiniment ; celle, qui est la mienne, en faveur d'une stabilisation réelle de la région parisienne ; celle, qui semble la vôtre sans que vous l'affirmiez publiquement, par laquelle le Gouvernement se résigne à laisser la centralisation de la région parisienne se poursuivre, en se contentant, selon les termes mêmes du plan, de « modérer et d'ordonner la croissance des régions considérées ». Si telle est votre politique alors il faut nous en proposer les moyens et d'abord prévoir des investissements considérables et qui dépassent les possibilités financières du district. Ce sont des milliers de milliards de francs d'investissements qu'il faudrait proposer au Parlement et que vous n'obtiendriez pas, vous le savez bien !

En réalité, comme le Gouvernement sait qu'il ne les obtiendra pas, il ne les demande pas. Résultat, la région parisienne s'enfle sans cesse, la province se dépeuple, et le déséquilibre s'accroît dangereusement. Dans ces conditions, il n'y a pas d'option et, pour ma part, je demande que le Gouvernement choisisse !

Puisque le ministre de la construction est là, je vais lui poser une question. On nous a beaucoup vanté la stabilité actuelle du Gouvernement, en l'opposant à l'instabilité des précédents gouvernements. S'il y a stabilité, d'ailleurs bien relative, des gouvernements, il y a instabilité totale des ministres et de leur politique.

En effet, la position que vous nous avez fait connaître, à votre arrivée quai de Passy, monsieur le ministre, est strictement contraire à celle de votre prédécesseur, qui est encore membre — et c'est grave — de l'actuel Gouvernement.

Vous avez dit récemment : « Il faut construire plus haut dans Paris ; il faut modifier » — ce qui est encore plus inquiétant — « les prescriptions interdisant la construction d'immeubles de bureaux ».

Si je ne me trompe, ce n'est pas nous qui avons demandé cela, c'est M. Sudreau quand il était ministre de la construction !

Ces dispositions seraient-elles prises simplement par vous-même, en désaccord total avec M. Sudreau, aujourd'hui ministre de l'éducation nationale ? S'agit-il de dispositions prises d'un commun accord par tout le Gouvernement ? Ou bien n'y a-t-il aucune politique commune et chacun des ministres fait-il ce qu'il veut, quitte à faire le contraire de son prédécesseur ?

J'en suis assez préoccupé, d'autant plus que j'ai constaté dans le même temps qu'un certain nombre de crédits qui devaient être donnés pour poursuivre la politique instaurée par M. Sudreau n'étaient pas versés et que, notamment, les programmes à long terme de nombreux logements lancés à l'instigation du Gouvernement se trouvent arrêtés ou ralentis par le non-versement des primes escomptées. Cela est vrai non seulement pour le bassin lorrain, la Moselle, mais un certain nombre de régions dont je tiens la liste à votre disposition et que vous connaissez évidemment beaucoup mieux que moi.

La politique dont nous avons longuement délibéré, ici même, à la demande de M. Sudreau et que nous avons approuvée aurait-elle été abandonnée ? Si elle ne l'est pas, que veulent dire les positions que vous avez prises ? Telles sont les questions auxquelles j'aimerais que vous répondiez.

En ce qui concerne la région parisienne, qui compte actuellement près de 10 millions d'habitants, son cas ne peut être comparé à aucun autre cas au monde. On nous cite bien Tokyo, ville gigantesque qui a également 10 millions d'habitants, mais la population du Japon va atteindre 100 millions, alors que la France n'en a que 45 millions. Pour être l'égale de Tokyo, la région parisienne ne devrait donc avoir que 5 millions d'habitants. Par conséquent, vous n'avez pas de plus grande capitale que Paris dans le monde. Je vous demande si la masse des investissements que vous avez prévus pour cette capitale, qui ne va cesser de grandir, est en rapport avec celle de la population elle-

même. Sur ce point, je vous dis que je n'ai pas besoin d'attendre votre réponse pour savoir qu'elle est négative.

Par ailleurs, je pose à nouveau la question restée elle aussi sans réponse. Pensez-vous faire payer l'aménagement de cette région par ceux qui subissent les déplorables effets de cette centralisation démentielle ? Qui va payer le déficit de la R. A. T. P. ? On me dit qu'il sera payé par la région parisienne. Est-ce notre faute si les transports de la région parisienne sont déficitaires ? C'est simplement parce qu'y sont venus des gens qui ne devaient pas y venir.

On nous déclare aussi que de nombreuses habitations ont été construites dans la région parisienne. Je répondrai ce qu'a indiqué un maire d'une commune de la Seine, qui n'est d'ailleurs pas de mes amis politiques, alors qu'on lui montrait les nombreux immeubles construits dans sa commune : « Quand j'installe dans un logement d'H. L. M. une famille qui vivait dans un taudis, elle est immédiatement remplacée dans son ancien logement par une autre famille venant de province et qui devient prioritaire à son tour, de telle sorte que le problème n'est pas réglé. ».

Voilà un certain nombre de contradictions dans lesquelles nous nous complaisons. Nous n'apercevons pas la solution de ces problèmes dans la IV^e plan. L'absence politique de décentralisation vous amènera à réserver à la région parisienne des crédits de plus en plus importants et cette charge ne résoudra ni les problèmes de la région parisienne ni ceux des disparités régionales.

Maintenant, je voudrais aborder très rapidement, pour que M. le président ne fasse pas trop d'observations concernant la durée de mon discours, la deuxième partie de mon exposé en la réduisant au maximum.

On a beaucoup parlé de l'aménagement du territoire dans ce IV^e plan, mais je n'y vois pas les grandes options qui devraient être prises et dont certains de mes collègues parleront infiniment mieux que moi, notamment en ce qui concerne la liaison Rhin-Rhône, dont je suis un farouche partisan, et en ce qui concerne le problème de la route. Je ne vois pas de solution à ces deux problèmes dans le IV^e plan. Je me suis permis d'en parler à la sous-commission.

Je voudrais seulement rappeler quelques chiffres. Pourquoi le IV^e plan est-il si en retard sur le problème de la circulation ? Les crédits proposés sont au-dessous d'un niveau compatible avec l'exécution du programme de 1975. Le programme routier publié en 1960 par le ministre des transports avec l'accord du ministre des affaires économiques et des finances ainsi que du commissariat au plan correspondait aux besoins de la circulation de 1975 ; il avait été établi en 1959 sur la base d'un triplement de trafic entre 1955 et 1975. Or, son exécution devait être assurée, d'après les déclarations de M. Buron, par des crédits budgétaires annuels de 300 millions de nouveaux francs pour l'entretien des routes nationales, 300 millions pour la modernisation de ces dernières et 300 millions pour la construction d'autoroutes.

Ce plan directeur est déjà dépassé et cependant le rapport de la commission des transports, constituée et plusieurs fois réunie par le commissariat au plan, a souligné que l'expansion de la circulation routière est supérieure aux prévisions et que le trafic de 1975 sera quatre fois celui de 1955 et deux ou trois fois celui de 1960. Les prévisions du IV^e plan ne permettent même pas d'atteindre les objectifs les plus modestes.

Nous avons souvent parlé ici même du problème des autoroutes. Malgré les déclarations optimistes faites récemment, la France se trouvera dans une position d'infériorité par rapport à tous les autres pays d'Europe. Nous n'aurons même pas en 1970 ce que l'Allemagne avait, en fait d'autoroutes, en 1938 ! A la cadence annuelle de 100 kilomètres prévue par le IV^e plan le réseau d'autoroutes françaises sera le plus pauvre de l'Europe tout entière.

En ce qui concerne les crédits prévus par le IV^e plan pour les collectivités locales, je peux en dire autant : la décentralisation, l'aménagement du territoire, le développement du tourisme, le ramassage scolaire, la décongestion des centres urbains exigent impérieusement qu'un effort de modernisation et d'élargissement du réseau soit accompli. Le IV^e plan ne permet pas, sur ce point non plus, de se faire d'illusion.

Comment remédier à ce retard routier ? Vous savez bien qu'il n'est pas d'autre solution, pour les très grands travaux comme les autoroutes, que d'envisager une grande politique d'emprunt à laquelle on se refuse et que cette politique d'emprunt permettrait de dégager par la suite des crédits budgétaires. (M. le commissaire général au plan fait un geste de dénégation.) Mais si ! Vous n'y croyez pas, mais vous serez bien obligé d'y arriver.

La démonstration est faite dès maintenant qu'en voulant le faire sur des crédits budgétaires vous ne pouvez réussir. Pourquoi ne pas recourir aux emprunts comme cela se fait pour le rail, la voie d'eau ou l'énergie électrique ? Si vous n'en voulez pas, alors affectez à la route les recettes du fonds d'investissement routier.

Le retard du programme routier constitue un redoutable handicap pour l'aménagement du territoire.

Il faudrait aussi souligner les contradictions permanentes de la politique d'aménagement du territoire. M. Bousch a très justement souligné ce matin — j'ai sur ce point des souvenirs personnels que je pourrais évoquer puisque je faisais à l'époque partie du Gouvernement — l'erreur immense qui a été commise quand on a accepté que le gaz de Lacq, au lieu de servir au Sud-Ouest de la France, monte dans des régions qui étaient déjà très développées. (Applaudissements.) On a manqué là une chance unique pour le Sud-Ouest.

Cette erreur immense, nous en subissons aujourd'hui et nous en subirons longtemps les conséquences.

D'autre part, croyez-vous qu'on puisse envisager une politique d'aménagement du territoire quand on parle, comme on le fait en ce moment, « de déperéquation » ? Vous savez très bien que la politique de déperéquation ferroviaire va à l'inverse même de la politique d'aménagement du territoire.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. Quant à la décentralisation des établissements publics, elle n'est même pas commencée.

La réforme de la Bourse de Paris, dont je ne discute pas l'esprit, s'est faite sous le signe de la centralisation. Rappelez-vous la levée de boucliers de la part des banquiers et des agents de province qui déclarent : « Cette réforme va à contre-courant de l'aménagement du territoire, c'est une mesure de centralisation ! ».

Qu'est-ce qui a été fait pour la solution du problème capital des zones de salaires sans laquelle il n'y a pas de véritable politique d'aménagement du territoire ?

M. Etienne Dailly, rapporteur. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. Tant que nous ne voudrions pas opter entre deux politiques, la politique autoritaire et coercitive appliquée dans des pays dont je n'approuve certainement pas les conceptions politiques comme l'Union soviétique, et la conception libérale des Etats-Unis, avec des incitations financières, des dégrèvements fiscaux, etc., nous n'aurons aucune chance de réussir.

Est-il si difficile de faire bénéficier l'aménagement du territoire d'un certain nombre des avantages prévus pour le plan de Constantine qui comportait : une ristourne de la taxe à la production sur les biens d'équipement, l'exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pendant dix ans, une prime d'équipement pouvant atteindre 40 p. 100 des investissements, une prime d'emploi allant jusqu'à 35 p. 100 des salaires versés pendant cinq ans, des garanties diverses pour les emprunts contractés, etc. ?

Le jour où vous aurez pris ces mesures, vous pourrez dire que vous avez fait une véritable politique d'aménagement du territoire.

Nous trouvons-nous présentement devant un plan général ou devant une série de plans juxtaposés par branches d'activité professionnelle, sans coordination suffisante et sans perspectives à long terme ?

Le résultat c'est que, sans organisme coordinateur pourvu d'un pouvoir arbitral, chacun s'efforce — on la vu depuis des années — d'obtenir par priorité les moyens de réaliser son programme, d'occuper le terrain ou d'hypothéquer l'avenir.

L'aménagement du territoire à long terme ne peut, de toute évidence, être une sorte d'additif aux plans quadriennaux. Ce sont des plans quadriennaux qui doivent constituer les programmes d'application pour quatre ans des perspectives du plan d'aménagement à long terme.

Un plan à long terme doit définir ce qui est désirable, tandis que le plan quadriennal s'efforce d'en distinguer ce qui est immédiatement possible et d'en dégager les moyens. Le plan quadriennal s'efforce de tirer le meilleur parti des ressources limites qui sont accordées à son exécution.

C'est le Parlement qui doit décider préalablement des directives nécessaires en ce qui concerne les grandes options économiques, qui sont fatalement politiques.

Il faut se décider à mettre un terme à certaines incohérences graves. On pousse une entreprise à aller s'installer dans le Sud-Est ; il s'agit d'une grande entreprise internationale dont je peux citer le nom ; elle demande l'installation de lignes téléphoniques et elle s'adresse pour cela à la direction régionale qui lui répond : « On en reparlera dans deux ans ». Résultat : la direction de cette entreprise est répartie en déclarant : que « l'on n'avait jamais vu encore un Gouvernement pousser une entreprise à aller s'installer très loin de la capitale pour s'entendre dire qu'on reparlerait dans deux ans de l'installation du téléphone ».

Deuxième exemple : un fonctionnaire reçoit l'ordre d'occuper un poste important dans une région en plein développement. Il s'adresse au lycée pour savoir si l'on peut y prendre ses fils. On lui répond : « Il n'en est pas question faute de place ; emmenez vos fils où vous voulez ».

Troisième exemple : l'affaire de la petite Camargue évoquée ici tout à l'heure.

Par conséquent, même en ce qui concerne les décisions gouvernementales, on ne sent pas le semblant d'une volonté coordonnée du Gouvernement d'appliquer une politique. C'est donc à l'inverse de la méthode actuelle qu'il faut agir, méthode qui jusqu'à présent, il faut bien le dire, a été stérilisante. Il faut revoir totalement notre politique de l'aménagement du territoire.

Je pense aussi qu'il n'est pas possible d'attendre que se produise un mouvement de révolte, comme nous l'avons vu, au cours de ces dernières années, pour prendre brusquement des décisions qui paraissent inimaginables peu de temps avant. Les administrations responsables, alertées souvent longtemps avant sur la gravité de la situation, sont sollicitées de prendre, en ce qui concerne tel ou tel département, telle ou telle mesure ; on est reçu généralement avec un sourire amusé et il ne se passe rien. Mais si brusquement se déclenche une grève importante ou si les paysans dressent des barrages sur les routes, aussitôt cette même administration, qui ne voulait prendre aucune décision, s'affole et, comme on le verrait d'un pompier qui n'aurait pas prévu l'incendie, prend une série de décisions brusquées qui paraissent inconcevables.

Nous en avons eu un exemple étonnant l'année dernière, quand nous avons vu promettre en quelques jours à la Bretagne, jusque là délaissée, des autoroutes, l'électrification des chemins de fer, l'installation d'entreprises, la création de lignes aériennes, que sais-je encore. Si les manifestations avaient duré trois ou quatre jours de plus, on lui aurait promis bien plus encore ! Cela est-il sérieux ? Cela sert-il l'Etat ? Je ne le pense pas, car cela donne l'impression d'un véritable désarroi, d'un réel affolement succédant à une souveraine indifférence. Si vous considérez que tel ou tel investissement n'est pas possible, refusez-le quoi qu'il arrive, mais ne l'acceptez pas sous la pression des manifestations les plus discutables, c'est le moins qu'on puisse dire.

Enfin, l'argument de la rentabilité — et là je m'adresse à M. le commissaire général — je n'y crois pas ; je le lui ai dit en commission. On a fait, en ce qui concerne la liaison Rhin-Rhône, des calculs à la virgule près pour savoir si le nombre des bateaux qui allaient passer serait suffisant pour permettre un amortissement des investissements prévus. Mais quand, par exemple, un des innombrables visiteurs étrangers qui viennent nous voir — Dieu sait qu'il ne manque pas — demande quelques dizaines de milliards, on les donne sans que vous soyez consultés. Quand on a décidé à Evian de prévoir, en ce qui concerne le plan de Constantine et l'Algérie indépendante, des crédits que nous trouvons très importants, je ne sais si vous avez été consultés ; en tout cas, on n'a pas discuté de leur rentabilité. Quand on dit que l'usine de séparation des isotopes va coûter deux ou trois fois plus que prévu, la rentabilité est-elle prise en considération ? Je ne le pense pas là non plus.

Par conséquent, cet argument de la rentabilité est celui qui nous impressionne le moins, qui n'a pas de valeur à mon sens, parce que c'est malheureusement un argument que l'on nous présente systématiquement lorsqu'il s'agit de certains travaux intéressants, comme par hasard, la Métropole, mais que jamais on n'oppose à des travaux ou des prêts, parfaitement discutables, concernant soit l'outre-mer, soit des dépenses de prestige.

Alors, et c'est sur ces mots que je voudrais terminer, on nous répond constamment que nous devons « repenser » tous nos investissements sur le plan européen ; on nous dit même qu'il faut « penser » le problème de la région parisienne en fonction de l'avenir européen. Je veux bien, j'en serais même tout à fait partisan mais, comme je l'ai dit tout à l'heure en ce qui concerne l'aménagement du territoire, cela présuppose des décisions

importantes qui non seulement ne sont pas prises, mais qui n'ont aucune chance d'être prises dans le plan tel qu'il nous est proposé.

M. René Jager a dit excellemment, dans son rapport concernant les industries du commerce et de l'artisanat dans le IV^e plan, qu'il n'était pas possible de ne pas considérer « qu'il y avait une liaison étroite entre les problèmes de décentralisation industrielle, de l'aménagement du territoire et de l'Europe en construction ». Il dit aussi : « On a négligé d'étudier la géographie de la France de demain sur une carte de l'Europe occidentale ».

Voilà la lacune, la très grave lacune du plan actuel. Nous ne pouvons plus « penser » les problèmes, surtout à l'heure de l'hexagone, sur le plan métropolitain. Nous devons les « penser » sur le plan des communautés occidentales et d'abord de la Communauté européenne.

Telles sont les raisons pour lesquelles, mes chers collègues, nous souhaitons que de nos discussions actuelles sorte enfin la volonté de doter la France d'une véritable politique d'aménagement du territoire qui reste encore, à l'heure où je parle, une espérance et rien qu'une espérance. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Nayrou.

M. Jean Nayrou. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos n'est pas de reprendre le problème de l'aménagement du territoire dans son sens général. Nos éminents rapporteurs et spécialistes l'ont fait avant moi et il serait prétentieux de ma part et inutile aussi, je l'avoue, de redire ce qui a été déjà si bien exprimé à cette tribune.

L'un des griefs formulés à l'encontre du projet qui nous est soumis, c'est qu'il ignore beaucoup des aspects de la vie régionale et singulièrement de notre région pyrénéenne. Comme je m'en entretenais avec quelques techniciens qui avaient participé à l'élaboration du IV^e plan, il me fut répondu qu'un plan n'était pas un catalogue de revendications, encore moins une liste de budgets particuliers, mais une vue d'ensemble. Je veux bien l'admettre, mais dans ce vaste panorama il y a des zones d'ombre, pour ne pas dire de ténèbres.

La région pyrénéenne et, dans cette région, mon département semble avoir été oublié sinon rayé de la carte de France. Oh ! je sais bien que l'Ariège est un petit pays relégué au fond de la carte, adossé à une chaîne à peine franchissable. Franchissable, elle l'est toutefois assez pour que nous puissions jeter un coup d'œil sur la petite nation voisine, l'Andorre, dont le comte de Foix était le suzerain et qui, en quinze ans, a été radicalement transformée. Hélas ! nos regards sont des regards d'envie. L'Ariège s'appauvrit, alors que l'Andorre prospère et on nous a enlevé jusqu'aux dernières traces de la suzeraineté quasi-millénaire pour les donner à notre voisin plus fortuné, le Roussillon. Nos amis andorrans, que nous envions, je l'ai dit, mais que nous ne jalouons pas, ont réussi un tour de force, celui de donner une activité débordante et un avenir serein à une population qui, en 1939, désespérait, comme les Ariégeois désespèrent aujourd'hui. La France ne pourrait-elle donner à son versant pyrénéen au moins une partie de la prospérité que nos voisins eux-mêmes ont su acquérir ?

Pour quelles raisons se poursuit cette marche à rebours ? Elles sont de quatre ordres : d'abord la dépopulation à un rythme accéléré. Ma petite commune avait plus d'un millier d'habitants en 1914, il lui en reste cent quarante-neuf. La guerre de 1914-1918 est passée par là. Quatre-vingt-quatre noms sont gravés sur le monument aux morts. Autant de foyers détruits, sans compter ceux des mutilés et malades à des degrés divers ; autant d'exploitations agricoles frappées d'une sorte de leucémie qui les mène lentement et inexorablement vers leur fin.

Il y a aussi le morcellement de la propriété, qui subsistera tant qu'un membre de la famille pourra s'accrocher au sol de ses aïeux, ce qui entraîne une trop lente évolution des méthodes de culture.

Ajoutons à cela le goût, très prononcé autrefois, disons même la nécessité de chercher ailleurs un complément de ressources : travaux agricoles dans le pays bas — entendez par là le Bas-Languedoc — ou travail dans les usines et ateliers qui n'ont pas manqué de se créer dans nos vallées au XIX^e siècle et au début du XX^e.

Et puis nous sommes loin, loin de Paris où administrations et industries se concentrent, mais bien près de Toulouse, de Toulouse qui devient, monsieur le ministre, la tête monstrueuse d'un arrière pays qui se vide. D'un côté on nous oublie ; de l'autre on nous prend notre substance. Et pourtant, que d'atouts

l'Ariège pourrait avoir en main si on les lui laissait ou si on la favorisait pour en acquérir d'autres : la montagne qui se meurt, mais que les voies d'accès, les améliorations pastorales et un aménagement du droit d'usage rendraient à ses vocations premières, l'élevage et la forêt. Le tourisme, qui en est encore à ses débuts dans cette région véritablement prédestinée par son relief, sa végétation, son climat, ses eaux thermales et ses champs de neige. Région ignorée du public mais aussi des pouvoirs publics et des organismes d'importance internationale. En voulez-vous un exemple ? Consultez le dernier guide de la fédération nationale des syndicats d'initiative — je ne garantis pas la dénomination exacte — l'Ariège n'y figure pas, pas plus du reste que de nombreux autres départements du Sud-Ouest. Quant aux pouvoirs publics... Je ne citerai qu'un chiffre : trois millions d'anciens francs pour les gîtes ruraux en 1962.

L'agriculture de la région sous-montagneuse et de la plaine donne très souvent des rendements très intéressants en fourrages, fruits et céréales. Au prix de quelques aménagements, je ne dis pas de projets colossaux destinés à changer du tout au tout le système de cultures, au prix de quelques aménagements, dis-je, il y aurait possibilité de rendre plus facile l'exploitation d'un sol naturellement riche. De vieux projets relativement peu coûteux dorment dans les cartons. Ils représenteraient seulement deux ou trois lignes dans le plan.

L'industrie, enfin, chez nous, pourrait aussi être prospère : industrie du textile mise en péril par la non-application du traité de Rome. Là j'ai le devoir de souligner les difficultés énormes rencontrées pour la reconversion d'établissements à la fois bien placés, bien pourvus en bâtiments et capables de redonner à la région une impulsion salvatrice. Qu'il me soit permis de remercier à ce sujet tous ceux qui nous ont aidés et en particulier le comité Midi-Pyrénées et son président, notre estimé collègue, M. Raymond Bonnefous. L'électricité produite en grande quantité — l'Ariège est la patrie de Bergès, père de la houille blanche — n'est consentie à des tarifs spéciaux qu'à de grandes compagnies alors qu'elle devrait favoriser aussi les petites industries locales et l'artisanat, grand élément de vie chez nous.

Le gaz de Lacq ? La question a été soulevée tout à l'heure par M. Edouard Bonnefous ; je n'en parlerai hélas ! que pour mémoire, car notre bonne ville de Foix ne sait pas ce que c'est.

L'industrie électro-chimique est bien placée pour utiliser la main-d'œuvre en montagne. C'est à Auzat que la première cuve électrolytique d'aluminium de 100.000 volts a été expérimentée. Les papeteries de la vallée du Salat devraient aussi accroître le volume de leurs affaires. La haute vallée de l'Ariège possède la plus grande exploitation mondiale de talc, cependant qu'à Sentein un très important gisement de zinc n'a dû la réouverture des galeries qu'à l'obstination de la chambre de commerce locale.

Je ne saurais tout citer, je me borne aux éléments qui permettent d'affirmer et de rappeler que l'Ariège veut vivre, qu'elle peut vivre et qu'elle peut apporter à l'économie du pays une contribution réelle et efficace.

La veille de la bataille d'Austerlitz, Napoléon faisant le tour du bivouac se heurta à une sentinelle décidée, car il avait oublié le mot de passe. L'équivoque dissipée, il lui demanda : « D'où es-tu ? — De l'Ariège, Sire — Qu'est-ce que l'Ariège ? — L'Ariège, Sire, c'est un pays qui produit des hommes et du fer. »

M. le président. Des hommes de fer.

M. Jean Nayrou. Merci, monsieur le président ! Ce jeune soldat de Sem, petit village de mon canton, disait à l'époque la vérité : la population était nombreuse et on exploitait le fer d'une mine qui recèle encore d'ailleurs un minerai plus riche que les meilleurs minerais de Norvège.

La population a bien diminué et la mine de fer est inexploitée. Mais, il y a encore des hommes qui veulent vivre des richesses ignorées et une activité économique qui ne demande qu'à se développer. Et c'est parce que mon petit département est loin de Paris que j'ai voulu apporter sa voix à cette tribune en souhaitant ardemment qu'elle soit entendue. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Sempé.

M. Abel Sempé. Messieurs les ministres, mes chers collègues, les volumineux documents sur le IV^e plan laissent peu de place au Midi aquitain et pyrénéen. L'énoncé des tranches opératoires et des mesures propres à entraîner notre expansion sont à notre endroit d'une sécheresse sévère. Nous acceptons cependant le dialogue, en partant des appréciations portées sur notre économie et des quelques actions à long terme commencées ou à entreprendre.

Nous relevons, à notre endroit, dans le projet de loi quelques aveux et quelques intentions louables. Nous lisons : « Le niveau de vie demeure faible, malgré les possibilités de développement de l'agriculture qui est favorisée par le climat et de l'industrie qui bénéficie de la proximité des gisements de pétrole et de gaz naturel.

« La réanimation économique de notre région est subordonnée à la poursuite d'une série d'actions à long terme dont certaines ont déjà commencé.

« De nouveaux progrès techniques seront réalisés dans l'agriculture qui demeure la richesse prédominante et pour laquelle de grands travaux d'aménagement sont entrepris, Landes et coteaux de Gascogne.

« A partir de l'orientation actuelle des cultures, il faut poursuivre avec l'appui des sociétés d'aménagement foncier la transformation d'exploitations qui demeurent trop réduites ou dispersées et améliorer la productivité encore trop faible.

« Le développement des activités industrielles sera recherché pour améliorer le sous-emploi latent et relever le niveau de vie.

« Pour poursuivre l'industrialisation progressive constatée dans le secteur de l'aéronautique, un effort particulier de formation professionnelle sera réalisé, la moitié environ de la main-d'œuvre n'ayant pour l'instant aucune qualification. »

Ces textes admettent notre sous-développement agricole, notre sous-équipement pédagogique et professionnel. Ils reconnaissent que notre développement industriel n'est pas à la mesure de nos ressources énergétiques et humaines. Ils prévoient quelques orientations, mais ne dégagent pas de crédits.

Il nous faut donc essayer de définir quelques séries d'actions à long terme qui sont de nature à aménager notre territoire et à donner aux populations les instruments de production agricole les plus rationnels et les débouchés industriels les plus convenables. Ces séries d'actions ne sont pas énoncées dans le plan, il faut le dire, et nous ne retenons pas comme estimables les faibles réalisations acquises par les opérations Landes et coteaux de Gascogne. Leur rythme trop lent a détruit toute efficacité et menace même le but recherché.

Par ailleurs, les implantations de petites industries ne sont dues, dans la quasi-totalité des cas, qu'à l'effort financier des collectivités locales. Cet effort a eu aussi pour objectif de relancer ou de sauver les entreprises existantes, également abandonnées par le fonds de développement. Il est admis que les possibilités de développement de l'agriculture sont importantes. Nous allons donc nous pencher sur ce problème et définir une valable politique d'entraînement qui serait de nature à limiter ou à contenir l'écart qui existera entre notre économie et celle des autres régions françaises à la fin du présent plan.

Nous comprenons parfaitement que les excédents agricoles aggraveront plus qu'ailleurs notre désordre économique.

Les dix ans qui viennent seront, en effet, dominés par les conséquences de ces excédents de l'ensemble de la production agricole et ces conséquences seront plus lourdes dans des régions où le contact avec la masse des distributeurs et des consommateurs est plus distendu qu'ailleurs. La loi naturelle des rapports entre acheteurs et consommateurs fera que les excédents resteront plus lourds dans ces mêmes régions.

Il est donc urgent de corriger les structures agricoles et de les conduire vers les dimensions, en espace et en capital, correspondant à l'harmonie du cadre familial.

Certaines mesures doivent revêtir un caractère social urgent. Leur absence ne pourrait aboutir qu'à la formation de déchets humains et à la création de nouvelles structures détruisant fatalement l'exploitation familiale et réduisant à terme la productivité des sols et la qualité des productions.

L'exploitation familiale devrait être définie par le plan comme l'unité de travail qui doit conduire au meilleur et plus durable aménagement des territoires agricoles et le potentiel de l'unité d'outillage type devrait fixer les limites des surfaces maxima de ladite exploitation. Car il est indispensable de rechercher, en même temps que le maintien de l'unité familiale de travail, les meilleurs prix de revient dans chaque qualité de production.

Il n'est pas déraisonnable de penser que la surproduction agricole disparaîtra dans une dizaine d'années. En effet, la population européenne augmentera de plus de 10 à 15 p. 100 durant cette période. La population mondiale elle-même augmentera de près de 300 millions d'habitants. Par ailleurs, le niveau de vie des pays sous-développés s'améliorera et l'action du fonds européen d'utilisation des excédents alimentaires se

fera certainement ressentir assez rapidement. Pour ces mêmes raisons, il n'est pas nécessaire de limiter, et cela est heureux, la productivité agricole dans les régions en voie de structuration.

Nous devons donc rechercher les moyens qui nous permettront de transformer ces exploitations trop réduites et dispersées que sont les nôtres et d'améliorer une productivité trop faible. Nous énumérerons ces moyens : le remembrement, le regroupement, le crédit à long terme, les grands aménagements et des mesures sociales.

Le regroupement des parcelles est une des tâches les plus urgentes. Or, les crédits prévus pour le remembrement dans le IV^e plan ne tiennent pas compte des besoins. Dans un département où le remembrement doit porter sur 200.000 hectares, il faudrait lancer des opérations annuelles de 20.000 hectares au moins et affecter à ces opérations le personnel qualifié et expérimenté nécessaire. Il faudrait également assurer les maîtres d'œuvre d'un financement rapide et souple et de nature à éviter aux entreprises ce qui s'est trop souvent produit, c'est-à-dire des déboires financiers.

Le regroupement des exploitations est un élément essentiel de l'amélioration du prix de revient. L'outillage acheté à ce jour révèle dans trop de cas une inadaptation et des amortissements qui se retournent contre la rentabilité des exploitations. Les capitaux engagés par ailleurs diminuent les possibilités d'élargissement des structures foncières.

On ne peut connaître encore le rôle dévolu aux S. A. F. E. R. Ce rôle peut être bénéfique si les hommes qui les dirigent ont des droits d'option précis et sont mis en mesure de les exercer au bénéfice des exploitations désavantagées.

Nous pensons qu'une large réforme du crédit à long terme serait de nature à aboutir plus rapidement à une meilleure structuration des surfaces au bénéfice des jeunes agriculteurs disposés à mener l'action de regroupement et de remembrement exposée.

Il nous plait de donner très rapidement quelques vues sur les modalités des crédits à long terme existant chez nos partenaires du Marché commun : en Allemagne, un jeune agriculteur peut recevoir un prêt à concurrence de 75 p. 100 de la valeur vénale de l'exploitation pour une durée de trente-deux ans au taux annuel d'intérêt et d'amortissement de 4,5 p. 100 lorsqu'il est déjà le fermier. Dans les autres cas d'acquisition soumis à autorisation et aussi d'équipement, la durée des prêts peut atteindre quinze ans. Il est à noter que les migrants allemands peuvent bénéficier des avantages accordés aux jeunes agriculteurs acquéreurs des exploitations affermées, alors qu'au même moment les jeunes agriculteurs français ne peuvent bénéficier que d'un prêt de 1.200.000 anciens francs.

Au Danemark, les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier d'emprunts s'élevant à 80 p. 100 de la valeur vénale de l'exploitation. Les périodes d'amortissement sont de 55 ans pour les prêts des sociétés de crédit foncier et de 20 ans pour les prêts du crédit agricole.

En Belgique, le montant du prêt aux jeunes agriculteurs peut atteindre 4 millions d'anciens francs sur une durée de 18 ans, au taux d'intérêt de 3 p. 100.

En Italie, le crédit s'oriente vers celui de l'Allemagne. En Hollande, les jeunes agriculteurs reçoivent aussi les deux tiers de la valeur vénale des terres achetées sur trente ans.

Il est donc indispensable de corriger la politique des prêts à long terme si l'on veut que nos jeunes accomplissent leur mission et créent les structures valables pour plusieurs générations.

L'aménagement des exploitations et le remembrement revêtent une urgence qui ne peut être contestée à l'intérieur d'une politique rationnelle d'aménagement des territoires à vocation agricole. Le Gouvernement ne semble pas l'avoir compris. En effet, il se prépare de plus à infliger aux mêmes régions une politique de déperdition des transports. Nous devons condamner une telle politique et la repousser de toutes nos forces car elle constitue la preuve d'une volonté délibérée de nous sacrifier.

Je citerai brièvement quelques chiffres. Le prix de transport d'une tonne de potasse d'Alsace est de 4.612 francs pour le Gers et de 2.200 francs pour Troyes. Une tonne de blé expédiée à Paris nous coûte 4.400 francs alors qu'elle ne coûte que 1.200 francs si elle est expédiée de Troyes. Ceci est très grave pour nous.

Il serait absolument indispensable d'aboutir à une solution de péréquation qui mettrait tous les agriculteurs de ce pays sur le même plan.

Des mesures sociales doivent aussi constituer un élément essentiel d'une politique rationnelle d'aménagement du territoire. Seules, en effet, dans nos milieux agricoles, certaines mesures peuvent compenser les conséquences des concentrations indispensables des structures.

L'allocation des vieux travailleurs agricoles doit être majorée. Un couple de vieux agriculteurs n'ayant plus de terre doit recevoir également, en tout cas avant la fin du IV^e plan, un minimum de 3.500 nouveaux francs par an. Le plafond de revenu cadastral considéré au moment de la demande d'allocation supplémentaire doit être majoré en tenant compte de la valeur vénale des terres. Le même revenu cadastral fixant les droits de l'administration en matière de remboursement des arrérages, au moment du décès des parents, doit être également relevé. Le revenu cadastral considéré dans le premier cas devrait être porté, selon nous, de 20.000 à 50.000 anciens francs. L'actif net considéré au moment du décès devra également être porté de 2 à 5 millions d'anciens francs.

L'aménagement d'un territoire agricole ne peut être rationnel, logique, profond, que si les grands travaux d'équipement collectif et l'industrialisation sont menés avec le souci de développer les ressources du sol et d'utiliser les ressources énergétiques. Mais l'industrialisation à partir des produits agricoles mêmes n'est certaine d'un développement normal et durable que si nos communications sont conformes à celles des autres régions.

Il ne pourrait être question pour nous d'accepter notre exclusion de l'Europe de l'eau. L'aménagement et la modernisation des canaux du Midi doivent être menés de pair avec la création de l'axe Rhône-Rhin. Nous ne saurions accepter un gabarit inférieur à 1.350 tonnes. Le Rhin est en effet déjà accessible aux unités de 2.000 tonnes. La construction d'un canal des deux mers doit être la grande œuvre de ces dix années, si l'on veut assurer la survie de notre Sud-Ouest et faciliter l'entraînement de l'Espagne dans le Marché commun.

L'industrialisation rationnelle et équilibrée du Sud-Ouest est liée à cette œuvre dont le coût, d'ailleurs, ne sera pas supérieur au montant des déficits quinquennaux des compagnies de transports de la région parisienne.

Amsterdam et Anvers ne doivent pas être les ports de l'industrie qui utilise nos produits agricoles. Je vous cite un exemple : la construction d'une usine à maïs a été envisagée dans l'axe Bordeaux-Bayonne-Toulouse. Chez nous, le maïs à traiter existe sur la surface la plus réduite qui soit en Europe. Les organismes financiers qui contrôlent ce marché ont démontré que l'élément coût de transport dominait le problème, au point qu'une aide d'équipement de 20 à 30 p. 100 sur les frais d'installation d'une usine à vocation européenne, même augmentée d'une aide des collectivités locales de votre Sud-Ouest, ne présentait pas d'intérêt. Il n'est pas possible que notre région accepte le poids d'un tel handicap comme définitif.

Les ports de Bordeaux et de Bayonne doivent être modernisés et les frets des transports européens doivent être établis à seule fin d'aboutir à une parité totale entre toutes les régions européennes, sans quoi l'Europe serait un vain mot.

Il est certain que de telles tâches seront accomplies dans le temps. Elles sont inscrites dans les réalités d'un monde qui croît, se développe et construit sans cesse, d'un monde qui aura besoin de toutes les ressources du sol, mais aussi de toutes les qualités et de l'intelligence des hommes.

L'intelligence n'est pas contestée aux habitants du Sud-Ouest, mais les moyens de l'adapter aux nécessités techniques nous sont limités. L'investissement le plus urgent de tous n'est-il pas celui de la connaissance des tâches qui seront dévolues à notre jeunesse ? Or pour développer ces connaissances, nous n'avons ni maîtres ni locaux. Nous manquons de professeurs parce qu'on délaisse dans nos couches ouvrières et paysannes des intelligences incultes. La mise en place des collèges, des facultés et des lycées techniques est aussi urgente que la construction des grandes voies de navigation. « L'irrigation des cerveaux » de notre peuple du Sud-Ouest est aussi par trop négligée. Les grandes facultés, les collèges techniques, les lycées auraient chez nous, dans nos cadres verdoyants, une mission aussi aisée à remplir que certaines facultés parisiennes installées dans la grisaille morale et matérielle de Saint-Germain-des-Prés ou de la Halle aux Vins.

L'aménagement du territoire, l'extension d'un pays sont liés à l'unité de l'effort engagé. Si vous oubliez le Sud-Ouest, si

vous aggravez les disparités actuelles, vous aurez été injustes sans doute, mais — cela est plus grave — vous aurez sacrifié des valeurs qui sont indispensables à l'harmonie de la France et à son équilibre. Nos populations laborieuses et paisibles ne méritent pas un tel désintéressement et elles se demandent si elles devront bientôt imiter les Bretons, surtout en cette époque où elles reçoivent les rapatriés d'Afrique du Nord.

Nos populations, les plus latines de toutes, peuvent comprendre et assimiler la population européenne d'Algérie, condamnée à quitter un Etat qui va rechercher pendant de longues années un équilibre politique et économique à travers le vertige de l'indépendance.

Il est utile à l'équilibre politique de notre pays que ces populations retrouvent un climat favorable, un accueil humain, et aussi des conditions de vie, de développement économique convenables. Le plan de Constantine a sans doute été conçu pour les masses musulmanes et européennes d'Algérie, à la mesure des possibilités d'entraînement de la France.

Il serait difficile de faire admettre à nos appelés du contingent, aux Européens d'Algérie, que ce plan de Constantine n'était rien d'autre qu'un effet publicitaire d'une vitrine irréaliste, qu'un miroir aux alouettes, une fantaisie d'un pouvoir ombrageux. Le plan de Constantine doit être replié et le Sud-Ouest est le lieu de repli le mieux indiqué et le plus opportun.

L'industrialisation du Sud-Ouest atlantique et méditerranéen est possible à partir des productions agricoles, des approvisionnements de l'agriculture, du gaz de Lacq et du Sahara et aussi des lignes de haute tension des centrales des Pyrénées.

Voici les activités dont le développement est possible chez nous : usines travaillant le bois, briqueteries, papeteries, tanneries, industries agricoles et alimentaires transformant le maïs, les céréales secondaires, traitant le lait, les volailles, les viandes et les fruits ; coopératives et entreprises traitant les fruits, stockant les vins de cru, distillant et vieillissant cognacs et armagnacs dont les stocks des prochaines décennies sont très insuffisants ; abattoirs, chaînes de froid, marchés-gares.

Le tourisme, enfin, pose un problème dont l'ampleur doit être à la mesure des besoins de l'Europe tout entière. Les Pyrénées, tous les centres de villégiature aux charmes incomparables du bassin de la Garonne, des régions de la Dordogne ou du Périgord permettent tous les développements partant de la mer, de la montagne, des forêts, des zones climatiques et des stations thermales et balnéaires.

Il est certain qu'un jour les hommes fatigués par une année ou une vie de labeur rechercheront dans nos régions un peu de tranquillité et de détente. On peut envisager qu'un jour les *week-ends* seront dirigés vers nos régions, grâce à des avions qui pourront transporter des quantités considérables de Parisiens et Européens.

Monsieur le président, mes chers collègues, je m'excuse. Je vous ai infligé de longs développements mais la discrétion du plan à notre égard en est seule responsable.

Puisse le Gouvernement se détourner d'expériences lunaires qui l'obligent à nous ignorer encore ! Nos jeunes générations, espoir du pays tout entier, nous supplient de leur frayer une place, de leur indiquer une voie. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Raymond Bonnefous.

M. Raymond Bonnefous. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je me réjouis de voir que la discussion du IV^e plan comporte cette rubrique des économies régionales dont M. Dailly a excellemment souligné ce matin le caractère, la définition, les difficultés et les buts.

Je m'en réjouis d'autant plus que le terme même et la notion d'économies régionales sont très bien avant que les pouvoirs publics ne se préoccupent du déséquilibre national. Ils sont nés des réactions de défense locales contre l'appauvrissement de certaines régions. C'est ainsi qu'ont proliféré, d'une façon sans doute un peu anarchique, les comités locaux d'expansion économique, avant que ne soient officialisés et codifiés les comités régionaux.

Bien sûr, M. Dailly l'a souligné ce matin, les solutions apportées aux économies régionales ne seront vraiment formulées qu'à travers les tranches opératoires et les programmes régionaux ; il peut donc paraître prématuré d'en parler aujourd'hui. Cependant, un certain nombre de problèmes généraux se posent en considération de la solution à apporter aux divers problèmes régionaux.

Ce sont d'abord — et je voudrais me permettre d'insister à ce sujet — les problèmes de désenclavement, donc les problèmes d'infrastructure. Le désenclavement pour certaines de nos régions, et surtout pour les régions géographiquement difficiles, est un facteur essentiel d'expansion. Qu'il s'agisse du Massif Central, qu'il s'agisse de cet immense cul-de-sac de Midi-Pyrénées, la création de l'infrastructure routière et de l'infrastructure ferroviaire est absolument indispensable si l'on veut qu'ensuite — et presque en même temps — les programmes régionaux aient une efficacité. Si le Massif Central est resté si terriblement en retard, c'est évidemment et d'abord à cause de sa géographie. C'est aussi parce qu'en fonction de cette géographie, il n'a été pénétré par aucune grande voie routière et qu'il est resté, par conséquent, à l'écart des grands courants.

Il en est de même au point de vue de l'infrastructure ferroviaire. Nos lignes dans le Massif Central et dans une grande partie du Sud-Ouest sont difficiles et voilà qu'en fonction même de cette difficulté, on nous menace de nous pénaliser davantage par la déperdition des tarifs de transports de marchandises, cette déperdition qui, sur le plan psychologique déjà, a soulevé un immense tollé dans nos régions et a provoqué les protestations de toutes nos chambres professionnelles, de toutes nos chambres économiques, comme de nos industriels.

Je connais bien, hélas !, monsieur le commissaire général, votre opinion sur la déperdition des tarifs de transports de marchandises.

M. André Dulin. Elle est belle !

M. Raymond Bonnefous. Certes, on nous a promis des dégrèvements régionaux, mais ceux-ci, je me permets de le souligner, ne résolvent pas le problème du moins en totalité, car s'ils évitent à nos industriels des majorations redoutées ils les laisseront en état d'infériorité par rapport à leurs concurrents d'autres régions plus favorisées qui, elles, bénéficieront de prix minorés, d'où une différence persistante en moins. M. le Premier ministre à qui nous avons exposé récemment ce problème avec les représentants qualifiés du Limousin, de l'Auvergne et de la région Midi-Pyrénées, a paru sensible à nos arguments et a bien voulu nous promettre d'en retarder l'application pour une étude complémentaire.

La S. N. C. F. n'est pas, quoi qu'on en dise, un établissement commercial. Elle est d'abord, et surtout, un service public. C'est à ce titre qu'elle doit savoir s'intégrer et s'adapter aux économies régionales en difficulté.

A l'Assemblée nationale, notre excellent collègue M. Montalat, ainsi que M. Regaudie, comme tout à l'heure, ici, M. Edouard Bonnefous et M. Dailly l'ont bien souligné. La S. N. C. F. nous promet des dégrèvements mais nous ne voulons pas que ces dégrèvements soient laissés à sa discrétion. M. Montalat, dans son exposé à l'Assemblée nationale, a reproduit la phrase particulièrement significative prononcée par un très haut fonctionnaire de la S. N. C. F. :

« Si malgré toutes les précautions » — c'est-à-dire certains dégrèvements — « un industriel a l'idée saugrenue de s'installer du côté de Rodez » — c'est chez moi (*Sourires.*) — « de Saint-Affrique ou d'Aurillac, qu'il vienne nous trouver ; nous nous accorderons certainement avec lui et nous examinerons sa requête dans un esprit bienveillant. »

Mais cela ne suffit pas. Nous ne voulons pas de la bienveillance de la S. N. C. F. Nous voulons une réglementation des dégrèvements qui nous garantisse et garantisse nos industriels — surtout ceux qui ont des investissements à faire — contre la précarité même de ces dégrèvements.

La sidérurgie du Centre-Midi est actuellement extrêmement préoccupée non pas tellement des tarifs et des dégrèvements qu'on lui a promis, chiffrés à la fois par qualité de marchandises et sur le plan géographique ; elle voudrait surtout être assurée de la permanence de ce dégrèvement et ne pas être à la merci d'une précarité qui lui interdirait pratiquement de faire dans la région du Centre-Midi de nouveaux investissements qui risqueraient d'être ensuite pénalisés quant aux marchandises produites.

Je n'insiste pas davantage puisque d'autres orateurs, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, l'ont dit. Pour nous, c'est un problème crucial, vital ; c'est non seulement un problème de chiffres, mais aussi un problème psychologique et nous avons déjà pu mesurer quelle incidence a cette menace sur certaines possibilités de décentralisation, de déconcentration et d'installation dans les régions menacées par ces nouveaux tarifs.

Ce que j'ai dit de l'infrastructure est également vrai pour la voie d'eau. Le canal du Midi a une importance considérable. Or, il se trouve que, pour cet ouvrage, toutes les études sont faites,

qu'il n'y a pas de terrains à acheter, qu'il suffit d'élever le plan d'eau de soixante centimètres. Il est donc absolument inutile de subordonner la modernisation du canal du Midi aux solutions à apporter à l'axe Rhône-Rhin puisque — je le répète — il convient simplement d'exhausser légèrement le plan d'eau et de modifier certaines écluses pour que le canal du Midi — et cela pour des dépenses très raisonnables — permette l'accès de péniches de plus gros tonnage bien avant que soient terminées les études de l'axe Rhône-Rhin. La solution peut être rapide.

Je voudrais aussi dire quelques mots du problème du crédit en ce qui concerne l'application des programmes régionaux.

Nous avons fondé beaucoup d'espoirs sur les sociétés de développement régional dont l'idée a été heureuse, mais dont la réglementation, à notre avis, est trop rigide, car ces sociétés consacrent des sommes élevées à des industries importantes dans lesquelles elles prennent une participation, mais ne font rien pour les petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire celles qui sont probablement les plus utiles dans nos régions.

A l'artisan qui veut se hausser au niveau du petit ou moyen industriel, la société de développement régional n'apporte pas le crédit qui lui est nécessaire. Je n'adresse pas ce reproche à la société responsable, mais à la formule qui manque de souplesse et qui ne permet pas à la petite industrie et à l'artisan de qualité de se hausser à un niveau supérieur grâce à des prêts à taux réduit dont il a besoin.

C'est une décision gouvernementale qui doit améliorer les possibilités de fonctionnement de la société de développement régional, laquelle se rend d'ailleurs parfaitement compte de cette limitation involontaire.

S'agissant de moyens de financement, je voudrais dire aussi que nos administrations centrales, lorsqu'elles effectuent la répartition annuelle des crédits de subvention, ne se préoccupent pas du problème des économies régionales et de l'expansion nécessaire de certaines régions. Les règles de répartition des subventions par les différents ministères s'effectuent en fonction des normes traditionnelles, c'est-à-dire qu'un département est doté à proportion non pas de l'expansion nécessaire mais de l'état de choses actuel.

Prenons l'exemple — puisque M. le ministre des travaux publics assiste à nos débats — des subventions d'entretien des routes nationales. La répartition des crédits d'entretien affectés à ces routes s'opère en fonction de certains critères qui ne tiennent aucun compte du besoin d'expansion des départements auxquels ils s'adressent, c'est-à-dire en fonction de leur état actuel du nombre de véhicules en circulation, de la consommation de carburant, accessoirement du relief du département. On ne se rend pas compte que si les ponts et chaussées veulent participer à cet effort d'expansion régionale et de décentralisation, ils doivent bénéficier de crédits plus importants proportionnellement que ceux qui sont attribués en fonction de l'état de choses actuel. Ceci me paraît fort important.

Je voudrais enfin dire un mot sur les conférences interdépartementales des préfets et sur le rôle important qu'elles vont avoir à jouer dans la régionalisation du plan et dans les tranches opératoires.

M. Dailly a rappelé ce matin, à juste titre, que, dans les conférences interdépartementales, en reprenant le texte officiel, « les préfets auront également la faculté d'inviter, à titre consultatif, les personnalités intéressées à l'expansion économique régionale, notamment en raison soit de leurs fonctions électives, soit de leurs responsabilités au sein des organismes d'expansion ou d'aménagement agréés ».

Loin de moi la pensée de supposer que les conférences interdépartementales ne sont pas parfaitement qualifiées pour jouer le rôle qui leur est assigné et que, par définition, elles sont le mieux placées pour jouer. J'aimerais qu'au lieu d'indiquer que « les préfets auront la faculté d'inviter à titre consultatif les organismes d'expansion... » il soit entendu que les représentants de ces organismes y seront conviés automatiquement. Ceux-ci ainsi que je le rappelais tout à l'heure, ont eu l'immense mérite d'inventer les économies régionales avant que personne n'en parle, surtout pas les pouvoirs publics. Ils sont très compétents, je ne dirai pas davantage que les préfets, loin de moi cette pensée, mais ils sont plus au fait de certaines notions en particulier concernant l'industrie privée et les desiderata des populations. L'articulation entre les comités régionaux d'expansion que nous représentons et les conférences interdépartementales devrait être automatique et non pas laissée à la faculté des préfets.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Très bien !

M. Raymond Bonnefous. Nous savons que la plupart des préfets régionaux sont très soucieux de suivre de près l'action des comités régionaux d'expansion économique et celle des représentants des collectivités locales. Ce n'est peut-être pas absolument vrai partout et je voudrais que ce fût toujours vrai.

En conclusion, je crois que nous pouvons fonder beaucoup d'espoir sur les tranches opératoires et la régionalisation du plan en ce qui concerne la promotion des régions que nous représentons, car il n'est pas pensable que le déséquilibre national présent puisse se perpétuer, sinon c'est la nation tout entière qui en souffrira d'une façon particulièrement dommageable. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. André Monteil.

M. André Monteil. Monsieur le président, mes chers collègues, ce IV^e plan d'équipement dont on a analysé hier les forces et les faiblesses représente à certains égards un progrès par rapport aux plans antérieurs. C'est dans la mesure où il envisage l'équipement et le développement de notre pays, non seulement sur le plan des grands secteurs économiques, des grands secteurs industriels, mais le développement de notre économie sur le plan différencié des régions.

En effet, les premiers programmes d'action régionale prévus par le décret du 30 juin 1955 par exemple, les plans régionaux de développement économique et social et d'aménagement du territoire prévus par le décret du 31 décembre 1959 étaient de peu d'efficacité parce qu'ils ne définissaient pas les investissements à réaliser, ne précisaient pas leur mode de financement ni l'échéancier des travaux.

Le IV^e plan marque donc un léger progrès, à condition qu'il ne demeure pas un catalogue des espoirs et des prévisions gouvernementales, et que des moyens précis d'action soient assurés au Gouvernement.

Le IV^e plan marque un progrès dans la mesure où il prévoit des tranches opératoires. Malheureusement, ces tranches opératoires, quel que soit leur intérêt, ne constituent pas réellement un engagement formel de réalisation d'investissements. Elles sont indicatives. Pourtant, mes chers collègues, si l'existence et la réalité d'un plan a une signification et une valeur, c'est bien dans la mesure où le plan peut permettre à l'Etat, au gouvernement de la nation, de rétablir entre les régions une harmonie et un équilibre toujours mis en cause par la disparité géographique, par le handicap des distances et par l'inégalité des richesses naturelles.

C'est pourquoi vous distinguez, dans l'exposé des motifs du plan, les régions dites d'accompagnement, où l'appareil de l'Etat se bornera à suivre l'expansion naturelle, et les régions d'entraînement, où doit être menée une politique précise où le rôle de l'Etat doit s'affirmer pour rétablir une harmonie et un équilibre que la nature n'a pas nécessairement assurés, la nature, et aussi les négligences et les défaillances d'un grand nombre d'années de la politique antérieure.

Parmi ces régions où la politique d'entraînement doit être affirmée, il y a, je ne dis pas seule, mais, au premier rang, la Bretagne.

Oh ! le problème breton, je pourrais le résumer en une phrase prononcée le 8 juin à l'assemblée générale du comité d'études et de liaison des intérêts bretons, à Lorient, par notre collègue, M. Ihuel, député du Morbihan et président du conseil général de ce département : « La Bretagne perd chaque semaine l'équivalent de la population d'une commune de 385 habitants. »

Mesdames, messieurs, le déséquilibre migratoire est encore plus grave que les chiffres que je viens de citer ne semblent l'indiquer, car ce sont les jeunes, c'est la population active qui s'en va vers les grandes villes tentaculaires, vers la région parisienne notamment et ce sont des retraités, des vieux qui reviennent au pays pour y finir leurs jours.

Ce sont 90.000 emplois non agricoles supplémentaires qu'il faudrait créer dans l'Ouest pendant la durée du plan. Ce sont 125.000 emplois nouveaux non agricoles qu'il faut à tout prix trouver avant 1971 dans les quatre départements de la région économique de Bretagne.

Etablir un meilleur équilibre migratoire, mais aussi relever le niveau de vie des populations et obtenir la parité meilleure avec le reste de la nation, c'est aussi le deuxième objectif que nous voudrions voir atteindre grâce au plan de développement économique.

Je signale que les départements bretons se trouvent en fin de liste des départements français pour les niveaux de vie.

Si l'on considère la richesse vive par habitant et si l'on prend l'indice 1 pour la moyenne nationale, Paris est à l'indice 1,64, la Provence à l'indice 1,38, les pays de la Loire à l'indice 0,67 et la Bretagne à l'indice 0,63.

Voilà, messieurs les membres du Gouvernement, ce qui, mieux que de longs discours, traduit le désarroi des populations bretonnes !

Je suis très heureux de voir au banc du Gouvernement M. le ministre de la construction et M. le ministre des transports dont la présence est effectivement essentielle à ce moment du débat. Je les charge de dire à M. le Premier ministre que le problème que je traite présentement à la tribune n'est pas un problème d'ordre technique, mais d'ordre politique.

Je pourrais, au début de mon exposé, reprendre la conclusion d'une intervention que j'ai faite précédemment ici :

« Que les consuls veillent ! », car les manifestations tumultueuses et sporadiques que vous voyez renaître en Bretagne, chez un peuple naturellement fidèle et calme, prouvent qu'il y a danger pour l'équilibre national. Vous voudrez bien de ma part, et de celle de très nombreux élus bretons qui siègent ici, transmettre ces propos au chef du Gouvernement.

Les causes de la situation défavorisée de la Bretagne, vous les connaissez.

Il y a le handicap des distances qui fait que les produits nous arrivent de plus loin, donc plus chers, et que nous transportons les nôtres, qu'il s'agisse de produits agricoles ou manufacturés, à des prix eux aussi plus élevés parce que les centres de consommation sont parmi les plus éloignés. Il y a la situation excentrique de la Bretagne par rapport aux grands centres économiques du Marché commun. Il y a le prix de l'énergie, sur lequel je reviendrai tout à l'heure ; enfin les retards de toutes sortes apportés à l'équipement de notre région, qu'il s'agisse de l'équipement rural, des moyens de communication ou de l'enseignement.

Nos collègues de l'Assemblée nationale avaient déposé un amendement à l'occasion de la discussion de ce plan. Après des négociations laborieuses avec le Gouvernement, une lettre rectificative n° 1783 est venue qui tient compte des observations qu'un certain nombre de députés de Bretagne et d'autres régions françaises défavorisées comme le Centre et le Sud-Ouest avaient présentées. Il y est précisé : « Pour l'ensemble des régions auxquelles la politique d'entraînement est applicable, une loi de programme d'investissement sera présentée au Parlement pendant l'année 1963. »

Cela signifie, messieurs les ministres — j'ouvre la parenthèse — qu'il faut en tenir compte dans la préparation de votre budget pour 1963.

Le texte poursuit : « Les critères généraux retenus pour le choix des régions auxquelles doivent respectivement s'appliquer la politique dite d'entraînement et la politique dite d'accompagnement seront spécifiés dans l'exposé des motifs de la loi de finances fixant le budget de 1963 ».

Ainsi les régions dites d'entraînement, au premier rang desquelles se trouve la Bretagne, ont reçu un commencement de satisfaction. C'est acquis pour 1964, du moins si les promesses sont tenues. Je remercie donc le Gouvernement d'avoir accepté la proposition Pleven-Ihuel faite au nom du comité d'études et de liaison des intérêts bretons.

Seulement on conviendra, mes chers collègues, qu'il eut été plus sage et plus adroit de ne pas commencer par refuser hâtivement cette procédure lorsqu'elle fut proposée — je m'en souviens — par moi-même à cette tribune, le 5 juillet 1961. Le Premier ministre d'alors aurait pu se dispenser d'annoncer officiellement à la tribune de l'Assemblée nationale, au cours de l'année dernière, qu'il n'accorderait pas à la Bretagne la loi de programme qu'elle demandait, position confirmée quelques semaines plus tard par M. le président de la République lui-même.

Aujourd'hui, le Gouvernement, en raison de l'extension du mouvement en faveur d'une loi de programme concernant la Bretagne, revient sur son refus et nous en sommes heureux. Mais comment l'impression ne se développerait-elle pas une fois de plus que le pouvoir ne cède qu'aux pressions de la force ? L'autorité de l'Etat ne gagne rien aux refus fracassants suivis quelques mois plus tard, lorsque les choses s'enveniment, des inévitables concessions.

Nous aurons donc, au cours de l'année qui vient, à examiner des lois de programme pour des régions dites d'entraînement. Seulement je voudrais dire aux représentants du Gouvernement

qu'il est un certain nombre de problèmes qui ne peuvent pas attendre 1964, ni même 1963, pour être résolus, car ils se posent de façon immédiate.

Le premier — je dis le premier parce que c'est le plus important et le plus urgent — est celui qui peut provoquer dans les mois qui viennent le plus de désordres : il s'agit de la réforme des tarifs marchandises de la S. N. C. F. Le Gouvernement a retardé au 1^{er} octobre l'entrée en application de cette réforme qui devait intervenir le 1^{er} juillet.

Je ne développerai pas longuement son contenu car vous connaissez les trois principes sur lesquels repose la réforme tarifaire. Le premier, c'est la pondération des distances, grâce à un calcul très compliqué que seuls les polytechniciens peuvent parfaitement comprendre. En tout cas, j'avoue mon impuissance à pénétrer les méandres des considérations et des corrections qui sont à la base de la réforme. Le deuxième principe est le basculement des barèmes par un relèvement des tarifs-plancher et un abaissement des tarifs-plafond pour les longues distances, suivis d'un relèvement des tarifs-plafond pour les courtes et moyennes distances. Le troisième principe, c'est le renforcement des conditions de tonnage.

Je ne veux pas entrer dans le détail — M. le ministre des transports aurait à jouer dans ce débat un rôle beaucoup plus utile que le mien — mais je voudrais évoquer les conséquences de cette réforme, non seulement pour la Bretagne, mais également pour la région du Sud-Ouest. M. Raymond Bonnefous, avec toute l'autorité qui s'attache à sa personne, vous l'a dit tout à l'heure.

D'autres sénateurs, comme M. Sempé, ont signalé ce qu'entraînerait pour nos régions la « déperéquation ». Elle aboutirait à accroître encore le déséquilibre régional, à appauvrir plus encore les régions rurales éloignées des centres de consommation, à favoriser encore les centres d'attraction actuels du développement industriel et économique de notre pays.

Dans l'ensemble, la pondération des distances est défavorable aux lignes bretonnes, dont les profils sont difficiles du fait du relief. Elle introduit une inégalité flagrante entre les régions. Elle réduit l'incidence des éléments favorables de la réforme et aggrave les effets des éléments défavorables.

Permettez-moi de vous dire, mes chers collègues, ne serait-ce que pour indiquer combien on tient compte des vœux et des décisions du Parlement, que ce nouveau système tarifaire de la S. N. C. F. est en contradiction formelle avec la loi d'orientation agricole que vous avez votée et qui prévoyait, non pas une déperéquation, mais des améliorations, des abaissements tarifaires et une péréquation meilleure concernant le transport des produits agricoles et des produits industriels nécessaires à l'agriculture. La déperéquation est en contradiction formelle avec les décisions du conseil interministériel du 13 septembre 1961 relativement à l'abaissement des tarifs ferroviaires en Bretagne.

Je ne veux pas alourdir ce débat, mais je tiens à citer quelques chiffres : pour les instruments agricoles, sur la ligne Châteaubriant—Morlaix, augmentation de tarif de 29,57 p. 100 ; pour les tracteurs, sur la distance Bourbon-Lancy—Morlaix, augmentation de 11,50 p. 100 ; pour le matériel agricole, sur la distance Vierzon—Pontivy, augmentation de 4,3 p. 100 ; pour les engrais venant de Chantenay, augmentation de 17,2 p. 100 ; pour les engrais azotés en provenance de Rouen, augmentation de 26,9 p. 100.

Ces chiffres, monsieur le ministre des transports, ne sont pas contestés par vos services. Ils ne le sont pas non plus par la Société nationale des chemins de fer français.

M. Roger Dusseaulx, ministre des travaux publics et des transports. Ils sont contestés par moi.

M. André Monteil. Ils ne l'étaient pas par votre prédécesseur qui, devant les représentants de toutes les nuances de l'opinion politique en Bretagne — j'en appelle à leur souvenir — est convenu que la réforme aurait des effets malheureux pour un certain nombre de régions, dont la Bretagne.

M. le ministre des travaux publics et des transports. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. André Monteil. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des travaux publics et des transports. Je ne voudrais pas reprendre un débat qui s'est instauré à l'Assemblée

nationale et dans cette enceinte. Je vous ferai simplement remarquer que vos exemples sont choisis, d'une façon particulière d'ailleurs, dans un document qui avait été effectivement publié au début de l'année 1962 par mon prédécesseur. Mais ces exemples ne correspondent pas à la réalité qui résulte aujourd'hui de la publication, faite par mes soins le 12 juin, des correctifs que j'ai eu l'occasion d'apporter dans l'intervalle à la réforme primitivement proposée.

M. André Monteil. Les parlementaires de Bretagne et même ceux des autres régions défavorisées se réuniront, si vous le voulez bien, dans votre bureau, pour comparer les barèmes relatifs à des produits précis et portant sur des trajets déterminés.

Cependant, puisque vous me dites que j'ai choisi mes exemples d'une manière un peu spéciale, je vais en donner la raison.

Si j'ai procédé ainsi, c'est parce que j'appartiens à une région rurale dont l'agriculture est la principale vocation. C'est pourquoi j'ai parlé des instruments agricoles, des tracteurs et des engrais ; mais si vous le vouliez et si je ne craignais pas de lasser la patience de mes collègues, je pourrais vous parler, non seulement des produits agricoles, mais également des produits industriels.

Nous pourrions donc reprendre ce débat dans une autre enceinte.

Quoi qu'il en soit, les industriels, qui sont aussi habiles à calculer que vous et moi, ne s'y trompent pas et l'un d'entre eux, que je m'efforçais récemment de décider à s'installer dans le Finistère, m'a produit ses derniers calculs. Il a constaté que l'augmentation prévue des tarifs marchandises de la S. N. C. F. absorberait en deux ans le montant de la prime spéciale d'équipement qui lui serait accordée. Comment voulez-vous qu'il n'hésite pas avant de prendre une décision ? Il ajoutait : « Ce que je voudrais, c'est une cohérence gouvernementale ».

On peut souhaiter qu'à l'avenir on tende, en France, vers une concentration industrielle, une expansion économique localisée, si vous voulez, dans l'axe Rhin-Rhône, dans la région parisienne, le Nord et l'Est de notre pays. Cela peut constituer une politique ; ce n'est pas la mienne, comme vous pouvez le penser. En revanche, ce n'est pas une politique que de donner des primes d'équipement, d'une part, et de proposer, d'autre part, un système ferroviaire qui va augmenter le prix des transports de 15 à 18 p. 100.

C'est pourquoi votre prédécesseur — et je pense que vous-même, monsieur le ministre, prendrez à votre compte sa sage décision — avait envisagé d'accorder un dégrèvement forfaitaire de 15 p. 100 pour les produits entrant ou sortant de Bretagne. Je pense que cela est indispensable.

Le Parlement ne se réunira sans doute plus avant la date d'application de cette réforme tarifaire dont nous sommes menacés à partir du 1^{er} octobre. Une fois de plus, le Gouvernement va donc être seul à prendre une décision dont il ne soupçonne probablement pas toutes les conséquences.

Je le dis nettement et je voudrais donner à mes paroles le caractère d'un avertissement solennel : si vous n'accordez pas à la Bretagne un correctif d'ensemble important et valable pour tous les produits, à l'arrivée comme au départ, vous risquez de vous trouver devant une situation très grave et d'aller vers des événements d'une ampleur imprévisible.

Le deuxième problème qui ne peut attendre 1964 pour être réglé est celui de l'énergie.

C'est un fait que les tarifs d'électricité de haute tension sont beaucoup plus élevés en Bretagne que dans d'autres régions. Je sais bien qu'une circulaire ministérielle du 14 mars 1962 a accordé une subvention d'un ancien franc par kilowatt-heure, dénommée « subvention du franc breton » ; mais, bien entendu, après cette fracassante déclaration de principe, les applications limitent singulièrement cette subvention. C'est ainsi que la subvention du franc breton ne s'applique qu'aux entreprises nouvelles qui s'installeront en Bretagne, et à la condition qu'elles représentent plus de vingt nouveaux emplois. Pour les entreprises anciennes, la subvention ne s'appliquera que pour les augmentations de consommation d'énergie par rapport à l'année 1961. Et les conditions s'accumulent : pour les entreprises existantes, nécessité de présenter une augmentation du chiffre d'affaires entre 1961 et 1965 d'au moins 20 p. 100, augmentation des effectifs de 10 p. 100 au moins pendant la même période, et, bien entendu, on ne considérera pas comme valable la substitution d'un four électrique, par exemple, à un four au fuel ou au charbon.

En réalité, nous sommes très handicapés par le prix de l'énergie en Bretagne. C'est vrai pour l'électricité et c'est vrai pour le charbon. Pourquoi ? Parce qu'il y a une péréquation incorrecte du prix du charbon et cette péréquation incorrecte, non seulement prive la Bretagne de l'avantage naturel que devrait lui apporter sa position maritime, mais encore la pénalise, tandis que l'Italie du Sud et la Sicile tirent un parti maximum de leur littoral pour importer charbon et fuel aux prix les plus bas, tandis que l'Allemagne a accordé un avantage spécial pour l'importation de charbon en faveur des régions de sa façade côtière, tandis qu'en Angleterre même, la sidérurgie demande la liberté de satisfaire une partie de ses besoins en combustible par des importations de charbon et de fuel réalisées à bas prix. La Bretagne, en raison de la politique suivie par les pouvoirs publics, est l'une des régions où le charbon est le plus cher du monde.

Qu'on nous comprenne bien, mes chers collègues. Nous savons qu'il y a un problème des houillères nationales, qu'il y a un problème d'utilisation du charbon produit dans le Nord, dans le Pas-de-Calais ou ailleurs. Mais alors, nous demandons au Gouvernement de choisir. Ou bien on permettra à la Bretagne d'avoir recours librement aux sources d'énergie les plus avantageuses, même si ce sont des sources d'énergie étrangères — et je signale en particulier que le charbon américain rendu à Brest revient à 70 nouveaux francs la tonne, c'est-à-dire à un prix de 50 à 75 p. 100 inférieur au prix des charbons nationaux acheminés par les moyens les plus économiques.

Ou bien, dis-je, comme on a fait en Allemagne, en Italie et ailleurs, on permettra une importation du charbon américain, par exemple, en Bretagne, ou bien, pour des raisons d'ordre social et national, afin de ne pas provoquer le chômage dans nos houillères, on obligera la Bretagne à utiliser les ressources nationales. Mais alors il appartiendra à la collectivité de prendre en charge les frais de transport correspondants. Il faut que le Gouvernement choisisse.

Je passe très rapidement sur un autre point de mon intervention qui regarde le problème des zones de salaires. C'est une question qui a été longuement débattue ici. Je veux simplement signaler que c'est une erreur de croire que le bas niveau des salaires favorise l'industrialisation. Au contraire, le bas niveau des salaires a deux conséquences importantes : il incite les salariés, et spécialement les ouvriers qualifiés, à quitter la Bretagne pour aller chercher de meilleures rémunérations ailleurs et, subsidiairement, il conduit à accroître encore la pauvreté relative de la Bretagne.

Voilà pourquoi, messieurs les ministres, la suppression des abattements de zones, qui serait bénéfique pour l'ensemble de la nation, serait particulièrement utile à la région que je représente.

Mesdames, messieurs, il est un autre problème que je voudrais très rapidement esquisser, ne serait-ce que parce que les journaux nous ont appris qu'il y avait quelque agitation dans le Nord du Finistère et vous savez, par expérience, que les petites révolutions commencées dans le canton de Pont-l'Abbé ou dans la zone légumière de Saint-Pol-de-Léon finissent, au bout de quelques jours, par se traduire en jacqueries généralisées dans l'ensemble du pays.

C'est pourquoi, messieurs les ministres, je vous rends attentifs à ce qui se passe actuellement dans le département que je représente. Il est certain que les récents événements de Saint-Pol-de-Léon, les difficultés périodiques des zones primeuristes prouvent qu'une réglementation des conditions de commercialisation doit être mise au point avec l'aide du F. O. R. M. A., afin d'apporter aux producteurs organisés une garantie de prix effective. Il faut, en même temps, mettre de l'ordre dans l'anarchie de la production agricole en spécialisant les régions dans les productions qui leur conviennent et en donnant aux agriculteurs les moyens de protéger leur profession.

Je pense être dans l'esprit du projet gouvernemental. La note d'orientation générale du IV^e plan préconise « la régionalisation de l'expansion agricole en vue d'assurer son orientation dans un sens conforme aux vocations régionales et d'atténuer les déséquilibres entre les différentes régions ».

Je pense notamment que le rythme d'accroissement de la production en Bretagne doit être plus important que le rythme national pour certaines productions. Je songe à l'aviculture et aux productions porcines en particulier.

Il faut régionaliser davantage l'action du F. O. R. M. A. et réserver aux agriculteurs seuls — et non pas à ceux qui veulent abusivement se substituer à eux par des productions concentrées et intégrées — les avantages prévus par l'aide à l'organisation des marchés.

Mes chers collègues, je voudrais dire aussi au Gouvernement que la création de ces zones d'action rurale, qui avait suscité

tant d'espérances, soit dans la Lozère, soit dans le Morbihan, soit dans les trente-deux cantons limitrophes du département du Morbihan, que la création des zones d'action rurale, dis-je, devrait être suivie d'effets plus spectaculaires, plus évidents. Ce que nous craignons un peu, nous les élus de ces régions, c'est qu'il ne s'agisse pas de dégager des crédits nouveaux pour mener une action particulièrement efficace dans des zones données, mais qu'au contraire on se borne à faire des virements de crédits à l'intérieur des mêmes budgets et de la même masse globale, bref que, suivant le principe des vases communicants, on donne un peu plus aux uns en enlevant un peu aux autres. Je crois qu'il faudrait dégager, sans attendre 1964, des crédits afin d'assurer la promotion de la zone spéciale d'action rurale de Bretagne, Morbihan et des trente-deux cantons limitrophes.

Mesdames, messieurs, en m'excusant, et particulièrement auprès de M. le président, d'avoir outrepassé mon temps de parole, je voudrais conclure en disant au Gouvernement ceci : le IV^e plan reste trop timide et trop vague en ce qui concerne le soutien aux économies régionales menacées. Nous demandons au Gouvernement, à ses techniciens et à ses technocrates de nous dire franchement s'ils ont opté pour la création d'une puissante Lotharingie vers laquelle iront toutes les sollicitudes, tous les espoirs et tous les crédits, tandis que les régions de l'Ouest seraient vouées au déclin.

S'il devait en être ainsi, messieurs les ministres, les Bretons sauraient en tirer les conséquences. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Errecart.

M. Jean Errecart. Messieurs les ministres, mes chers collègues, après la lecture de la masse de documents qui constituent le IV^e plan, on serait assez facilement porté à pratiquer la vertu d'humilité et à se taire tant s'impose à nous la constatation de la limitation de notre esprit et de la fragilité de notre jugement devant un problème aussi grave et aussi complexe que celui de l'évolution optima de la civilisation humaine. Il serait donc présomptueux de porter des jugements définitifs autant d'ailleurs dans le sens de la condamnation que d'une approbation sans réserve.

Le point qui, semble-t-il, a attiré beaucoup de critiques paraît être celui qui touche à l'action régionale et, en arrière-plan, à l'aménagement du territoire. Nous ne devons point en être surpris, tant il est clair qu'il y a dans toutes les provinces de France une prise de conscience très nette des disparités qui existent entre les régions et de leurs conséquences désastreuses tant du point de vue économique que moral et humain.

Sénateur de toute la France et non d'un département ou d'une province, je m'efforcerai de parler du problème dans son ensemble, les souffrances et les angoisses de la Bretagne comme du Centre me préoccupant autant que celle de mon Sud-Ouest, tant il me paraît évident qu'il s'agit ici d'un problème national qui se situe au-dessus des petits intérêts locaux comme au-dessus des préoccupations de partis.

Nous devons sans doute nous féliciter tous de ce que, pour la première fois et bien officiellement, on a reconnu qu'il y avait un problème des régions. Les analyses s'appuyant sur des statistiques sont éloquentes ; les cartes publiées ne le sont pas moins et la ligne Le Havre—Marseille signalée par plusieurs orateurs semble devenir une véritable frontière économique entre deux France qui, sur le plan du développement économique, ont évolué très différemment : d'un côté, avec Paris comme centre, sur une surface qui couvre à peine un peu plus de la moitié du territoire, nous trouvons 66 p. 100 des travailleurs, 72 p. 100 du revenu national et dans l'ensemble de cette fraction de la France une production supérieure de 30 p. 100 à celle de l'autre zone, avec évidemment des points de congestion comme Paris et des déserts aux portes mêmes de Paris où la situation est comparable à celle des régions les plus déshéritées de France ; de l'autre côté, l'ensemble des régions qui souffrent d'un sous-développement catastrophique.

Si, maintenant, nous prenons dans les statistiques de l'institut national la répartition de l'ensemble des revenus et si nous établissons un indice par habitant, voici ce que nous constatons : la moyenne étant 100, l'habitant de Paris est à l'indice 160 ; celui de la Haute Normandie, du Nord et de la Lorraine dépasse de quelques points la moyenne ; celui du Poitou-Charentes est à l'indice 69,9 et celui de la Bretagne — mon collègue et ami M. André Monteil vous l'a rappelé tout à l'heure — à l'indice 63,6.

Considérons maintenant les salaires horaires masculins : France entière, 8,52 ; Seine, 12,03 ; Seine-et-Oise, 11,24 ; Pas-de-Calais, 6,81 ; Creuse, 4,91 ; Gers, 4,87. D'autre part, 26 p. 100

des usines sont dans le bassin parisien et plus de 57 p. 100 sont installées sur le territoire de quatorze départements.

Voilà quelques données prises au hasard qui montrent l'ampleur du déséquilibre. Ces données doivent donc nous guider dans notre diagnostic, mais elles doivent surtout nous convaincre de la nécessité d'une médication extraordinaire et énergique appliquée sur une longue période ; en effet, le mal est profond et nous ne pouvons pas accuser les générations présentes, car il est très ancien. Il s'agit d'une très longue maladie et il faudra beaucoup de temps avant d'y porter remède.

Je voudrais, au départ, relever un jugement qui semble être en faveur dans certains milieux et qui a été d'ailleurs largement diffusé par le précédent Premier ministre. M. Debré a déclaré, en effet, à plusieurs reprises, dans ses discours dominicaux, que le meilleur moyen d'améliorer le niveau de vie des régions pauvres était d'accroître encore la prospérité des régions riches.

Cela rejoint un vieux proverbe basque selon lequel il vaut mieux avoir des voisins riches. C'est certainement vrai et il s'agit là d'une thèse défendable, bien qu'elle choque quelque peu les principes d'une justice distributive. Encore faut-il établir qu'une partie de cette richesse des uns ne s'édifie pas par prélèvement sur la pauvreté des autres ou que cette croissance démesurée d'un secteur ne constitue pas, par son gigantisme même, une tumeur qui s'enfle par prélèvement sur l'ensemble de l'organisme.

Nous ne demandons pas, ce qui serait possible et qui serait également injuste, un nivellement par la base. Personne n'y songe, mais je pense que nous ne sortons pas des limites du raisonnable en sollicitant, en exigeant même, pour toutes les régions déshéritées, les moyens d'accroître leur revenu et de s'acheminer progressivement vers la parité avec les régions les plus favorisées. Nous ne pouvons pas ne pas proclamer que le monopole de la capitale étouffe la vie provinciale par prélèvement des éléments les plus actifs sur le plan humain et aussi par prélèvement de moyens financiers considérables.

Cela a été magnifiquement dit par notre collègue Bonnefous et ce n'est donc pas s'enfermer dans je ne sais quel complexe antiparisien que de vouloir la stabilisation démographique de cette ville. Son aménagement rationnel et harmonieux à son stade de stabilisation le plus proche possible nous paraît en effet à même d'accroître encore son rayonnement mondial.

Sans doute, des mesures ont déjà été prises et certains ont présenté comme un bulletin de victoire le fait que la croissance industrielle de la région parisienne ait ralenti ces dernières années. C'est vrai, mais nous ne pouvons pas non plus méconnaître certains chiffres. Ils ont été cités à l'Assemblée nationale par le président Pleven, ils ont été repris ici même par M. Bonnefous et le bulletin de la chambre de commerce de Paris du mois de mai dernier — c'est donc très récent — vient de nous donner, à la page 303, une information qui ne manquera pas de surprendre.

En effet, le comité d'organisation de la région parisienne, avait décidé de limiter à 1.500 hectares les zones à industrialiser dans la région parisienne. Une lettre du 31 janvier 1962 de M. le commissaire à la construction nous apprend que ce chiffre de 1.500 hectares a été porté à 2.700 hectares, soit 27 millions de mètres carrés qui devront être industrialisés dans la région parisienne et les 527.000 mètres carrés cités tout à l'heure sont peu de choses à côté.

Comment ne pas se poser des questions aussi au sujet de cet engouement des industriels à s'installer à Paris, où les salaires sont les plus élevés, où les matières premières doivent être transportées parfois de bien loin, où l'énergie électrique n'est pas, à ma connaissance, meilleur marché qu'ailleurs, où les transports ne sont pas plus faciles, où les terrains atteignent très souvent les prix les plus élevés ? Est-ce seulement une question de main-d'œuvre ? Nous apprenons qu'il y a pénurie et que la demande dépasse largement l'offre. Est-ce parce qu'on y trouve de la main-d'œuvre spécialisée ? C'est vrai en partie, mais il m'est difficile de croire que cela soit déterminant sachant que la plupart des ruraux qui viennent à Paris n'ont, hélas ! aucune spécialisation à moins que le permis de conduire ne soit considéré comme une spécialisation suffisante !

Sans doute pouvons-nous nous demander où ces industriels trouvent des compensations à ces salaires élevés, à ces transports onéreux, à tout ce qui pourrait être considéré pour d'autres industries et dans d'autres régions comme des handicaps sérieux. Après avoir fait le tour de la question, je voudrais signaler ici une compensation certaine qu'ils trouvent depuis quelques années sur le plan fiscal. Il est couramment admis qu'à Paris,

tant les charges paraissent élevées, la pression fiscale doit être plus grande qu'ailleurs. C'est une opinion répandue à travers toute la France. J'ai pu constater qu'il n'en est rien, bien au contraire, du fait du mode de perception de la taxe sur le chiffre d'affaires et de la taxe locale.

Pendant une très longue période de notre histoire, un principe devenu classique de la fiscalité française voulait que la plus grande partie des dépenses d'intérêt local fût supportée par l'habitant du lieu. C'était le système des centimes additionnels.

Devant l'augmentation des dépenses, il a fallu trouver d'autres ressources. C'est ainsi qu'en 1942 fut instituée la taxe indirecte, dite « taxe locale facultative » jusqu'en 1949, et son mode de perception a fait que les grands centres commerciaux et touristiques en ont perçu la plus grande part.

Je n'indiquerai que les chiffres de 1959 ; ceux de 1961 sont encore plus éloquentes, mais ils n'ont pas encore un caractère officiel et je ne veux donc pas les citer ici.

En 1959, 33.469 communes représentant 17 millions d'habitants n'ont perçu que 40 milliards environ du produit de la taxe locale sur 317 milliards, tandis que 25 millions de Français ont perçu près de 200 milliards. Voilà une source de déséquilibre. Les communes à prépondérance rurale comme les villes suburbaines et, en particulier, les cités-dortoirs sont ainsi taxées au profit des grandes villes. J'ai déjà fait état de ces mêmes chiffres devant le Sénat à l'occasion de la discussion budgétaire, mais, traitant du problème de l'économie régionale et de l'expansion des régions, je devais aussi signaler cette source de disparité. (Applaudissements.)

Cela donne un résultat quelque peu paradoxal qui choque le principe de l'égalité des Français devant l'impôt. Les régions les plus pauvres paient plus d'impôts directs que les régions prospères et, à Paris, le poids des impôts locaux mis en recouvrement ne représente aujourd'hui que 40 p. 100 de ce qu'il représentait en 1938 et atteint seulement 50 p. 100 de celui que supportent en moyenne les habitants de province.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Jean Errecart. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur avec l'autorisation de l'orateur.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je me permettrai simplement de faire observer à notre collègue Errecart que le chiffre qu'il vient d'indiquer ne tient probablement pas compte de l'existence du district de Paris, dont la création a eu pour effet d'augmenter dès 1962 les impôts des contribuables parisiens de 33 p. 100 environ en moyenne, les patentes supportant pour ce qui les concerne une augmentation de 39 p. 100.

M. Jean Errecart. L'observation que vous faites, mon cher collègue, est très juste. Evidemment, nous n'avions pas en 1959 le district de Paris, mais ces 17 milliards d'impôts supplémentaires du district de Paris sont largement compensés par les 42 milliards que la ville de Paris, avec ses 3 millions d'habitants, perçoit sur la taxe locale. En effet, sur un total d'environ 350 milliards pour toute la France, 42 milliards représentent tout de même un prélèvement assez sérieux !

Je reconnais avec vous que le district de Paris et surtout les modes de financement de l'aménagement de la région parisienne corrigent un peu cela, mais de toute façon ils ne corrigent point la situation des communes rurales et de nos provinces.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Bien sûr !

M. Jean Errecart. Il en est d'ailleurs de même de la patente industrielle pour laquelle il n'est pas tenu compte de l'importance de l'agglomération.

Est-il donc raisonnable de parler de décentralisation industrielle et de décongestion de Paris, surtout sur le plan industriel, tant qu'on maintiendra cette véritable prime à la concentration qu'est une fiscalité réduite, une fiscalité de faveur ? J'espère que maintenant, grâce aux charges mises en recouvrement pour l'aménagement de la région parisienne, nous retrouverons un certain équilibre.

J'aurais voulu, très vite, étant du Sud-Ouest, traiter la question des tarifs S. N. C. F.. Elle a été traitée par mon collègue et

ami M. Monteil et je ne pourrais que reprendre les mêmes chiffres, faire avec autant d'énergie les mêmes observations et demander au Gouvernement tout entier de beaucoup réfléchir sur les conséquences de la réforme qui est envisagée. Pour réanimer certaines provinces de France, la Bretagne, le Poitou, le Midi ou le Sud-Ouest, le Gouvernement doit envisager, non pas le système qui a été prévu, mais une véritable péréquation des transports. Ce sera un des meilleurs atouts dont vous disposerez pour favoriser l'industrialisation de nos régions.

Une autre cause de déséquilibre réside dans la concentration sur le plan financier. Certes, l'épargne a permis à la France ses plus belles réalisations. Aujourd'hui encore, les déposants des caisses d'épargne contribuent largement à l'équipement collectif et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pourtant, si réellement le pouvoir a la ferme volonté de mener une action régionale efficace, ne devrait-il pas permettre de régionaliser aussi beaucoup plus l'utilisation de ces fonds d'épargne ? Vous ne pourrez mieux montrer votre volonté de voir aboutir l'expansion régionale qu'en revenant à l'application, à la lettre, de la loi Minjoz dont le but était précisément de favoriser l'équipement local et régional, de favoriser les aménagements des régions et ainsi de permettre, une fois que l'infrastructure était aménagée, l'évolution de ces mêmes régions.

Abolissez donc les restrictions que vous avez introduites et nous croirons à votre action en faveur des régions.

Tous les rapports, toutes les enquêtes reconnaissent avec satisfaction que, malgré son caractère routinier, sans formation professionnelle très poussée, notre agriculture a augmenté sa production et aussi sa productivité. Nos caisses de crédit agricole ne sont-elles pas à la base de ce progrès ?

Il en sera de même pour d'autres activités et, si vous laissez nos régions disposer librement d'une partie plus grande de leur épargne, nous solliciterons moins l'Etat et vous verrez que nos réalisations surprendront, autant que le redressement de la production agricole.

Dans votre projet sur l'action régionale, nous trouvons des travaux d'inventaire, des monographies descriptives fort intéressantes, mais, hélas ! beaucoup de discrétion au sujet des moyens d'exécution. Nous y trouvons aussi une terminologie fort imagée — politique d'entraînement, mesures d'accompagnement, tranches opératoires — et une énumération assez détaillée des leviers dont vous pouvez vous servir : investissements publics, dégrèvements fiscaux, accès prioritaires au crédit, octroi de bonifications d'intérêts, lettres d'agrément, primes d'équipement, politique tarifaire, incitations sélectives et même négatives.

Voilà un arsenal bien fourni qui ne manquerait pas d'efficacité. Certes, mais une déclaration que nous trouvons dans le propre exposé des motifs du projet ne manque pas de nous inquiéter. Vous dites vous-même, en effet, que les orientations souhaitables sont données par les plans régionaux mais que ces plans ne comportent ni échéancier de réalisations ni perspectives de financement. Il est vrai que depuis, dans la lettre rectificative, vous nous avez donné quelques apaisements, puisque ces plans régionaux auront le caractère de lois de programme.

De toute façon, il y a vraiment urgence. Il faut trouver une solution, car si ces échéances ne sont pas fixées par le Gouvernement, il y a d'autres échéances qui, elles, sont déjà bien établies : l'échéance de 1965, avec un million d'emplois nouveaux que nous devons trouver ; l'échéance de 1970 avec deux millions d'emplois nouveaux. Pour la seule région du Sud-Ouest, l'échéance de 1965 exige la création de 150.000 emplois nouveaux.

Ne devrions-nous pas aussi sortir de certaines contradictions ? Pour les investissements publics, c'est le Gouvernement qui en fixe le montant et aussi la localisation, mais pour les investissements privés, croyez-vous que, dans le cadre du libéralisme pur, les capitaux iront d'eux-mêmes s'investir dans les secteurs ou régions où les problèmes de démographie demandent impérieusement des investissements massifs ? Pourquoi ne pas définir dès aujourd'hui les modalités d'application de vos différentes incitations pour que les financiers comme les industriels aient le temps d'étudier un transfert d'industrie ?

Or un tel transfert ne s'improvise pas. Nous constatons les difficultés qui sont soulevées à chaque instant quand il s'agit d'une reconversion. Les forges du Boucau, par exemple, vont cesser leur activité. On souhaite provoquer l'installation d'entreprises nouvelles en remplacement et, à cette fin, on sollicite de la part des collectivités locales et départementales tous les avantages possibles et imaginables, avantages que nous avons volontiers accordés : exonération de patente, installation d'eau

industrielle, etc. Le département des Basses-Pyrénées a engagé des dépenses énormes pour obtenir l'industrialisation ou la reconversion des forges du Boucau. Mais alors, pourquoi le Gouvernement nous tient-il dans l'incertitude ? Rien n'est fixé : on ne connaît pas le montant des primes d'équipement ; on ne sait pas comment le Gouvernement va appliquer sa politique d'action régionale. Comment voulez-vous que dans ces conditions des industriels soient incités à étudier sérieusement l'éventualité d'une installation ?

Il y aurait bien d'autres contradictions que j'évoque rapidement : nous clamons la nécessité d'investissements productifs, mais nous nous lançons dans des dépenses inconsidérées, improductives, dans des entreprises qui nous paraissent chimériques, dans des entreprises de destruction, alors que tant d'œuvres de vie végètent faute de crédits.

Si nous approuvons ce plan, messieurs les ministres, pouvons-nous avoir la certitude que les moyens, c'est-à-dire les crédits seront inscrits dans les budgets à venir ? Après y avoir placé la modernisation de notre armée, les dépenses que nécessitera son repliement en métropole, l'armement nucléaire, la bombe atomique et l'usine d'enrichissement de l'uranium ; après avoir rempli nos engagements à l'égard de nos frères rapatriés d'Algérie et aussi envers les nouveaux maîtres de Rocher-Noir ; après avoir alimenté financièrement la loi-programme que nous avons votée et qui prévoit l'aménagement de la région parisienne, avec ses 100.000 logements qui lui sont réservés sur l'objectif national de 350.000 logements ; après avoir honoré nos engagements internationaux vis-à-vis de tous les Etats africains ; après avoir exploité les déserts africains, après tout cela nous promettez-vous, messieurs les ministres, qu'il y aura encore quelque chose pour le désert breton, le désert aquitain ou le désert auvergnat ?

Si des difficultés se présentent, et elles sont prévisibles, aurons-nous le droit de faire des options ou bien nous imposera-t-on en bloc un budget préfabriqué ? Voilà des questions auxquelles nous voudrions que des réponses soient faites.

Après ce tour d'horizon peut-être un peu long permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur mon Sud-Ouest.

M. le président. Monsieur Errecart, il y aurait lieu de conclure, car vous parlez depuis une demi-heure. Je suis obligé de faire respecter les règles de la conférence des présidents.

M. Jean Errecart. Je m'incline, monsieur le président. Je vais abréger.

M. le président. Je vous saurais gré de le faire.

M. Jean Errecart. Je voudrais quand même dire encore quelques mots, puisque le plan a été presque muet sur ce point, et rappeler que les Pyrénées fournissent depuis assez longtemps beaucoup d'énergie électrique à la France ; rappeler aussi que la terre béarnaise donne à la nation française le gaz de Lacq qui est allé réanimer l'industrie jusqu'aux portes de Paris, de Nantes, et de Lyon ; rappeler que des usines importantes s'y sont installées, telle en particulier l'usine de Péchiney-Noguères qui produit 90.000 tonnes d'aluminium par an dans l'usine la plus moderne d'Europe, aluminium dont, jusqu'à ce jour, pas un gramme n'est transformé dans le département.

Je voudrais enfin rappeler — bien que ce soit cruel — un point d'histoire : la région d'Aquitaine connut une certaine prospérité tant qu'elle resta éloignée du pouvoir central. C'est alors que se créa un commerce florissant avec ses ports et surtout son axe Océan-Méditerranée. La Révolution d'abord, l'Empire et les Républiques ensuite, par leur volonté féroce de centralisation ruinèrent l'unité de la région et brisèrent l'axe Océan-Méditerranée par l'abandon des axes Ouest-Est et par la prééminence donnée aux liaisons Nord-Sud.

La révolution industrielle nous ignore parce que nous étions excentrés. Allons-nous encore être délaissés par ce que notre éminent rapporteur des affaires économiques appelle « l'ère scientifique » ?

Sans doute, nous direz-vous, nous sommes toujours excentrés. Le sommes-nous autant qu'on voudrait le dire, avec notre large front de mer ouvert sur le monde entier ? Le serions-nous si l'on aménageait par priorité le canal du Midi ? Le serions-nous si l'Etat avait une politique tarifaire des transports qui, au lieu de pénaliser les zones périphériques, les aidait par une péréquation ?

Le serons-nous lorsque, après une évolution que nous souhaitons tous aussi prochaine que possible, les frontières tomberont entre l'Espagne et nous et que les trente millions d'Espagnols

à consommation réduite, à développement économique ralenti, entreront dans le concert européen, rapprochant ainsi, en particulier, les deux millions d'âmes du vaillant peuple basque de Navarre, de Guipuzkoa et de Bilbao des Basques français ?

Nous avons les sources d'énergie. Nous avons beaucoup de matières premières. Nous avons des hommes. Nous avons, comme le signalait mon collègue et ami M. Sempé, une production nationale de maïs. Nous avons une main-d'œuvre abondante. Que faut-il de plus pour qu'une région retrouve sa prospérité ? Dans mon esprit, il n'y a pas de confusion. Nous possédons tous les éléments dont nous avons besoin. Ce qu'il nous faut, c'est la volonté décentralisatrice d'un gouvernement. Nous attendons l'affirmation de cette volonté, non pas dans les discours, mais dans les faits. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. de Villoutreys.

M. Pierre de Villoutreys. Monsieur le président, j'ai entendu votre avertissement et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour respecter la consigne que vous avez donnée.

M. le président. Je vous remercie d'aider le président.

M. Pierre de Villoutreys. Messieurs les ministres, mes chers collègues, au moment où nous discutons l'aspect « aménagement du territoire » du IV^e plan, aspect sur lequel nous avons été éclairés par le remarquable rapport présenté par M. Dailly, je voudrais formuler quelques observations.

En premier lieu, je regrette qu'une liaison plus étroite et efficace n'ait pas existé entre les rédacteurs du IV^e plan et ceux du plan de vingt ans, dit « plan vert », qui a été élaboré par le conseil supérieur du ministère de la construction. Je dois dire d'ailleurs que sa publication a été entourée d'une publicité fort réduite, ce que je me permets de regretter.

Ce plan vert, fruit d'une large consultation, contenait des idées très neuves et très justes sur le modelage qu'il faut faire subir à notre pays pour lui permettre d'être à la hauteur de sa tâche pendant les deux prochaines décennies et de ne pas être distancé par nos partenaires du Marché commun.

Une des principales divergences entre ce plan et le IV^e plan réside dans la solution à apporter à la liaison entre la vallée du Rhône et celle du Rhin. Qualifiée par les uns de véritable épine dorsale de l'aménagement du territoire, elle était reléguée par les autres au nombre de ces problèmes délicats, empoisonnants, soulevant des passions politiques, suscitant des rivalités de région à région, mettant en jeu des intérêts considérables et susceptibles de retentir lourdement sur les finances publiques.

Dans le cours de la discussion à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a compris qu'il faisait fausse route et il n'a pas maintenu sa position primitive sur le problème Rhône-Rhin, d'où ses deux lettres rectificatives. Nous citerons quelques lignes de la seconde :

« Enfin des études seront entreprises sur la rentabilité et les conditions de réalisation des liaisons fluviales susceptibles de relier le système des canaux du Nord, les bassins de la Meuse, de la Seine, de la Loire et de la Garonne à l'ensemble du réseau européen... »

Fort bien ! Mais je mets en garde le Gouvernement contre la méthode employée pour l'étude du problème Rhône-Rhin.

Des rapports rédigés à cette occasion, je n'aurai pas la cruauté d'en faire la critique, notre collègue M. Pellenc les a allégrement mis en pièces, il n'en reste rien.

Alors, monsieur le ministre, si pour étudier l'opportunité d'une voie navigable Est-Ouest, par le bassin de la Loire, vos hauts fonctionnaires doivent employer la même méthode, de grâce, faites l'économie de leur temps, de leur matière grise et des millions que cela coûterait !

La conclusion est connue d'avance ; mais je vous propose une autre méthode et une autre conception du problème.

J'ai déjà parlé du haut de cette tribune d'une association dite « association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents », ou A. N. E. C. L. A., dont font partie tous les départements du bassin de la Loire, un grand nombre de communes, les chambres de commerce et les chambres d'agriculture du bassin. Voici un résumé de son programme.

C'est un fait d'expérience que, dans la Loire, il y a trop d'eau pendant l'hiver et pas assez pendant l'été ; d'où cette idée de mettre en réserve les eaux excédentaires de l'hiver pour les lâcher pendant l'été et remonter ainsi les étiages.

Les premières conclusions auxquelles nous sommes arrivés au sein de cette association confirment la justesse de nos vues. En effet, si nous mettons en réserve 1.500 millions de mètres cubes d'eau dans une première tranche, ce qui n'est pas irréalisable, nous obtiendrons pendant l'été un relèvement de l'étiage dans la Loire moyenne, en particulier dans mon département, de plus d'un mètre, ce qui est extrêmement important et appréciable pour les applications que je vais me permettre d'énumérer maintenant.

D'abord, pour l'agriculture. Vous voyez d'ici les avantages qu'il y a à utiliser ces eaux supplémentaires pour les arrosages par aspersion. De même, les nappes phréatiques vont se trouver remontées d'une façon concomitante et les puits qui sont souvent taris en cette saison seront réalimentés. D'ailleurs, dans le dernier numéro du journal agricole de mon département, je vois ce titre en gros caractères : « Face à la sécheresse, que faire ? » Le spectre de la sécheresse inquiète déjà nos agriculteurs. C'est pourquoi je répète qu'il existe un programme qui permettrait d'arroser d'une façon très efficace, après une première tranche de travaux, environ 500.000 hectares. Evidemment, il ne faut pas arroser n'importe quelle terre, mais seulement les terres productives, et il faut réserver l'eau — car il n'y en aura pas en quantité illimitée — uniquement aux terres valables dans lesquelles on pourra substituer des cultures riches aux cultures traditionnelles. On pourra alors obtenir une diminution des prix de revient, car l'arrosage régulier permettra d'accroître les productions dans d'importantes proportions. On pourra également — et c'est un argument peut-être encore plus important — obtenir la régularité des productions à un moment où nous allons vers une économie de marché européen, par conséquent vers la conclusion de contrats à long terme. Ces contrats, il faudra les respecter. La mise à la disposition des agriculteurs de quantités d'eau constantes, quelle que soit la pluviosité, permettra d'obtenir cette régularité dans les productions qui sera capitale dans les années à venir.

Une conséquence immédiate sera le maintien sur place de la main-d'œuvre. Ces nouvelles cultures riches dont je parlais occuperont nos agriculteurs qui, sans elles, seraient tentés d'aller chercher du travail et de plus hauts salaires dans d'autres régions. Cela permettra également l'implantation de nouvelles industries, car très souvent les industriels hésitent à venir s'installer dans un pays peu riche en eau, lorsqu'ils ne sont pas assurés d'obtenir à cet égard leur minimum vital. Ainsi, ils seront incités à venir dans le bassin de la Loire, dont le développement industriel est, comme chacun sait, la condition de sa survie.

Cela permettra aussi des adductions d'eau dans les villes, et pas seulement dans la Loire moyenne, mais également dans le Massif Central, dont la situation a été évoquée par certains de mes prédécesseurs. Ainsi, des agglomérations du Massif Central où le niveau de vie est particulièrement bas pourront connaître un confort, sommaire sans doute, grâce à la possibilité d'avoir l'eau sur l'évier.

Enfin, une autre conséquence sera l'établissement de cette fameuse voie navigable Est-Ouest dont on a parlé, parce que, bien entendu, il faudra remonter énormément le niveau de la Loire pendant l'été si l'on veut y permettre la circulation des péniches.

L'existence de cette voie navigable aura également comme intérêt d'augmenter beaucoup l'activité du port de Nantes. J'extrais du rapport de M. Pinton, que nous n'avons pas encore eu le plaisir d'entendre, cette phrase qu'il a soulignée : « Il est indispensable pour un port maritime d'avoir un hinterland desservi par une voie navigable ».

En effet, le port de Nantes, qui était autrefois extrêmement actif, voit maintenant son chiffre d'affaires diminuer régulièrement. Des importations qui s'y faisaient traditionnellement se font maintenant par d'autres ports.

Enfin, si le V^e plan envisage la création d'un complexe sidérurgique sur l'eau, je pense que ce complexe serait particulièrement bien placé à Nantes, étant donné l'existence de cette voie navigable, parce que les produits semi-finis qui sortiraient de cette usine nantaise trouveraient leur acheminement tout naturel, grâce à la vallée de la Loire et à celle du Cher, vers les industries qui n'auraient pas manqué de s'y installer.

Enfin, je vous signale d'autres conséquences qui, pour être secondaires, n'en sont pas moins importantes : la lutte contre les crues, la production de kilowatt-heure, le tourisme, les sports de l'eau, la pisciculture, le boisement, et j'en passe.

L'association en cause avait des ressources relativement faibles, de sorte que, pour accélérer et approfondir les études que nous

avons faites, a été créée une société d'économie mixte, dite S. E. M. E. C. L. A., qui a été approuvée par arrêté ministériel le 14 avril dernier. M. le ministre des finances y a d'ailleurs fait allusion lorsqu'il a répondu à M. Duviollard à l'Assemblée nationale le 21 juin. C'est, à mon avis, cette association qui devrait être habilitée à faire les études pour la voie navigable. D'ailleurs, elle possède un dossier déjà fort important sur la question. Elle connaît les données actuelles et elle est susceptible d'étudier les données futures qui sont les seules à considérer, comme je le disais tout à l'heure : les activités agricoles nouvelles et les transports qu'elles entraînent — amendements, engrais, pâtes de bois — les activités industrielles, l'activité portuaire de Nantes et, éventuellement, les transports très importants qui seraient la conséquence de la création de la sidérurgie nantaise.

Le pouvoir attractif qu'exerce sur l'implantation des usines l'existence d'une voie d'eau est considérable. L'exemple allemand avec le Neckar et le Main est bien connu. Il en est de même en Alsace, nous sommes heureux de le constater, et il en sera aussi de même le long de la Loire lorsque les industriels sauront qu'ils disposent ou disposeront d'un moyen de transport économique, d'une part pour leur approvisionnement en produits semi-finis en provenance de la sidérurgie lorraine et, d'autre part, avec le port de Nantes, pour les exportations de produits élaborés vers l'Amérique du Sud ou les pays africains.

C'est cet état futur du bassin ligérien qu'il faut considérer pour faire l'enquête, mais chacune des données du problème réagit sur les autres. C'est donc un véritable problème de recherche opérationnelle à poser à un ordinateur électronique pour savoir, en fin de compte, si la création d'une telle voie est rentable, au sens large, bien entendu.

Monsieur le ministre, je ne suis pas monté à la tribune pour vous présenter un catalogue de revendications. Je n'ai pas demandé d'augmenter les crédits attribués aux routes, aux écoles, à l'habitat rural, aux télécommunications, aux hôpitaux, que sais-je encore, ni même à l'usine de Pierrelatte.

J'ai voulu simplement attirer votre attention sur un projet qui mérite d'être pris en considération. Il s'agit d'aménager le territoire du bassin de la Loire, d'aménager le sixième du territoire français. C'est un projet intégré qui satisfait l'esprit. C'est un projet à l'échelle européenne, destiné à effacer en grande partie ce handicap qui frappe les pays de l'Ouest, destiné à mettre notre agriculture en position concurrentielle au moment où le Marché commun devient une réalité, car il lui donne cette infrastructure qu'elle réclame, cet élément indispensable à la vie qu'est l'eau. Nous vous demandons de nous aider à achever des études qui jusqu'ici n'ont pas coûté un sou au budget de l'Etat, qui ont été suscitées par les départements, les communes, les chambres de commerce, les chambres d'agriculture, parce qu'ils voyaient dans ce vaste aménagement le moyen d'améliorer le niveau de vie du sixième de la population française. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le plan de développement économique et social de l'Etat intéresse au premier chef les communes car les cellules de base de la nation peuvent y trouver des chances d'épanouissement comme des risques de dépérissement. C'est à leur échelon que l'évolution de l'économie et du social se fait la plus sensible car elle s'y traduit, non pas en résultats globaux, mais dans les possibilités ouvertes à chacune des personnes qui les composent et qui sont pour les maires, non pas des numéros dans des catégories auxquelles s'appliquent des solutions abstraites, mais des êtres de chair, de cœur et d'esprit qui seront plus ou moins heureux parce que leurs problèmes particuliers auront été ou non résolus comme tels.

Si, parallèlement aux efforts municipaux, le plan leur apporte l'espoir, la vie communale se développera et avec elle l'esprit civique. Si, par contre, le plan ne prévoit pas les mesures nécessaires pour donner à chaque Français, où qu'il se trouve, les mêmes chances devant la vie, si certaines injustices tendent à relâcher son attachement à son propre milieu de vie, à l'en désintéresser, la commune en pâtira certes la première mais aussi les déséquilibres à l'intérieur du territoire s'accroîtront et les assises mêmes de l'Etat tendront à être peu à peu ébranlées. C'est pourquoi la consultation des collectivités locales est indispensable, ainsi que l'ont si justement souligné les orateurs précédents et notamment le président Abel-Durand et M. Dailly dans le très intéressant et excellent rapport qu'il nous a présenté ce matin.

Mon propos vise essentiellement une réglementation qui contribue tant à l'engorgement des villes qu'à la désertion des communes rurales et des bourgs, à la grande inquiétude des maires des unes comme des autres.

Les quelques redites que peut comporter mon intervention et desquelles je m'excuse d'avance sont apparemment le seul moyen pour nous, faute de pouvoir amender le plan dans le détail ou de voter des propositions de résolutions, de souligner l'importance du problème posé afin que le Gouvernement y apporte la solution dont la décision lui appartient.

Les abattements de zone appliqués aux prestations sociales et aux traitements des agents de l'Etat sont une injustice flagrante et une erreur sociale, administrative et économique contre laquelle les congrès des maires de France s'élèvent depuis quinze ans.

Une injustice, parce que le coût des soins à donner aux enfants pour leur santé, leur éducation, leur instruction est d'autant plus élevé que les parents habitent des localités moins importantes. Une injustice parce que la mère de famille bénéficiant de l'allocation de salaire unique, bien qu'ayant les mêmes charges en campagne qu'en ville, n'a même pas le droit de s'assurer par son travail le même salaire d'appoint.

Ce système est une erreur sociale par l'obstacle qu'il constitue, dans les activités privées, à la politique d'aménagement du territoire par décentralisation car il vient aggraver les différences de salaire de caractère contractuel existant, en valeur absolue, entre les diverses régions alors que les prestations familiales sont une charge salariale proportionnelle de caractère national, dont la répartition devrait précisément concrétiser la solidarité nationale à l'égard de toutes les familles françaises.

La disparité des traitements du secteur public due aux abattements de zone est aussi une erreur administrative, car il est normal que le fonctionnaire, chef d'une famille dont il a la responsabilité pécuniaire, cherche à augmenter ses mensualités en se faisant nommer en ville. Il en résulte une instabilité extrêmement préjudiciable au bon fonctionnement des services locaux et souvent même à l'enseignement dans les communes rurales, malgré le grand nombre d'instituteurs dévoués qui sacrifient leur carrière au bien de leur petite commune d'adoption.

L'économie que l'Etat croit faire sur ces traitements s'amenuise d'ailleurs au fur et à mesure que chaque service trouve d'excellentes justifications pour regrouper ses agents dans des localités à moindre abattement, y posant des problèmes de construction de bureaux et de logements et retirant à nos chefs-lieux de canton, à nos petites villes, des éléments d'activité et des centres d'intérêt dont la disparition fait reculer les chefs d'entreprise et les cadres tentés par la décentralisation.

A ce premier préjudice subi par notre économie s'en ajoute un autre, car tous les foyers qui se sentent attirés par les centres où, au moins, ils toucheront un peu plus de prestations familiales, imposent chaque année des constructions de maisons, des extensions d'équipement collectif et il est permis de se demander si le montant de ces dépenses n'est pas supérieur aux 480 millions de nouveaux francs auxquels M. le ministre des finances fixait le 24 février dernier, dans une réponse à une question écrite de M. le député Le Douarec, le montant annuel des charges financières correspondant à la suppression totale des abattements de zone en matière de prestations familiales.

L'absence d'indication précise du plan dans ce domaine constitue une lacune grave et va à l'encontre de ses objectifs généraux en matière d'aménagement du territoire.

Les auteurs du plan ne paraissent pas s'inquiéter davantage d'une autre disparité qui joue dans le même sens que la précédente et ne semblent pas scandalisés d'un climat social qui permet de voir fixer par M. le ministre du travail, à la page 5180 du *Journal officiel* du 27 mai dernier, les différents taux d'un salaire minimum garanti qui ne porte que le nom d'interprofessionnel puisque, à la page précédente, M. le ministre de l'agriculture fixe, lui, les taux du salaire minimum garanti en agriculture dans le rapport de 1 à 1,2 avec le précédent.

Le plan ne donne pas non plus, malheureusement, l'espoir aux ouvriers agricoles de voir disparaître cette inégalité, car il est loin de comporter l'assurance que les résultats financiers obtenus par leurs employeurs permettront à ceux-ci de leur verser des salaires correspondant à ceux des travailleurs de qualification équivalente appartenant aux autres professions. Comment croire, alors, que les exploitants eux-mêmes obtiendront pour leur propre travail cette même rémunération, alors qu'elle y est trop souvent très inférieure ?

Ce plan serait vraiment social s'il apportait à chaque Française, à chaque Français le sentiment d'appartenir à une société qui se veut plus solidaire, à l'effort commun de laquelle il peut, sans léser sa famille et l'avenir de ses enfants, contribuer de toute son énergie, de toute sa générosité de cœur et d'esprit, quel que soit le lieu ou la forme de son travail.

Si ce plan, par ses instigations ou simplement par les découragements qu'il perpétue, multiplie les déracinés, sa réalisation portera de nouveaux coups à la vie de nos communes, à l'âme de la France. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Estève.

M. Yves Estève. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le sénateur d'Ille-et-Vilaine que je suis ne peut que se féliciter des affirmations solennelles réitérées à plusieurs reprises par les gouvernements qui se sont succédé de 1958 à nos jours — affirmations rappelées d'ailleurs avec sagesse dans les documents annexés au projet de loi présentement soumis à notre discussion — et du désir d'accorder une priorité absolue à la politique d'entraînement dans l'Ouest de la France, et donc plus particulièrement en Bretagne, en raison même du déséquilibre de l'emploi.

Que le problème breton existe, c'est un fait et personne ne peut le nier. Il est pénible en effet de constater que la Bretagne perd chaque jour soixante de ses enfants qui viennent conquérir dans la région parisienne ou vers l'Est leur droit au travail et à la vie matérielle.

J'enregistre donc avec une très grande satisfaction la constatation ainsi faite par le Gouvernement qui entend prendre toutes les mesures indispensables pour y encourager de nouvelles implantations industrielles et je prends acte que ce IV^e plan doit lui assurer un nouveau départ.

Si les considérations jointes au projet de loi reconnaissent la nécessité d'opérer cette transformation économique par la rénovation de ses vieilles structures grâce aux efforts de tous, principalement des collectivités départementales et communales et également de la population tout entière, je crois pouvoir assurer le Gouvernement que tous les élus bretons à quelque degré qu'ils appartiennent, parlementaires, conseillers généraux, maires, conseillers municipaux, représentants des chambres d'agriculture, des chambres de métier, des chambres de commerce et d'industrie, sont tout à fait disposés à promouvoir la modernisation des industries déjà existantes et à attirer les entreprises nouvelles. Encore importe-t-il qu'ils en aient légalement les moyens. J'y reviendrai dans un instant.

A l'Assemblée nationale, MM. les présidents Pleven et Ihuel, mandatés par les parlementaires bretons et par d'autres parlementaires de régions pauvres ; au Sénat nos collègues des départements intéressés ont rappelé avec la plus grande pertinence les raisons rendant impératif l'établissement d'une loi spéciale d'équipement pour les régions sous-développées, donc pour la Bretagne. Si, de ce côté, le Gouvernement s'est montré particulièrement compréhensif en promettant le dépôt d'un texte au cours de l'année 1963 dont les premiers effets ne pourraient se faire sentir que dans les années 1964 et suivantes, il semblerait logique de ne point temporiser. Pourquoi ne pas prendre dès maintenant des mesures, même fragmentaires, qui apporteraient à une population vraiment inquiète des satisfactions qui frapperait également l'imagination des industriels susceptibles de se décentraliser ?

Je pense, notamment et en premier lieu, à un aménagement et à une réduction des tarifs S. N. C. F. de transport de marchandises, aux bonifications du « franc breton » de l'énergie qui devrait s'appliquer à toutes les entreprises existantes ou à venir, sans discrimination aucune, ainsi qu'à la suppression des zones de salaire.

Il n'est pas concevable non plus que le charbon soit plus cher en Bretagne que partout ailleurs. Une péréquation normale des combustibles me paraît indispensable dans un souci d'ailleurs de solidarité nationale.

Toutes ces dispositions, monsieur le ministre, me semblent très simples et devraient être appliquées dès le 1^{er} janvier 1963 sans mettre en péril les finances publiques.

Notre collègue M. Monteil, tout à l'heure, avec toute sa science, a parfaitement développé ces problèmes et je n'insisterai pas.

J'en reviens maintenant à la coordination des moyens indispensables à promouvoir l'industrialisation de la Bretagne.

Un immense effort a déjà été réalisé par le gouvernement de M. Michel Debré. Nous aurions mauvaise grâce à ne point le reconnaître et l'affirmer : mise en chantier de l'usine maré-

motrice de la Rance, classement de la Bretagne en zone critique, promotion du département du Morbihan et de 32 cantons limitrophes dans la zone spéciale d'action rurale. Par voie de conséquence de l'institution de cette zone critique, nous avons applaudi aux réalisations actuellement en cours dans le domaine industriel à Rennes, Fougères, Saint-Brieuc, Vannes, Lannion et autres villes d'une certaine importance.

Mais, ainsi que l'expliquait dernièrement M. Philipponneau, président de la commission régionale d'expansion économique, il importe également à de vastes zones rurales de ne pas devenir de véritables déserts, car les grands ensembles industriels dans les villes à forte densité risquent de drainer vers elles la nombreuse jeunesse rurale.

Déjà, les conseils généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan encouragent l'expansion industrielle. Le conseil général d'Ille-et-Vilaine aborde le problème. Les municipalités des petites villes et chefs-lieux de canton recherchent et acquièrent des terrains.

Ces municipalités cherchent des contacts avec les industriels et, d'une façon quasi certaine, il est demandé à ces dernières de construire l'usine et de la céder aux industriels en paiement différé.

Or, et j'attire ici votre attention, monsieur le ministre, je vous demanderai d'être mon interprète auprès de M. le ministre des finances qui exerce la tutelle de la Caisse des dépôts et consignations, pour lui exposer que les maires ne trouvent pas toujours auprès de l'administration centrale, à Paris, toute la compréhension désirable. Vous n'ignorez pas que l'industriel exige toujours de très longs délais de paiement, d'un minimum de quinze ou vingt ans, alors que, pratiquement, le fonds de développement économique et social et le fonds de gestion des emprunts unifiés ne concèdent les prêts que pour une période d'amortissement s'échelonnant sur dix années.

Les municipalités accepteraient bien volontiers de réaliser la double opération : réalisation de l'emprunt à 10 ans et cession de l'usine payable en quinze annuités. Mais elles se heurtent, pour l'approbation préfectorale des délibérations du conseil municipal, à des réticences qui peuvent se justifier, mais qui, néanmoins, sont très nuisibles à la bonne fin des opérations.

Le critère exigerait que le prix payé par l'industriel corresponde exactement aux annuités de l'emprunt contracté par la ville et soit acquitté aux mêmes échéances.

Je pense que, dans le domaine du crédit, pour la vitalité de nos campagnes bretonnes, pour qu'elles ne deviennent pas un nouveau désert, enfin, pour qu'elles ne vieillissent pas, il serait très utile que les méthodes administratives et financières soient plus souples et moins teintées d'un conservatisme quelque peu périmé dans le monde moderne des affaires.

Les conseils généraux des départements bretons sont disposés à aider les collectivités locales, soit par garanties d'emprunts, soit par subventions en cas de défaillance des débiteurs. Que l'Etat se montre, lui aussi, généreux et réaliste ! Un certain risque existe, c'est certain, mais il ne faut jamais oublier ce proverbe bien français : « Qui n'ose rien n'a rien ! ».

Mes chers collègues, voilà tout simplement les brèves observations que je voulais présenter. Je vous demanderai, monsieur le ministre, de bien vouloir les communiquer à votre collègue, M. le ministre des finances. (*Applaudissements.*)

M. le président. Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur l'aménagement du territoire et les économies régionales. La section suivante concerne l'emploi. Nous l'aborderons, si vous le voulez bien, à la séance de ce soir, que nous pourrions fixer à vingt-deux heures.

Plusieurs sénateurs. A vingt et une heures trente !

M. le président. Si vous voulez.

Dans ce débat sur le problème de l'emploi interviendra le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, M. André Chazalon ; jusqu'à présent, deux autres orateurs sont inscrits. La séance peut reprendre à vingt et une heures trente ou à vingt-deux heures, suivant ce que le Sénat décidera.

Mais peut-être les rapporteurs ont-ils quelques suggestions à faire à cet égard ?

M. Etienne Dailly, au nom de la commission des affaires économiques et du plan. Monsieur le président, il serait très convenable et suffisant de reprendre la séance à vingt-deux heures.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance reprendra à vingt-deux heures.

— 6 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a fixé comme suit l'ordre des prochains travaux du Sénat :

A. — Le jeudi 5 juillet 1962, dans la soirée, suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social. (Problèmes de l'emploi) ;

B. — Le vendredi 6 juillet 1962, à dix heures et à quinze heures, séance publique pour la suite, en application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution, de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social. (Habitat. — Equipement scolaire. — Recherche scientifique. — Equipement culturel) ;

C. — Le lundi 9 juillet 1962, à dix heures trente, à quinze heures et le soir, séance publique avec l'ordre du jour suivant :

1° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution, suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (Equipement sanitaire et social) ;

2° Discussion des questions orales avec débat de MM. Tinant et Kauffmann à M. le ministre de l'agriculture sur l'application de la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, questions dont le Sénat a précédemment prononcé la jonction ;

3° En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution, suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (Agriculture. — Problèmes de l'eau) ;

D. — Le mardi 10 juillet 1962, à dix heures, à quinze heures et le soir, séance publique pour la suite de la discussion, en application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution, du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (Postes et télécommunications. — Industrie. — Energie. — Marine marchande. — Transport [début de la discussion]) ;

E. — Le mercredi 11 juillet 1962, à dix heures, à quinze heures et le soir, séance publique pour la suite de la discussion, en application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution, du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (Transports [fin de la discussion]. — Départements et territoires d'outre-mer. — Problèmes financiers) ;

F. — Le jeudi 12 juillet 1962, à dix heures, à quinze heures trente et le soir, et, éventuellement, le vendredi 13 juillet, séance publique pour la suite et la fin de la discussion, en application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution, du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (Examen des articles. — Vote sur l'ensemble) ;

La conférence des présidents rappelle qu'elle a précédemment fixé au mardi 17 juillet la discussion des questions orales avec débat de MM. Antoine Courrière et Jacques Duclos à M. le Premier ministre sur les conditions d'application des articles 11 et 89 de la Constitution.

La conférence propose de joindre la question de M. François Mitterrand aux questions déjà jointes de MM. Antoine Courrière et Jacques Duclos.

Le conférence des présidents a, d'autre part, envisagé d'ores et déjà les dates et les débats suivants :

— le mardi 17 juillet 1962, le soir, après la discussion des questions orales avec débat, le mercredi 18 juillet 1962, le matin, l'après-midi et le soir, discussion, en application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution, du projet de loi de finances rectificative pour 1962 ;

— le jeudi 19 juillet 1962, l'après-midi et le soir, discussion, en application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

1° En deuxième lecture, du projet de loi de programme adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la restauration de grands monuments historiques ;

2° Du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant divers aménagements du régime économique et fiscal des rhums et des alcools à brûler dans les départements d'outre-mer ;

3° Du projet de loi modifiant l'article 2 du décret n° 53-161 du 24 février 1953 déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française dans les territoires d'outre-mer ;

4° En deuxième lecture, de la proposition de loi modifiée par l'Assemblée nationale, en première lecture, tendant à modifier pour les réclamations relatives aux enfants nés en Polynésie française, les articles 316 à 318 du code civil relatifs au désaveu de paternité ;

5° En deuxième lecture, du projet de loi modifié par l'Assemblée nationale, en première lecture, complétant et modifiant la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, et rétablissant l'article 1751 du code civil ;

6° De la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à supprimer le privilège des matelots et pêcheurs de la commune de Fort-Mardyck ;

7° Du projet de loi relatif à la suppression de la commission supérieure de cassation des dommages de guerre ;

8° En troisième lecture, du projet de loi relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé, à la juridiction d'expropriation et au mode de calcul des indemnités d'expropriation.

— le vendredi 20 juillet, l'après-midi et le soir, pour la discussion, en application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

1° Du projet de loi tendant à accélérer la mise en œuvre de travaux publics, et notamment des autoroutes, et à assurer la sécurité de la navigation aérienne ;

2° Du projet de loi de programme relatif à la création et au développement des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Sur la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social, je rappelle ce que j'ai déjà dit au début de cette séance, en y ajoutant quelques renseignements complémentaires.

La conférence des présidents a décidé de limiter le temps de parole à une demi-heure pour les rapporteurs et à un quart d'heure pour les orateurs. Application approximative a été faite de ce principe cet après-midi.

En tout état de cause, je le souligne, la discussion générale doit être achevée dans la séance du mercredi 11 juillet et la journée du 12 juillet doit être consacrée à l'examen et à l'adoption des articles et des amendements.

Pour faciliter le respect de ce calendrier des travaux, la conférence des présidents a donné latitude à chaque président de séance de laisser la discussion se poursuivre après minuit, au lieu de l'arrêter impérativement à minuit, lorsqu'il estimera que la discussion en cours peut se terminer vers minuit un quart ou minuit et demi. Nous avons constaté en effet qu'à chacune des séances du soir vingt ou trente minutes sont perdues et c'est ainsi qu'au début de la séance de ce jour nous étions déjà en retard d'une journée.

Néanmoins, grâce à la discipline que vous avez bien voulu vous imposer cet après-midi et que vous consentirez certainement à observer dans les prochains débats, nous arriverons à terminer au plus tard dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 juillet.

Voilà ce que j'étais chargé de vous dire. Je ne doute pas que les orateurs qui interviendront — cela s'adresse aussi bien aux ministres qu'aux sénateurs, soit dit en passant — feront tout pour que ce calendrier soit respecté et que le texte soit délibéré dans la nuit de jeudi au plus tard.

M. Raymond Brun. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Raymond Brun.

M. Raymond Brun. Vous avez bien voulu communiquer le programme de nos travaux jusqu'au 19 juillet, mais vous n'avez pas fait état d'un projet dont le Sénat n'a pas été saisi. Il s'agit d'un texte agricole très important que l'Assemblée nationale va étudier à partir du 17 juillet. Je voulais profiter de la présence de M. le ministre de l'agriculture pour lui demander s'il peut nous annoncer la venue de ce projet très important, le Sénat et les professionnels tenant eux-mêmes à ce qu'il soit à la fois bien étudié et voté dans les moindres délais.

M. le président. Le texte dont vous venez de parler a fait l'objet d'échange de vues et de propos à la conférence des présidents. Il est en instance devant l'Assemblée nationale, laquelle — M. le ministre de l'agriculture pourra vous l'indiquer — n'en aura pas achevé la discussion sans doute avant huit jours.

M. Edgard Pisani, ministre de l'agriculture. Et même un peu plus !

M. le président. Ce qui a été dit à la conférence des présidents — je peux le répéter ici — c'est que le Sénat ne voudrait pas en être saisi seulement à la fin de la session et se trouver dans l'obligation d'en débattre, avec d'autres textes d'ailleurs, en quarante-huit heures.

La conférence des présidents n'a pris aucune décision, puisque ce texte est encore devant l'Assemblée nationale. Toutefois, le président de la commission des affaires économiques de notre Assemblée a écrit aujourd'hui même une lettre à M. le Premier ministre, dont il a bien voulu me faire tenir copie. Il nous tiendra au courant de la réponse qu'il aura reçue.

Peut-être M. le ministre de l'agriculture en sait-il plus long que moi-même et désire-t-il nous éclairer ?

M. le ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Mesdames, messieurs, il m'est difficile d'en dire beaucoup plus que M. le président. Le souhait du Gouvernement est tout à la fois que ce texte passe avant la fin de la session et qu'il puisse être étudié dans des conditions satisfaisantes. Cela se heurte à des difficultés extrêmes.

Le Gouvernement y mettra de son côté une très grande bonne volonté pour corriger le retard avec lequel il a adopté ce texte, ce dont il prie le Parlement de l'excuser. Il demandera de même au Parlement de bien vouloir participer à cet effort. Il croit qu'il sera possible d'aboutir au résultat escompté avant la fin de ce mois.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est suspendue jusqu'à vingt-deux heures.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. Geoffroy de Montalembert.)

PRESIDENCE DE M. GEOFFROY DE MONTALEMBERT,

Vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 7 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du plan de développement économique et social.

Dans la suite de la discussion générale, la parole sera donnée d'abord au rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la section concernant les problèmes de l'emploi, ensuite aux orateurs qui se sont fait inscrire pour présenter des observations sur cette section.

La parole est à M. André Chazalon, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

M. André Chazalon, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques centaines de millions d'heures de travail hebdomadaire nécessaires à la main-d'œuvre active ne sont pas sans causer de légitimes inquiétudes. Si le plan définit la doctrine de l'économie pour ensuite rechercher et définir les objectifs à atteindre, il n'en reste pas moins vrai que son orientation finale doit converger vers l'homme.

L'occupation professionnelle tenant à la fois dans la vie de l'homme et dans celle de la société une part importante et indispensable, nous devons admettre les raisons qui font que le problème de l'emploi se pose parmi les dominantes du IV^e plan. Cependant, bien qu'important, vital et essentiel, le problème de l'emploi n'est pas, à l'inverse des autres chapitres du plan, un élément autonome se suffisant à lui-même, un choix ou un objectif indépendant des autres. Par son interférence, par un attachement liant à la démographie et aux différents aspects de la vie économique, la solution du problème de l'emploi dépend en partie des différents efforts recherchés et poursuivis dans les divers objectifs.

De par la responsabilité professionnelle qu'il donne à l'homme dans la société, l'emploi est au départ de l'économie une exigence commune. Il doit, dans son aboutissement, apporter une juste compensation aux aspirations légitimes de l'homme et de sa famille. La solidarité entre l'emploi et le revenu est un fait. Au demeurant, dans un plan qui veut, à travers ses nombreuses options de natures différentes, trouver sa finalité dans une expansion économique et sociale, nous devons convenir que ce but sera seulement atteint dans la mesure où le travail distribué et assumé sera à la fois suffisant et assorti d'un juste et équitable revenu.

Différents rapporteurs ou intervenants se sont déjà exprimés sur les différents aspects qui, directement ou indirectement, orientent et définissent le problème de l'emploi. D'autres collègues déclareront également à cette tribune leurs inquiétudes ou leurs espoirs sur ce problème humain caractérisé par l'emploi qui ne peut échapper à l'influence et aux conséquences d'une croissance ou d'une récession économique locale, départementale ou régionale.

Lorsque l'on veut établir un bilan de l'économie nationale, les appréciations globales de chaque secteur sont sans doute les seuls moyens d'évaluation possible. Si, actuellement, nous procédons à l'inventaire général de l'emploi, c'est-à-dire tous secteurs économiques, toutes professions et régions confondus, il est aisé de constater globalement que le plein emploi est assuré.

Cette heureuse constatation due à une conjoncture particulièrement favorable au cours de ces dernières années ne doit pas pour autant nous soustraire à une vue précise de la réalité. Si, toujours dans le cadre national, l'équilibre main-d'œuvre-emploi s'est établi par suite de la création de 700.000 emplois dans l'industrie et le secteur tertiaire, il n'en reste pas moins vrai que cette réalité ne se retrouve pas sur le plan régional.

A ce stade, un déséquilibre incontestable apparaît qui est dû à l'expansion de certaines activités de régions telles que la région parisienne, l'Alsace, la haute Normandie, la Franche-Comté, la Bourgogne qui offrent actuellement ou offriront dans les années d'expansion du plan un excédent de besoins de main-d'œuvre, cette situation étant toutefois plus particulière à la région parisienne et à l'Alsace.

D'autres régions semblent assurées d'un relatif équilibre. La récession d'une partie des éléments essentiels de leur économie, plus particulièrement dans le secteur agricole, fait que la Bretagne et la basse Normandie, le Nord, le pays de Loire, le Sud-Ouest et le Massif Central se trouvent ou se trouveront, en 1965, très nettement excédentaires en main-d'œuvre.

Comme nous le disions précédemment, ce qui est vrai dans une appréciation globale ne l'est pas forcément au plan régional.

A ce point de la discussion, je crois utile de rappeler l'insuffisance des différentes données statistiques nécessaires à l'établissement des objectifs et à l'élaboration d'une réelle politique de l'emploi. La complexité de cette question, aussi bien manifestée sous un aspect national, régional ou local, de même que la nature des diverses activités comme des différentes qualifications professionnelles, exigent une documentation sans cesse plus complète et précise.

Loin de sous-estimer la valeur réalisée en ce domaine, disons qu'en raison des graves incidences que peut comporter son évolution parfois très rapide, une permanente attention jointe à d'efficaces moyens doit se traduire par un fidèle mise à jour en fonction des perspectives apparentes et susceptibles de se préciser.

Nous devons admettre des données impératives auxquelles nous ne pourrions nous soustraire pendant les années d'exécution du plan : l'accroissement naturel de la démographie, la réduction du service militaire, les rapatriements d'Afrique du Nord, la main-d'œuvre disponible en provenance du milieu agricole.

Retenant 1959 comme année de base de statistique du plan, on constate que la population active globale enregistre une sensible augmentation, puisque l'accroissement prévu pour la période 1961-1965 est de l'ordre de 600.000 unités.

Une seconde constatation nous amène à tenir compte de différents éléments complémentaires agissant directement sur l'évolution de l'emploi. Nous assistons, soit à des mouvements régressifs soit à des mouvements progressifs : mouvements progressifs se traduisant par l'arrivée des jeunes générations ainsi que par la réduction de la durée du service militaire ; mouvements régressifs dont les causes sont la cessation d'activité de personnes âgées et la généralisation volontaire de l'allongement des études.

En fait, il paraît indispensable qu'un minimum de 750.000 emplois nouveaux soient effectivement créés pour assurer au cours de ce IV^e plan l'équilibre recherché.

Peut-être ce plan vous paraîtra-t-il, mes chers collègues, assorti d'une prudente réserve. Je crois qu'en raison des remarques précédemment évoquées aucune affirmation basée sur des statistiques ne peut être valablement exprimée.

Avant d'examiner les possibilités et les moyens de satisfaire aux exigences posées par la présence d'une main-d'œuvre disponible, il convient de remarquer qu'un élément déterminant a été choisi pour assurer l'équilibre de l'emploi. Atteindre un taux moyen annuel d'expansion de 5,5 p. 100 pendant la durée du plan est l'objectif retenu comme indispensable.

Ainsi l'expansion économique est l'essentiel du IV^e plan. Nous ne pensons pas qu'une telle initiative soit hors de portée de nos possibilités de production. Nous admettons que les besoins de consommation restent encore grands. Toutefois, nous sommes en droit de penser que la dynamique de l'économie du IV^e plan risque d'aller à un rythme inférieur à celui du plan précédent.

Au lendemain de la guerre 1939-1945, les besoins étaient immenses. Dans le même temps, les techniques étaient différentes, les unités de production moins nombreuses. L'accélération besoins-production-consommation à laquelle, pendant près de quinze ans, nous avons assisté pourra-t-elle se poursuivre ? Certes, les débouchés de production sont loin d'être saturés, mais il est honnête de dire qu'un resserrement se manifeste. Si donc l'expansion, autrement dit l'augmentation de la production, est l'option indispensable à l'équilibre main-d'œuvre-emploi, nous pensons que, pour se concrétiser, elle devra être assortie d'une réelle politique d'investissements et d'une élévation du pouvoir d'achat.

Sans nul doute, toute la production pourra toujours être améliorée. Mais à quoi servirait cet effort si, dans le même temps, la consommation ne suivait pas la même croissance ?

Ce choix ainsi fait, et tenant compte des données et des possibilités des différentes branches économiques, c'est finalement vers l'industrie et le secteur tertiaire que la main-d'œuvre disponible devra trouver l'activité professionnelle recherchée.

Dans l'industrie, malgré la récession de secteurs tels que les combustibles minéraux solides, les constructions navales et aéronautiques, les industries du bois et du cuir, c'est environ le tiers des emplois nouveaux nécessaires qu'il faudra créer au cours de la durée du IV^e plan. Dans le même temps, le secteur tertiaire devra absorber l'indispensable complément : ainsi serait atteint globalement l'équilibre de l'emploi. Cependant l'appréciation et la confrontation au plan régional laissent apparaître des distorsions irréfutables.

La transformation et l'évolution de certains secteurs économiques ont très souvent des conséquences directes de progression ou de récession sur l'économie régionale. Il suffit de comparer la géographie de nos productions et activités traditionnelles pour constater les bouleversements profonds survenus au cours des dernières années. La sidérurgie, l'exploitation des mines de charbon, l'agriculture, l'industrie automobile, se présentent sous des aspects évolutifs pour certaines régions, régressifs pour d'autres. Les progrès scientifiques et techniques, la progression et la conception de l'économie entraînent un mouvement irréversible qui, parfois, par son ampleur et sa rapidité, crée des désordres et des problèmes humains aux conséquences douloureuses.

Sans rejeter les exigences d'une économie dynamique, compétitive dans ses différentes activités, nous voulons qu'elle reste aux dimensions humaines, particulièrement au plan de l'emploi. La notion de régionalisation de l'emploi nous apparaît comme un des moyens efficaces de parvenir à ces solutions humaines que l'on réclame. A des titres divers, nombreux furent ceux qui ont cru à la décentralisation, à l'implantation d'industries nouvelles pour assurer les solutions indispensables à la vie et à l'économie de leur région. Peut-on se réjouir des résultats obtenus ? Tout en étant respectueuse de la liberté, une autorité doit s'affirmer afin d'organiser et d'orienter la décentralisation dans les régions où la récession, voire la disparition d'une partie ou de la totalité de l'économie, crée le déséquilibre de l'emploi.

En premier lieu, il importe qu'une ferme attitude soit prise pour mettre un terme à la création de nouvelles entreprises dans la région parisienne. Les disponibilités d'emploi, l'implantation d'activités nouvelles doivent être canalisées par priorité sur les régions excédentaires en main-d'œuvre. La nature et le volume de certaines activités n'exigent pas toujours des équipements et des aménagements importants. L'implantation de petites unités peut très bien se réaliser dans des régions jus-

qu'alors non considérées comme ayant une vocation industrielle. La concurrence entre régions ou villes recherchant de nouvelles industries se traduit souvent par une surenchère se terminant toujours au bénéfice des plus possédantes. Semblables méthodes nous amèneront très rapidement à constituer des « Paris » de province.

Orienter et diriger la décentralisation ne doit donc pas nous éloigner d'une saine économie ; stabiliser la population dans son cadre de vie normal doit par contre rester notre souci permanent. Développer ou reconvertir les économies régionales exige bien sûr un fond de main-d'œuvre particulièrement qualifiée. Il faut cependant admettre que la phase de reconversion d'une industrie ou son implantation se déroule en cycles souvent relativement courts. Le brusque changement d'activité réclame de la main-d'œuvre réemployée une formation et une adaptation rapide. De cette possibilité dépend la décision et le choix du lieu que fera l'industriel pour implanter ou reconvertir son entreprise. La formule des centres de formation professionnelle pour adultes apparaît comme devant pouvoir répondre à ces exigences. Au cours des récentes années, leur fonctionnement a été généralement axé sur les besoins immédiats des industries proches de leur implantation.

La possibilité de donner une formation professionnelle réclamée par l'évolution des activités d'une région doit pouvoir s'affirmer dans ces centres. Il importe de leur en donner les moyens. C'est alors qu'ils deviendront les parfaits auxiliaires de la reconversion et de l'expansion économique.

Traitant du problème de l'emploi, notre commission des affaires sociales a cru devoir mettre au rang de ses préoccupations l'emploi à temps partiel. Nécessaire à l'expansion économique, l'utilisation partielle de la main-d'œuvre plus spécialement féminine permettrait, si l'on en croit les statistiques, à 950.000 femmes d'accepter une activité limitée. Outre l'avantage économique certain, la mise en place de semblables horaires répondrait à un problème social. Souvent astreinte à des obligations familiales, la main-d'œuvre féminine peut être valablement utilisée sur un horaire journalier fractionné. Des études, des suggestions ont été faites pour favoriser ce genre d'emploi : pour les employeurs, des allègements des charges fiscales et sociales ont été prévus ; pour les salariés, on a prévu le maintien du bénéfice d'avantages familiaux en même temps que la garantie sur les conditions de l'emploi devra être accordée. Nous souhaiterions connaître quelle suite valable peut être donnée sur l'ensemble de la question du travail à temps partiel.

Une autre catégorie de main-d'œuvre a également retenu l'attention de la commission des affaires sociales : c'est la main-d'œuvre inadaptée. Intégrer les handicapés physiques dans la vie active, c'est à nos yeux très certainement répondre à une des plus grandes inquiétudes de ceux qui ont, malgré leurs différents handicaps physiques, droit à une vie normale.

Certaines productions, certaines activités professionnelles peuvent parfaitement se révéler économiquement valables par l'emploi de cette catégorie de main-d'œuvre, non par une rémunération au rabais, mais d'abord par la poursuite de l'effort entrepris pour une orientation professionnelle débouchant sur des activités tenant compte des aptitudes physiques de chacun.

Ensuite resterait à établir l'importance et la nature des emplois adaptés à leur état que l'économie générale entend leur réserver. Il serait nécessaire que des précisions puissent être données en ce domaine.

Enfin, un dernier point se doit d'être évoqué dans l'examen du problème de l'emploi : c'est celui de la durée du travail. Une suffisante et précise étude de ce problème nous a été livrée par M. le président de la commission des affaires sociales. Aussi serai-je dispensé d'une nouvelle analyse. Les saines réflexions, les justes appréciations traduites par ses propos où la grandeur du sens humain et la signification sociale ont été dégagées de toute équivoque ne peuvent que recueillir ma totale approbation.

Dans une perspective économique qui ne veut pas se désolidariser de l'aspect social, il n'est pas surprenant d'évoquer le problème de la durée du travail. La réduction de la durée du travail deviendra à terme une obligation économique. En donner l'échéance, cela reste prématuré : insuffisance de statistiques pour les uns, revendication sociale majeure pour d'autres, inquiétudes sur les conséquences économiques pour certains sont les éléments de décision du moment.

En préciser les formes ? Cela serait sans doute plus aisé. Faut-il admettre une solution globale ou s'orienter vers des solutions professionnelles ? D'un secteur à un autre, la notion du temps de travail peut revêtir un caractère différent. Faudra-

til envisager une solution à caractère de solidarité nationale interprofessionnelle ? Autant de questions posées qui devront rapidement susciter une étude sérieuse et précise.

Selon la conjoncture, l'emploi peut se présenter sous un angle d'équilibre parfois périlleux.

M. Georges Portmann. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. André Chazalon, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Portmann, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Portmann. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, de me permettre d'évoquer brièvement cette question de la durée du travail. Elle est très importante et entre bien dans le cadre de notre discussion. Mais il faut envisager non seulement la durée du travail quotidien, mais aussi la durée du travail au cours de la vie. Or il y a une notion que je n'ai pas entendu évoquer jusqu'à présent, c'est celle de l'allongement de la durée de la vie dans les pays occidentaux, la France par exemple, où la moyenne de la vie est présentement de 67 à 70 ans. Il arrive que des personnes, mises à la retraite à 50, 55 ou 60 ans, sont encore en pleine force et pourraient par conséquent continuer à travailler. Dans certaines organisations, les retraités sont plus nombreux que les actifs. Cela alourdit le fonctionnement de l'affaire et rend évidemment les produits infiniment moins rentables.

Il y a donc là un problème sociologique et économique fort important qui rejoint ce que vous venez de dire, monsieur le rapporteur. J'aurais aimé que ce plan envisageât la question non pas simplement de la durée du travail quotidien, mais de la durée du travail dans la vie d'un individu.

On pourrait dire qu'il suffit de reculer l'âge de la retraite. Mais, en agissant ainsi, on empêcherait les jeunes d'accéder à la vie active. Il y a donc une adaptation à faire. Au cours d'un prochain plan, puisque la chose n'est pas envisagée dans celui qui nous est soumis, on devrait tout de même retenir ce fait qui est, je crois, tout à l'honneur des médecins.

Quand on pense à l'automatisation, à la mécanisation, à l'augmentation de la natalité, à la diminution de la mortalité infantile, on pense aux problèmes du marché du travail qui seront, demain, particulièrement tragiques.

Je vous remercie, monsieur le rapporteur, de m'avoir permis d'évoquer cette notion. (Applaudissements.)

M. Gilbert Grandval, ministre du travail. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. André Chazalon, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre du travail. Je remercie M. le rapporteur de bien vouloir me permettre de répondre en quelques mots à M. le sénateur Portmann qu'à la page 17 du projet de loi on peut lire : « Entre-temps seront engagées des études approfondies non seulement sur la durée du travail, mais aussi sur sa distribution le long de la vie, de l'année, de la semaine et du jour. Les organisations professionnelles et syndicales seront associées à ces études. »

M. Georges Portmann. Vous y avez pensé, je vous en remercie.

M. le ministre du travail. Le problème n'a pas été perdu de vue et un jour viendra, assez rapidement, où ces études seront engagées.

M. André Chazalon, rapporteur pour avis. Je crois pouvoir dire à M. le professeur Portmann que le docteur Plait, dans son rapport au nom de la commission des affaires sociales, évoquera le problème de la durée du travail, plus particulièrement pour les personnes âgées.

Ainsi, soucieux de la prospérité nationale, nous devons voir dans le progrès social le juste aboutissement du progrès technique. Important en lui-même parce que vital à la vie des hommes, l'emploi n'est que conséquence de la conjoncture, du choix des orientations et des investissements.

En raison de la rapidité des mouvements moteurs de l'économie, où l'emploi doit finalement trouver son équilibre, il apparaît indispensable qu'un contrôle permanent soit assuré au cours de la réalisation du plan, principalement à l'échelon régional.

Ainsi, les imprécisions et évolutions difficiles à apprécier dans le temps seront mises à jour, permettant de prendre les initiatives nécessaires.

La prévision économique est une des raisons d'être du plan, où la recherche d'une prospérité collective doit assurer l'amélioration des conditions de vie de chacun.

L'homme en est certes le bénéficiaire, mais il en sera le premier artisan par la part de travail qui lui sera réservée. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à Mme Renée Dervaux.

Mme Renée Dervaux. Mesdames, messieurs, si, en matière de politique sociale, le IV^e plan se borne à des intentions, d'ailleurs non garanties, des situations, elles très concrètes, ne laissent pas de nous inquiéter.

Mon intervention se bornera à exposer à M. le ministre du travail un cas particulier qui marque de façon précise le divorce entre les affirmations contenues dans le IV^e plan, tant en ce qui concerne le plein emploi que la durée du travail, et la réalité.

Un des objectifs majeurs du plan est de réaliser le plein emploi. Or, nous constatons que, dans de trop nombreuses usines, on licencie des travailleurs.

La semaine dernière, notre collègue M. Dutoit a dénoncé des licenciements massifs enregistrés dans certaines usines du Nord. Lundi dernier, dans la localité où j'habite, l'usine Timken a annoncé le licenciement de 192 ouvriers et employés. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que cette entreprise opère de tels licenciements. Au mois de juin 1960, 77 « mensuels » furent licenciés ; en juin 1961, 110 ouvriers et employés et, fin juin 1962, 192. Ainsi, depuis trois ans, on s'oriente progressivement vers un licenciement général, donc vers la fermeture de l'usine.

La société Timken, qui fabrique des roulements coniques, n'a-t-elle plus de commandes ? Certainement pas ! Il est vrai que certaines difficultés ont surgi voici quelque temps, mais j'en parlerai tout à l'heure. Non, les licenciements successifs des ouvriers de l'usine d'Asnières correspondent à la mise en services de nouveaux ateliers de l'usine que la société créa voici trois ans à Colmar.

Pourquoi une nouvelle usine et pourquoi à Colmar ? Jusqu'ici l'usine d'Asnières fournissait le marché français et sa principale clientèle se trouvait dans la région parisienne. La direction des usines Timken, dans la perspective du Marché commun, pensait obtenir le marché allemand, en particulier travailler avec les usines d'automobiles Opel, et espérait également conquérir le marché européen avec Fiat en Italie.

Elle commença donc la construction de l'usine de Colmar, ceci pour plusieurs raisons.

D'abord, dans le cadre de la loi sur la déconcentration, la société des usines Timken obtenait du Gouvernement des avantages importants ; ensuite, elle se trouvait très près de la clientèle allemande qu'elle convoitait ; enfin, elle voulait, sans entraîner une diminution de ses bénéfices, obtenir des prix plus compétitifs. Les salaires payés aux ouvriers de Colmar, avec un abattement de zone, sont inférieurs aux salaires payés aux ouvriers de l'usine d'Asnières qui, étant donné leur qualification professionnelle et les luttes qu'ils menèrent pour obtenir des salaires décentes, sont parmi les ouvriers et employés bien rétribués.

C'est à ce moment que des difficultés surgirent. Les partenaires allemands du Marché commun ne respectent ce dernier que s'il répond à leurs intérêts. Or, sur le marché des roulements coniques, le Japon se place en tête avec des prix de 30 p. 100 inférieurs, marchandise livrée à domicile, aux prix pratiqués dans le Marché commun. Il est bien évident que les patrons de l'usine Opel traitèrent avec le Japon et la société Timken se retrouva sans marché avec son usine de Colmar en construction.

Elle n'en continua pas moins l'installation de cette usine et prend prétexte aujourd'hui de sa mise en marche définitive pour licencier les ouvriers d'Asnières.

Les commandes intérieures ont-elles baissé ? C'est ce que prétend la direction. Les ouvriers et employés le contestent mais ils ne peuvent malheureusement pas en apporter la preuve formelle. En effet, aussi paradoxal que ce soit, la direction des usines Timken se refuse à communiquer le bilan au comité d'entreprise comme la loi en fait obligation. La raison invoquée est que la direction est américaine. La société française Timken est, en effet, une division française de la Bearing Company dont le siège social est à Canton, dans l'Ohio.

Ainsi, pour camoufler ses bénéfices et disposer à sa guise de l'emploi de ses ouvriers et employés, autrement dit de la vie et

de la misère de travailleurs, la direction française des usines Timken viole la loi sur l'organisation des comités d'entreprise.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour les faire respecter.

Mais, bien entendu, la question principale est et reste le maintien dans l'emploi. Dans l'exposé des motifs du IV^e plan, il est indiqué que « nous sommes présentement dans une situation de pénurie de main-d'œuvre, tant globalement que pour certaines natures et certains niveaux de qualification ». Ce qui amène à cette conclusion que « tant que cette situation durera, une réduction généralisée de la durée du travail irait à contre-courant ».

Je voudrais bien qu'on nous explique, s'il y a pénurie de main-d'œuvre, pourquoi nous enregistrons tant de licenciements. En tout cas, les ouvriers ne partagent pas du tout l'opinion émise dans le IV^e plan en ce qui concerne la durée du travail.

Je reste sur le plan particulier des usines Timken. Que constate-t-on ? On envisage le licenciement de 192 ouvriers et employés mais certains personnels travaillent quarante-huit et même cinquante heures. Ne trouvez-vous pas logique que l'ensemble du personnel de cette usine exige le rétablissement de la semaine de quarante heures, sans diminution de salaire bien entendu, c'est-à-dire la semaine de quarante heures payée quarante-huit ?

Le personnel préconise également les quatre semaines de congés payés. Cette revendication, je dois le dire, a reçu un accueil favorable de la part de la direction patronale mais, pour l'appliquer, elle attend l'accord du C. N. P. F. et celle du Gouvernement. Monsieur le ministre, l'accorderez-vous ?

Enfin, autre mesure envisagée par le personnel, et là je suis en contradiction absolue avec le professeur Portmann, c'est l'avancement de l'âge de la retraite sans diminution de son montant. La retraite pourrait être fixée à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes, retraite payée, bien sûr, comme elle l'est actuellement à soixante-cinq et soixante ans.

En face de ces propositions étudiées par les syndicats de l'entreprise, proposées à l'ensemble du personnel par les syndicats C. G. T. et F. O. et ratifiées par 97 p. 100 du personnel, quelles décisions, monsieur le ministre, allez-vous prendre ?

Les travailleurs ne sont pas décidés à se laisser réduire au chômage et à la misère. Il y a longtemps qu'ils ont compris que le Marché commun était un marché de dupes mais ils ne veulent pas en faire les frais et, pour ce qui concerne la situation à l'usine Timken-Asnières, il est possible de maintenir tous les travailleurs dans leur emploi en prenant les mesures qui s'imposent.

Les 192 ouvriers et employés de cette usine menacés de licenciement et l'ensemble des travailleurs d'Asnières attendent votre réponse, monsieur le ministre, avec beaucoup d'attention.

Je me permettrai maintenant, et très brièvement, de vous poser une question d'un tout autre ordre. Il s'agit de la désignation nominative de la commission chargée de l'attribution et de la surveillance du label d'authenticité des productions de la main-d'œuvre aveugle et infirme.

Un décret du 1^{er} avril 1962 entrant dans l'application de la loi du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés prévoit la création d'un label officiel d'authenticité. Ce décret a été suivi d'un arrêté du ministère du travail fixant la composition de la commission chargée de l'attribution et de la surveillance du label.

Un autre arrêté a prévu le modèle du label, mais, à ce jour, la désignation nominative de la commission n'est pas encore intervenue. Faute de mesures souhaitables, des dizaines d'entreprises continuent à exploiter la solidarité du public au détriment matériel et moral des handicapés. C'est la raison pour laquelle j'aimerais connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre et le critère selon lequel sera accordé le label officiel. Il serait en effet inadmissible que des entreprises ayant, à titre de couverture, deux ou trois aveugles ou infirmes chargés d'un pseudo travail de conditionnement puissent continuer à réaliser de scandaleux bénéfices !

Voilà, monsieur le ministre, la seconde question à laquelle vous voudrez bien répondre, je l'espère, à la satisfaction des intéressés. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)*

M. le président. Il n'y a plus d'orateurs inscrits. Nous avons donc terminé la discussion de la section du plan concernant les problèmes de l'emploi.

— 8 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Marcel Brégégère, Roger Lagrange et les membres du groupe socialiste une proposition de loi tendant à modifier l'article 1-106 du code rural et permettant le rachat de cotisations d'assurance vieillesse en faveur des exploitants agricoles.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 264, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. (*Assentiment.*)

— 9 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 6 juillet à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du plan de développement économique et social (n°s 237 et 238 [1961-1962]). — MM. Henri Longchambon, Etienne Dailly, Jean-Marie Bouloux, Raymond Brun, Henri Cornat, Georges Bonnet, René Jager, Auguste

Pinton, Joseph Yvon, Joseph Beaujannot, Maurice Lalloy et Henri Lafleur, rapporteurs de la commission des affaires économiques et du plan ; et n° 247 [1961-1962], avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. — M. André Armengaud, rapporteur ; et n° 243 [1961-1962], avis de la commission des affaires sociales. — MM. Roger Menu, André Chazalon, André Plait et Georges Marie-Anne, rapporteurs ; et n° 239 [1961-1962], avis de la commission des affaires culturelles. — MM. Edgar Tailhades, Jacques Baumel et Charles Fruh, rapporteurs) :

Habitation.

Equipement scolaire, universitaire et sportif.

Recherche scientifique et technique.

Equipement culturel et patrimoine artistique.

(Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au mardi 10 juillet 1962, à quinze heures.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-deux heures cinquante minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

Errata*au compte rendu intégral*

1° De la séance du mardi 19 juin 1962.

Page 533, 1^{re} colonne, 19^e ligne,

**CONSTRUCTION D'IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ
A USAGE D'HABITATION**

Amendement n° 2, à l'article 2, 6^e ligne :

Au lieu de : « attribués en priorité... »,

Lire : « attribués en propriété... ».

2° De la séance du jeudi 21 juin 1962.

Page 557, 2^e colonne, 13^e ligne :

**CONSTRUCTION D'IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ
A USAGE D'HABITATION**

Amendement n° 46 à l'article 42, 10^e ligne :

Au lieu de : « obtenir que les engagements... »,

Lire : « obtenir que ses engagements... ».

3° De la séance du mardi 26 juin 1962.

Page 610, 2^e colonne, 21^e ligne,

DROIT DE PRÉEMPTION DANS LES ZONES A URBANISER EN PRIORITÉ

Amendement n° 14 à l'article 14, 3^e ligne :

Au lieu de : « des renseignements »,

Lire : « tous renseignements ».

4° De la séance du jeudi 28 juin 1962.
(Journal officiel du 29 juin 1962.)

Page 644, 1^{re} colonne, rétablir ainsi les deux premiers alinéas :

« J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant divers aménagements du régime économique et fiscal des rhums dans les départements d'outre-mer.

« Le projet de loi sera imprimé sous le n° 251, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (Assentiment.) »

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

La conférence des présidents a fixé comme suit l'ordre des prochains travaux du Sénat :

A. — Jeudi 5 juillet 1962 dans la soirée : suite de la discussion du projet de loi (n° 237, session 1961-1962) portant approbation du plan de développement économique et social (problèmes de l'emploi).

B. — Vendredi 6 juillet 1962, dix heures et quinze heures :

Ordre du jour prioritaire :

Suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (habitation, équipement scolaire, recherche scientifique, équipement culturel).

C. — Lundi 9 juillet 1962, dix heures trente, quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (équipement sanitaire et social).

Discussion des questions orales avec débat de MM. Tinant et Kauffmann à M. le ministre de l'agriculture, sur l'application de la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, questions dont le Sénat a précédemment prononcé la jonction.

Ordre du jour prioritaire :

Suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (agriculture, problèmes de l'eau).

D. — Mardi 10 juillet 1962, dix heures, quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (Postes et Télécommunications, industrie, énergie, marine marchande, transports (début de la discussion)).

E. — Mercredi 11 juillet 1962, dix heures, quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (transports [fin de la discussion], départements et territoires d'outre-mer, problèmes financiers).

F. — Jeudi 12 juillet 1962, dix heures, quinze heures trente et le soir et éventuellement le vendredi 13 juillet :

Ordre du jour prioritaire :

Suite et fin de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (examen des articles ; vote sur l'ensemble).

La conférence des présidents rappelle qu'elle a précédemment fixé au mardi 17 juillet la discussion des questions orales avec débat de MM. Antoine Courrière et Jacques Duclos à M. le Premier ministre, sur les conditions d'application des articles 11 et 89 de la Constitution.

La conférence propose de joindre la question de M. François Mitterrand aux questions déjà jointes à MM. Antoine Courrière et Jacques Duclos.

La conférence des présidents a, d'autre part, envisagé d'ores et déjà les dates et les débats suivants :

Mardi 17 juillet 1962, le soir, après la discussion des questions orales avec débat, le mercredi 18 juillet 1962, le matin, l'après-midi et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1962 (n° 1809 A. N.).

Jeudi 19 juillet 1962, l'après-midi et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

1° Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de programme (n° 250, session 1961-1962), adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, relatif à la restauration de grands monuments historiques ;

2° Discussion du projet de loi (n° 251, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée nationale, portant divers aménagements du régime économique et fiscal des rhums dans les départements d'outre-mer.

3° Discussion du projet de loi (n° 229, session 1961-1962) modifiant l'article 2 du décret n° 53-161 du 24 février 1953 déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française dans les territoires d'outre-mer ;

4° Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi (n° 253, session 1961-1962) modifiée par l'Assemblée nationale en première lecture, tendant à modifier, pour les réclamations relatives aux enfants nés en Polynésie française, les articles 316 à 318 du code civil relatifs au désaveu de paternité ;

5° Discussion en deuxième lecture du projet de loi (n° 255, session 1961-1962) modifié par l'Assemblée nationale en première lecture, complétant et modifiant la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, et rétablissant l'article 1751 du code civil ;

6° Discussion de la proposition de loi (n° 241, session 1961-1962), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à supprimer le privilège des matelots et pêcheurs de la commune de Fort-Mardyck ;

7° Discussion du projet de loi (n° 1658, A. N.) relatif à la suppression de la commission supérieure de cassation des dommages de guerre ;

8° Discussion en troisième lecture du projet de loi (n° 1797, A. N.) relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé, à la juridiction d'expropriation et au mode de calcul des indemnités d'expropriation.

Vendredi 20 juillet 1962, l'après-midi et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

1° Discussion du projet de loi (n° 1786, A. N.) tendant à accélérer la mise en œuvre de travaux publics, et notamment des autoroutes, et à assurer la sécurité de la navigation aérienne ;

2° Discussion du projet de loi de programme (n° 1781, A. N.) relatif à la création et au développement des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 10 du règlement.)

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Yvon a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 188, session 1961-1962) de Mlle Rapuzzi, tendant à modifier les dispositions du décret n° 54-372 du 29 mars 1954 en faveur des inscrits maritimes relevant de l'établissement national des invalides de la marine marchande, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

FINANCES

M. Raybaud a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 250, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture avec modification, projet de loi de programme relatif à la restauration de grands monuments historiques.

M. Louvel a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 251, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée nationale, portant divers aménagements du régime économique et fiscal des rhums et des alcools à brûler dans les départements d'outre-mer.

LOIS

M. Emile Dubois a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 241, session 1961-1962), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à supprimer le privilège des matelots et pêcheurs de la commune de Fort-Mardyck.

M. Jozeau-Marigné a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 245, session 1961-1962), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier certaines dispositions du code civil relatives à l'adoption et à la légitimation adoptive.

M. Molle a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 252, session 1961-1962), modifiée par l'Assemblée nationale en première lecture, tendant à modifier les articles 811, 837, 838, 842, 843, 845 et 861 du code rural relatifs aux droits de reprise et de renouvellement en matière de baux ruraux.

M. Delalande a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 255, session 1961-1962), modifié par l'Assemblée nationale en première lecture, complétant et modifiant la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, et rétablissant l'article 1751 du code civil.

M. Chauvin a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 256, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'usage de documents fiscaux dans les relations de droit public et de droit privé.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

LE 5 JUILLET 1962

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

2788. — 5 juillet 1962. — M. Louis Namy expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, depuis cette année, les épreuves concernant les certificats d'aptitude professionnelle de la mécanique (ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, etc.), qui étaient assurées par les services préfectoraux de Seine-et-Oise, ont été confiées à la fédération des industries mécaniques et transformatrices qui en était déjà chargée dans le département de la Seine. Il apparaît que les professeurs de l'enseignement technique public qui ont participé à la correction des épreuves ont constaté un certain nombre d'anomalies aboutissant à transformer le jury en un simple organisme de notation à la chaîne, ce qui a motivé de leur part une protestation quasi unanime. Cette protestation a été transmise à M. l'inspecteur de l'enseignement technique. Tenant compte du danger d'une telle innovation dessaisissant en fait les pouvoirs publics de leurs droits au profit d'un organisme privé patronal, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour que de tels faits ne se reproduisent pas et qu'en tout état de cause l'organisation du C. A. P. demeure du domaine exclusif de l'enseignement technique public.

278. — 5 juillet 1962. — M. Marcel Boulangé expose à **M. le ministre des armées** que lors de l'aménagement du camp retranché de Belfort un certain nombre de forêts communales ont été expropriées par l'Etat, ce qui a provoqué un appauvrissement considérable des collectivités ; or la majeure partie de ces forêts, soit une superficie de 282 ha 66 a 78 ca, située sur le territoire des communes de Bessoncourt, Phaffans, Lacollonge, Vézelois, Meroux et Bourogne, ainsi qu'un ensemble de 56 ha 90 a 65 ca implanté sur le territoire des communes d'Urcerey, Argiésans et Banvillars, ont été déclassées du domaine militaire et incorporées au domaine forestier national ; toutefois, d'après certains renseignements, le ministère des armées se serait réservé la possibilité de reprendre ces terrains dans le cas où les besoins de la défense nationale l'exigeraient ; cette décision a pour effet d'empêcher la rétrocession éventuelle aux communes anciennes propriétaires de ces forêts, qui ne peuvent évidemment plus être de quelque utilité pour une défense moderne du pays. Estimant que si une décision de déclassement a été prise, c'est que l'armée n'en avait plus l'utilisation. Il lui demande : 1° si les renseignements ci-dessus sont exacts ; 2° dans l'affirmative, quelle est la situation juridique actuelle de ces terrains qui, déclassés, ne font par conséquent plus partie du

domaine militaire ; 3° quelle utilisation l'armée entend leur donner à un moment où le Gouvernement a justement pour objectif la modernisation de notre appareil militaire ; 4° s'il n'estime pas sage et équitable de permettre la rétrocession de ces forêts aux communes anciennes propriétaires.

2790. — 5 juillet 1962. — **M. Marcel Prelot** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur les difficultés, au regard de la législation de la sécurité sociale et des prestations familiales, rencontrées par nombre de jeunes gens ayant servi en Algérie au-delà du temps légal. Il demande, à titre d'exemple, comment doit être résolu le cas suivant : un militaire du contingent a été, comme sursitaire, incorporé le 1^{er} janvier 1960, après avoir obtenu le diplôme d'ingénieur agricole et à la fin du stage ayant suivi sa dernière année d'école. Il était alors immatriculé à la sécurité sociale étudiante pour l'année scolaire 1958-1959 et depuis 1954. Le 14 octobre 1960, au cours d'une permission consécutive à sa sortie de l'école de Cherchell comme sous-lieutenant de réserve, il s'est marié à une jeune fille ayant un poste provisoire dans l'enseignement public. Le 24 juillet 1961 est né leur premier enfant et la jeune femme a bénéficié des prestations maternité au titre personnel pour l'année scolaire. Elle a été ensuite autorisée avec son enfant à rejoindre son mari en Algérie dans un poste

du Sud-Oranais. Elle est de nouveau enceinte et a subi les examens réguliers de grossesse ; elle a abandonné son poste d'enseignement. Son mari, libéré le 21 avril 1962, s'apprête à prendre un emploi salarié dans une exploitation agricole en France continentale. Au moment de la naissance de son second enfant vers le 30 juillet 1962, de quelle caisse de sécurité sociale l'intéressé ressortira-t-il pour les prestations maternité et les prestations familiales ? A quelle caisse doit-il s'adresser pour les allocations prénatales ? Des démarches ayant été faites en décembre 1961 auprès de la sécurité sociale étudiante, celle-ci a envoyé le dossier à la C.A.S.I.C.R.A. à Alger, qui l'a elle-même renvoyé à la C.A.S.I.C.R.O. à Oran. Le dossier paraît y être resté en souffrance. Quelles mesures conservatoires doivent être prises ?

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président** du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 2724, posée le 5 juin 1962 par **M. Bernard Lafay**.